

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IMPROBABLE STABILITÉ D'UN PAYS AU BORD DE LA CRISE.
UN REGARD SUR LES GRANDS PARADIGMES EN SCIENCE POLITIQUE
TRAITANT DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
OLIVIER ARVISAIS

AVRIL 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Merci à mes parents pour leur amour et leur soutien inconditionnel tout au long du chemin tortueux que j'ai dû emprunter afin de réaliser mon rêve.

Merci à Annie pour son appui, son énergie positive et son affection.

Merci à mon ami Jérôme d'avoir su écouter mes nombreux monologues.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
CHAPITRE I.....	1
1.1 Introduction.....	1
1.2 Question de recherche.....	3
1.3 Contexte Historique.....	4
1.3.1 Première phase de « l'État » saoudien (1744-1818).....	4
1.3.2 Deuxième phase de « l'État » saoudien (1824-1887).....	5
1.3.3 Troisième phase de « l'État » saoudien (1902-1932).....	6
1.3.4 Les débuts de l'ère pétrolière (1938-2010).....	7
1.4 Contexte politique et social.....	7
1.4.1 Structure étatique.....	7
1.4.2 L'Économie saoudienne.....	11
1.4.3 Profil socioéconomique.....	12
1.4.4 Le poids des jeunes.....	13
1.5 Recension des écrits.....	14
1.5.1 Les différents facteurs de légitimité.....	15
1.5.2 Système d'élaboration des politiques.....	19
1.5.3 Relations de clientélisme.....	21
1.6 Hypothèse.....	23
1.7 Méthodologie.....	24
CHAPITRE II - CADRE THÉORIQUE.....	29
2.1 Concepts généraux.....	29
2.1.1 Légitimité et légitimation.....	29
2.1.2 Mentalités et Identité.....	32
2.1.3 Le concept d'État dans la littérature occidentale.....	35
2.1.4 Relation entre État et société.....	38
2.2 Le paradigme de l'État rentier.....	40
2.2.1 L'État rentier chez Luciani.....	40
2.2.2 L'État rentier d'accumulation.....	41
2.2.3 Une approche de science politique, celle de Skocpol.....	42
2.2.4 L'État rentier comme frein à la démocratie.....	43
2.2.5 L'État rentier distributeur.....	44
2.2.6 « La mentalité rentière » de Hazem Beblawi.....	46
2.3 La notion de « liens primordiaux ».....	46
2.3.1 Les liens primordiaux.....	47
2.3.2 Les liens primordiaux et l'idéal-type du tribalisme.....	49
2.3.3 Ibn Khaldoun et la <i>asabiya</i>	51
2.3.4 Légitimité, allégeance et <i>Bay'ah</i>	53
2.3.5 Le Néopatriarcat.....	54

2.3.6 Tribalisme virtuel	56
CHAPITRE III - ANALYSE.....	58
3.1 Le chômage.....	58
3.1.1 La « saoudisation » des emplois.....	58
3.1.2 Profil démographique et chômage.....	60
3.1.3 « Les jours de l'abondance ».....	70
3.1.4 Le chômage chez les jeunes saoudiens.....	71
3.1.5 Peut-on parler de mentalité rentière?.....	72
3.1.6 Famille et travail.....	72
3.1.7 La jeunesse saoudienne et le marché du travail.....	74
3.1.8 Le chômage dans l'opinion publique	78
3.2 Mobilisation et contestation.....	80
3.2.1 Mobilisation politique	80
3.2.2 Le mouvement Diwaniyya (1989-1990)	81
3.2.3 La mobilisation post-libération (1992).....	82
3.2.4 Le mouvement Nabiha 5 (2006).....	82
3.2.5 Les mouvements de mobilisation ou de contestation	85
3.2.6 La contestation « libérale-réformiste ».....	87
3.2.7 Les élections municipales de 2005	90
3.2.8 Le printemps arabe	94
3.2.9 Élections municipales de 2011	98
3.3 L'organisation du pouvoir	99
3.3.1 La famille royale	99
3.3.2 La maison des Saoud.....	99
3.3.3 Le Conseil de famille ou « comité d'allégeance »	101
CHAPITRE IV - Conclusion	104
BIBLIOGRAPHIE.....	108

LISTE DES TABLEAUX

1.1 Objectifs du Centre pour le dialogue national	10
2.1 Les tribus présentes en ligne	57
3.1 Population saoudienne entre 2000 et 2010	61
Ministère saoudien, ONU, Banque mondiale et The World Factbook	
3.2 Croissance démographique de l'Arabie Saoudite entre 2000 et 2010	62
Ministère saoudien, ONU, Banque mondiale et The World Factbook	
3.3 Répartition homme/femme par tranche d'âge en Arabie Saoudite	63
Ministère saoudien 2008 & CIA The World Factbook 2011	
3.4 Répartition de la population saoudienne par tranche d'âge	63
Ministère des finances et de la planification 2008	
3.5 Population inactives saoudienne, données officielles.	64
Ministère des finances et de la planification 2008	
3.6 Population active saoudienne masculine âgée de 15 à 54 ans	65
Ministère des finances et de la planification 2008	
3.7 Statut des hommes saoudiens qui ne font pas partie du marché du travail.....	66
Ministère des finances et de la planification 2008	
3.8 Taux de chômage chez les jeunes hommes saoudiens	67
Ministère des finances et de la planification 2008	
3.9 Comparaison du taux de chômage avec certains des pays industrialisés.....	68
CIA The World Factbook 2011	
3.10 Profil de la population masculine saoudienne.....	69
Ministère des finances et de la planification	
3.11 L'évolution du taux de chômage en Arabie Saoudite entre 2002 et 2008.....	70
CIA The World Factbook 2010	
3.12 Sondage sur les préoccupations des Saoudiens	79
Saudi National Security Assessment Project 2004	
3.13 Fluctuation du prix du brut entre 1861-2009	83
BP statistical review of world energy 2011	
3.14 Croissance du PIB au Koweït entre 2003 et 2010	83
CIA The World Factbook 2011	
3.15 Baisses du prix du brut depuis 1973 VS mouvements de contestation.....	84
3.16 Investissements, Arabie Saoudite 2011	96

RÉSUMÉ

Dans la littérature concernant l'Arabie Saoudite, on parle souvent du caractère instable de la structure politique. Le royaume est souvent décrit comme étant au bord de la crise, prête à exploser. Pourtant, jusqu'à ce jour le royaume affiche une certaine stabilité au niveau politique. De plus, les récents événements des révoltes arabes du printemps 2011 confirment la grande stabilité du régime et le faible niveau de mobilisation de l'opposition et de la contestation, contrairement à ses voisins. Afin d'améliorer notre compréhension des problématiques sociopolitiques en Arabie Saoudite l'objectif de ce mémoire est de circonscrire la façon dont le paradigme de l'État rentier permet de comprendre l'évolution contemporaine de l'Arabie saoudite, et comment il s'articule avec d'autres logiques de rapports sociaux et de rapports de pouvoir, particulièrement avec la notion des liens primordiaux. Nous souhaitons ainsi orienter la lecture des faits empiriques et la validité de notre approche se situe au niveau de la richesse de l'analyse et de l'orientation qu'elle permet.

Mots clés : Arabie Saoudite, État rentier, liens primordiaux, jeunes, mentalité, contestation, État, société, légitimité.

CHAPITRE I

1.1 Introduction

Les monarchies du Golfe Persique présentent un caractère unique. Bénéficiant de la manne pétrolière, elles se sont développées sur les bases d'un modèle économique et d'application du pouvoir qui leur est propre. Ce modèle est unique parce qu'il allie économie de rente, étatisation et relations de pouvoir traditionnelles de type tribal. Où se situe ce modèle aujourd'hui? Pourquoi l'Arabie Saoudite est-elle encore aussi stable politiquement?

La stabilité de l'Arabie Saoudite étonne parce que le royaume applique une organisation du pouvoir apparemment archaïque en dépit des contacts avec l'Occident et d'une modernité technique extrême. Ce contraste s'ajoute à un contexte où les jeunes, majoritaires, sont bien souvent sans emploi et sans perspectives d'avenir dans un régime aux valeurs ultraconservatrices. De plus, malgré quelques exceptions récentes, les autorités affichent une réticence certaine et accusent un retard important par rapport à certains de leurs voisins comme le Koweït et Bahreïn en matière de réformes démocratiques et constitutionnelles. Tout cela, sans compter que les minorités sont enclavées et ostracisées par le pouvoir en place. Même ce qu'on a appelé « le printemps arabe » de 2011 n'a pas affecté cette stabilité au niveau politique, en dépit de quelques incidents de contestations du pouvoir en Arabie Saoudite. Comment peut-on expliquer cette stabilité?

Dans la littérature concernant l'Arabie Saoudite, on parle souvent du caractère instable de la structure politique. Le royaume est souvent décrit comme étant au bord de la crise, prête à exploser. Pourtant, jusqu'à ce jour le royaume affiche une certaine stabilité au niveau politique. De plus, les récents événements des révoltes arabes du printemps 2011 confirment la stabilité relative du régime et le faible niveau de mobilisation et de

contestation qu'on y trouve, contrairement à ses voisins. Nous n'avons qu'à penser au cas de la Tunisie, de l'Égypte, de la Libye, de la Syrie ou encore de Bahreïn. Cet équilibre précaire, entre stabilité et instabilité lors d'une des plus importantes crises qu'a traversées le monde arabe dans les dernières décennies, reste à ce jour une énigme. Pourquoi les modèles n'ont pas su mettre en lumière cet équilibre précaire, mais qui tient tout de même le coup, de la structure politique saoudienne? C'est pour cette raison qu'il est pertinent aujourd'hui de s'intéresser en détail au paradigme qui domine le corpus de connaissance concernant l'Arabie Saoudite, afin d'en dégager les limites, mais aussi afin d'arriver à une meilleure compréhension de son articulation avec d'autres notions comme celle des liens primordiaux.

Notre objectif est d'observer certaines problématiques socioéconomiques en Arabie Saoudite à l'aide du paradigme de l'État rentier. En dégageant les limites de cette approche, nous souhaitons aussi expliquer comment ce paradigme structure d'autres logiques de rapports sociaux et de rapports de pouvoir, particulièrement la notion des liens primordiaux et comment il s'articule avec ces notions. Cette approche nous permettra de discuter de la stabilité politique du royaume en voyant comment des problématiques telles que celle du chômage et de l'identité des jeunes affectent la question de la stabilité politique. Le paradigme de l'État rentier suppose que l'État est un acteur bien constitué, ce qui suggère qu'il y a des institutions formées à travers lesquelles la volonté de l'acteur se manifeste. En revanche, les modes de cooptation et de contestation font ressortir des liens de clientélisme verticaux entre les dirigeants et la population. Ces liens sont structurés par la logique de l'État rentier distributeur, mais ils peuvent être approfondis davantage à l'aide des notions proposées par la notion de liens primordiaux, qui permettent de mieux comprendre comment le pouvoir maintient sa légitimité. La notion des liens primordiaux met l'accent plutôt sur les rapports au niveau de l'individu, de la famille (étendue), du clan, et de leurs relations avec les ensembles politiques qui les entourent.

1.2 Question de recherche

À ce stade du travail, nous pouvons déjà formuler une question générale de recherche, que nous serons en mesure de préciser et de développer après avoir fait la recension des écrits: Comment expliquer la stabilité du pouvoir en Arabie Saoudite ?

Plus spécifiquement : Quels concepts, théories, paradigmes peut-on mobiliser pour expliquer les grandes lignes de l'évolution du système de pouvoir ? Comment le paradigme de l'État rentier permet de comprendre l'évolution contemporaine de l'Arabie saoudite, et comment il s'articule avec d'autres logiques de rapports sociaux et de rapports de pouvoir, particulièrement avec la notion des liens primordiaux ?

Avant de pouvoir répondre à notre question de recherche nous devons présenter le contexte historique, c'est-à-dire celui qui mena à la création du royaume, mais aussi le contexte actuel dans lequel l'Arabie Saoudite évolue présentement. De plus, étant donné que nous traitons d'une situation qui est moins familière dans la communauté scientifique nord-américaine, il est essentiel de faire cette mise en contexte. Nous ne pourrions donc pas aborder toute question concernant le royaume d'Arabie Saoudite, sans nous attarder à l'histoire et aux étapes ayant mené à sa création. Nous évoquerons donc ici les différents faits historiques ayant conduit à la création du royaume. Cet exercice permettra aussi de mettre en perspective notre cadre théorique, qui est fondé sur le paradigme de l'État rentier, mais aussi de mettre la table pour notre analyse des problématiques sociopolitiques comme le chômage chez les jeunes, la contestation (mobilisation) politique et l'organisation du pouvoir (légitimité). Tout cela, afin de mesurer l'empreinte d'un passé proche sur la politique, l'économie et la société saoudiennes. Ensuite, nous ferons la recension des écrits traitant du cas saoudien. Nous en dégagerons les grandes lignes, afin de bien cerner l'apport actuel de la littérature concernant l'Arabie Saoudite.

Les prochaines pages aborderont l'histoire de la création du Royaume, la structure des institutions, la démographie, etc., sans oublier la place spécifique des jeunes qui représentent les deux tiers de la population et la discussion des enjeux économiques et sociaux de leur incorporation dans le tissu politique. Nous aborderons aussi le contexte économique, afin de réunir tous les éléments et données empiriques qui seront mobilisés dans la discussion de l'application du paradigme de l'État rentier à la société saoudienne, et de son articulation avec d'autres notions.

1.3 Contexte Historique

Afin de traiter du contexte historique entourant la création du Royaume d'Arabie Saoudite et de son processus d'étatisation, nous avons fait appel à deux ouvrages majeurs. Cette section est donc élaborée à partir des travaux de Alexei Vassiliev (1998) et Madawi Al-Rasheed (2002).

1.3.1 Première phase de « l'État » saoudien (1744-1818)

Selon Vassiliev, l'Arabie Saoudite moderne puise ses racines dans l'alliance de deux personnages influents.¹ C'est en 1744 que *Saoud ben Mohammed ben Mouqrin* et *Mohammed Ibn Abd al-Wahhab*² s'associent. Deux hommes influents, mais assoyant leur autorité dans deux sphères différentes de la société d'Arabie. *Saoud ben Mohammed ben Mouqrin* est un chef tribal dirigeant une grande famille. Quant à lui, *Moham-*

¹ Alexei Vassiliev, *The History of Saudi Arabia*, Londres, Saqi Books, 1998.

² Mohammed Ibn Abd al-Wahhab est un membre de la tribu des Banu Tamim, principalement regroupés dans la région du Nedj ils ont été au coeur de plusieurs guerres menant à la fondation d'empires comme celui des Abbassides. Les branches du centre de la péninsule arabique de cette tribu se sont rangées derrière Mohammed Ibn Abd al-Wahhab qui deviendra leur cheikh et qu'ils suivront dans son alliance avec les Saoud. Très tôt, les prêches du jeune imam se tournent vers un retour aux origines de l'islam. À cette époque la péninsule n'est pas unifiée sous une autorité centrale. Le morcellement du territoire sous l'influence de plusieurs dizaines de tribus cause une diversification des pratiques religieuses. Les rythmes de l'islam ne sont que très peu pratiqués, ce sont essentiellement les croyances tribales, l'idolâtrie et dans certains cas le polythéisme qui garnissent la diversité des cultes. Mohammed Ibn Abd al-Wahhab souhaite un retour aux racines de l'islam et à l'enseignement des ancêtres tel que prescrits par le prophète.

med Ibn Abd al-Wahhab est un imam important de tendance *salafi*. Bien qu'encore aujourd'hui on associe ces deux noms à la fondation de l'Arabie Saoudite contemporaine, dans les faits la contribution active du premier fut plutôt restreinte. *Saoud ben Mohammed ben Mouqrin* meurt vingt-et-un ans après avoir conclu son alliance avec l'homme qui donnera son nom au Wahhabisme.

C'est *Abd al-Aziz* fils du chef des Saoud qui prendra la relève. À cette époque, la doctrine wahhabite se répand plus rapidement que l'autorité des Saoud sur la péninsule. Les Saoud bénéficient de la doctrine wahhabite comme vecteur de légitimation, mais cette association a aussi des avantages pratiques comme le détournement de l'impôt islamique au profit du financement des campagnes guerrières.³ Durant ses huit premières années comme chef tribal *Abd al-Aziz* a su asseoir son autorité sur les parties sud et centre de la région du Najd.⁴ La progression des Saoud et de leur émirat dans la péninsule fut au départ plutôt lente due à l'opposition d'autres émirats très puissants. Entre 1780 et 1803 *Abd al-Aziz* mena avec succès de nombreuses campagnes militaires afin d'étendre son autorité. Il annexa successivement : la partie Nord du Najd, la partie Est de la péninsule la région de al-Hasa, le territoire actuel du Qatar et de Bahreïn, une portion de la Syrie ainsi que la ville sainte chiite de Karbala. En 1803, suite à l'assassinat d'*Abd al-Aziz*, c'est son fils Su'ud qui prit la relève. Il prit le contrôle de la région du Hijaz dont la ville de Ta'if, ainsi que les villes saintes de Médine et Mecque. Su'ud meurt en 1814 et est succédé par son fils Abdallah, mais le règne d'Abdallah ne dure pas très longtemps, car quatre ans plus tard l'armée égyptienne envahit la péninsule et met fin au règne de la famille Saoud.

1.3.2 Deuxième phase de « l'État » saoudien (1824-1887)

Après l'invasion de la péninsule, les troupes égyptiennes concentrèrent leurs efforts

³ Madawi Al-Rasheed, *A History of Saudi Arabia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 18.

⁴ La région du Najd de la péninsule arabique est aujourd'hui le Royaume d'Arabie Saoudite.

dans la région du Hijaz délaissant ainsi le bastion de la famille Saoud c'est-à-dire la région du Najd. Cette fois, les Saoud furent menés par Turki ibn 'Abdallah Al Su'ud. Durant cette deuxième phase, Turki ibn 'Abdallah Al Su'ud concentra ses efforts à augmenter son autorité et son influence dans la région du Najd.⁵ Aucune campagne militaire n'a été menée afin d'étendre l'émirat au reste de la péninsule. Selon Al-Rasheed, la doctrine wahhabite est, encore une fois, au cœur de la légitimation du pouvoir des Saoud dans cette région.⁶ Cependant, cette période est aussi marquée par de nombreuses guerres intestines. Différents membres influents de la famille Saoud se disputent l'autorité. C'est ce qui finira, après 25 ans de conflits internes, par causer la perte de l'émirat. C'est en 1887 que ces tensions au sein de la famille se cristallisent. Ibn Rashid envahit Riyad et annexe la ville à l'émirat de Ha'il. Les autres membres influents de la famille Saoud sont voués à l'exil et ils trouvent refuge au Koweït.

1.3.3 Troisième phase de « l'État » saoudien (1902-1932)

La troisième phase de l'État saoudien est celle qui a donné naissance à l'Arabie Saoudite telle qu'on la connaît aujourd'hui. C'est en 1902 qu'*Abd al-Aziz* ibn 'Abd al-Rahman Al Su'ud sort de son exil et mène, avec seulement 24 hommes, une campagne militaire sur Riyad. Ainsi, il reprend des mains de Al Rashid ce qui deviendra la capitale de l'Arabie Saoudite. Durant les quatre années qui suivirent, le chef des Saoud reconquit la région du Najd. Ensuite il annexa successivement la région d'al-Hasa et celle d'Asir. C'est le 22 septembre 1932 qu'on adopta officiellement le nom de Royaume d'Arabie Saoudite et ainsi *Abd al-Aziz* devient le tout premier Roi de l'Arabie Saoudite moderne. Ce qui fit le succès *Abd al-Aziz*, c'est la mise sur pied d'une milice armée d'élite constituée essentiellement d'ex-bédouins. Les membres de cette milice, surnommée Ikhwan, sont de jeunes bédouins qu'*Abd al-Aziz* retira de leurs familles pour les installer dans différentes oasis où ils suivront un enseignement religieux prescrit par les dirigeants

⁵ Alexei Vassiliev, *The History of Saudi Arabia*, Londres, Saqi Books, 1998, p. 161.

⁶ Madawi Al-Rasheed, *A History of Saudi Arabia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 24.

wahhabites, ainsi qu'une formation guerrière.⁷

1.3.4 Les débuts de l'ère pétrolière (1938-2010)

Seulement six ans après l'apparition officielle de l'État saoudien, les premiers gisements de pétrole sont découverts. Le pouvoir des Saoud est déjà bien en place et cela fait plusieurs décennies qu'*Abd al-Aziz* entretient des alliances avec d'autres clans puissants afin d'assurer son leadership sur la péninsule. L'alliance entre le cimeterre et le Coran représente une constante dans l'avènement de l'État saoudien et cette période n'en fait pas exception. Ce n'est que dix ans après la découverte du pétrole en sol saoudien que l'exportation de cette ressource naturelle débute. Le royaume voit ses revenus augmenter de façon exponentielle durant les années qui suivirent le début des exportations. Malgré le fait que cette nouvelle source de revenu va directement dans les finances personnelles du roi, elle permet la mise sur pied de ce que nous allons appeler ici « l'organisation d'État ».⁸ C'est par exemple en 1953 qu'est instauré le conseil des ministres. Ensuite est développée ce que nous définirons plus tard comme une « organisation d'État ». En 1953 et 1954 cinq ministères sont mis sur pied : le ministère de l'eau et de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des communications et finalement du commerce et de l'industrie. Cette constitution de ce qui s'apparente à un État contemporain n'en a qu'en réalité l'apparence. Dans les faits, cette « organisation d'État » n'a pas changé le contexte politique du royaume. C'est ce que Tim Niblock mentionne en disant que « la dynamique politique de l'État saoudien n'a pas changé de façon significative suite à l'apparition de nouvelles ressources et de nouvelles institutions. »⁹

1.4 Contexte politique et social

1.4.1 Structure étatique

Le chef unique de l'État et du gouvernement est le roi, *Abdallah bin Abd al-Aziz Al*

⁷ Alexei Vassiliev, *The History of Saudi Arabia*, Londres, Saqi Books, 1998, p. 227.

⁸ *Ibid*, p. 304.

⁹ Tim Niblock, *Saudi Arabia power, legitimacy and survival*, London, Routledge, p. 39.

Saud. Son titre est celui de Serviteur des deux saintes mosquées, celles de Médine et de La Mecque, un terme autrefois attribuable au Calife, mais aujourd'hui récupéré par les rois saoudiens. Le roi est secondé dans ses fonctions par le vice-premier ministre, le prince héritier et sultan *ben Abd al-Aziz Al Saud*, qui est aussi le demi-frère du roi, qui quant à lui, est secondé par le sous vice-premier ministre *Nayef bin Abd Al-Aziz Al Saoud*, qui dirige aussi un ministère avec portefeuille. Le Cabinet du roi est constitué du conseil des ministres nommés par le roi tous les quatre ans. Créé en 1953 et réformé en 1993, le conseil des ministres comprend de nombreux membres de la famille royale, mais pas exclusivement. Les vingt-deux ministres qui y siègent dirigent sept ministères d'État. Le conseil des ministres est présidé, une fois par semaine, par le roi et dirige toutes les affaires de l'État autant la politique intérieure et extérieure que les finances, l'économie, l'éducation et la défense. Le pouvoir régnant sur ce territoire divisé en 13 provinces est donc entièrement centralisé à l'intérieur du conseil des ministres et sous le veto du roi.¹⁰

La succession s'opère au sein de la famille royale Al Saoud par la lignée du fondateur de l'Arabie Saoudite moderne. Cependant, une commission d'allégeance fut créée par décret royal en octobre 2006. Elle établit qu'à la succession, un comité de princes devra être mis sur pied afin de statuer sur la sélection du prochain roi. En revanche, cette commission n'entrera en vigueur qu'après le règne du prince héritier et actuel premier ministre, Sultan *ben Abd al-Aziz Al Saud*.

Pour ce qui est de la portion législative du gouvernement, elle est constituée du Majlis al-Shura, qui est un conseil consultatif composé de 150 membres et présidé par un proche du roi. Ces membres sont nommés par le roi pour des mandats renouvelables de quatre ans.¹¹ La constitution de l'État saoudien est basée sur la loi islamique, la sha-

¹⁰ Ibid, p. 95.

¹¹ En 2003, le roi et ses ministres avaient annoncé que progressivement des élections seraient tenues pour élire la moitié des membres du conseil consultatif et même le tiers des membres du conseil des ministres. Le

ria. C'est en 1992, par décret royal, que la loi islamique est devenue la base légale de l'État saoudien. Dans les dernières années, des réformes ont permis l'introduction d'un système de justice binaire, d'un côté un tribunal civil et de l'autre un tribunal religieux. L'établissement d'un système judiciaire civil est venu régler certains problèmes au sujet des litiges commerciaux internationaux, mais aussi pour certains problèmes internes comme entre autres les infractions commerciales et aussi celles reliées au Code de la route. Quant à eux, les crimes plus graves sont toujours jugés par les tribunaux islamiques.¹²

Bien qu'il soit considéré par le régime comme un organe législatif, le Majlis al-Shura est en fait strictement consultatif. En pratique, le pouvoir législatif repose entièrement entre les mains du roi. Il entérine chacune des décisions importantes, chaque loi et chaque budget. Il s'assure aussi de contrôler les actions du pouvoir exécutif. En matière de pouvoir consultatif, le Roi a mis sur pied dernièrement le Centre pour le dialogue national. Le 22 février 2012, s'est déroulée la neuvième réunion du Centre pour le dialogue national du Roi Abdelaziz. Ce centre fut créé en 2003 et il est considéré comme le seul organe consultatif du pays, et ce, même si dans les faits aucune séparation du pouvoir existe réellement au sein du royaume. Il est important de mentionner que le royaume ne compte aucun organe consultatif indépendant. Ces appareils sont tous directement sous l'autorité du Roi et de ses proches collaborateurs.¹³ Donc, même si l'initiative apparaît intéressante, nous ne pouvons parler ici d'un processus de consultation assumé et indépendant.

roi et son administration avaient annoncé que cette ouverture démocratique se ferait sur une période de cinq ans. Nous avons atteint les limites de ce délai et aucune élection n'a encore été menée à ce jour. Ménoret, Pascal. 2009. «Apprendre à voter? Le cas des élections saoudiennes de 2005». Genèses 4, vol. 77, p. 51-74.

¹² Alexei Vassiliev, *The History of Saudi Arabia*, Londres, Saqi Books, 1998, p. 449.

¹³ Tim Niblock, *Saudi Arabia power, legitimacy and survival*, London, Routledge, p. 108.

Tableau 1.1 Objectifs du Centre pour le dialogue national

Consolider l'unité nationale dans le cadre de la foi islamique et de l'approfondir par le biais de la réitération du dialogue national constructif.
Participer à l'élaboration du vrai discours islamique, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, basé sur la modération; et ce, par le dialogue constructif.
Ancrer la notion de dialogue et de ses différentes composantes au sein de la société pour que celui-ci devienne un style de vie et une méthode propre quant au fait de faire face aux divers problèmes de société.
Le fait d'élargir la participation du plus grand nombre de personnes de la société et ses différentes couches dans le dialogue national et le fait de consolider le rôle des institutions de la société civile dans le but d'assurer la justice, l'égalité et la liberté d'expression, et ce, dans la cadre de la loi islamique (Shar'iah).
Réactiver le dialogue national en coordonnant les efforts avec les établissements appropriés.
Le renforcement des canaux de communication et du dialogue national canalise avec des organisations et des individus à l'extérieur du Royaume.
L'élaboration d'une vision stratégique du dialogue national et le fait de garantir de ses issues.

Un des volets supplémentaires imbriqués dans le processus décisionnel saoudien est celui du conseil des oulémas.¹⁴ La religion joua un rôle déterminant dans l'élaboration de l'État saoudien. À l'origine, l'alliance avec la doctrine wahhabite a permis de légitimer les campagnes guerrières du clan Saoud. Aujourd'hui, le rôle des oulémas wahhabites au sein de l'État est beaucoup plus complexe. Bien plus qu'un instrument du pouvoir, ils occupent maintenant une position de force au cœur de la société civile saoudienne. La doctrine wahhabite est profondément enracinée dans l'imaginaire collectif saoudien. Le roi doit donc s'assurer d'avoir l'appui du conseil des oulémas pour une grande proportion de ses décisions, cette dynamique agissant un peu comme une

¹⁴ Un Ouléma est un homme religieux, conseiller et gardien du savoir et de la tradition musulmane.

relation entre gouvernement et lobby. Les oulémas ont aussi certains pouvoirs concrets, comme en matière d'éducation et de services sociaux.

1.4.2 L'Économie saoudienne

L'Arabie Saoudite a connu une accélération brusque et soutenue de son développement et de sa croissance économique à partir du début des années cinquante. Cette ascension fut rendue possible par l'investissement important de capitaux étrangers qui visaient à industrialiser le pays afin de permettre l'extraction et la transformation massive des ressources pétrolières. Plusieurs partenariats ont vu le jour sous forme de *joint ventures*.¹⁵ Le secteur qui connaît la plus forte croissance depuis les dernières années est celui des services avec un taux de croissance de 4,6% en 2011.¹⁶ Cela peut s'expliquer en partie par une modernisation croissante et par un tissu démographique très jeune stimulant ainsi le secteur tertiaire à l'échelle nationale, mais aussi régionale.

L'Arabie Saoudite connaît aussi une forte croissance de son PIB, passant de 377,20 milliards de dollars américains en 2009 à une projection, selon le FMI, de 620,86 milliards de dollars américains pour 2013. La forte hausse du prix du brut en 2009 et la constance de son prix sur les marchés internationaux, dans les dernières années, ont contribué considérablement à cette augmentation.

L'Arabie saoudite a une économie basée sur l'extraction et l'exportation du pétrole brut. Le royaume possède un cinquième des réserves mondiales prouvées de pétrole. Il est le plus grand producteur de pétrole au monde et joue un rôle prédominant au sein de l'OPEP. Le secteur pétrolier représente environ 80% des recettes budgétaires de l'État, 45% du PIB, et 90% des recettes provenant des exportations.

¹⁵ Alexei Vassiliev, *The History of Saudi Arabia*, Londres, Saqi Books, 1998, p. 312-320.

¹⁶ Banque Mondiale, [En ligne] <http://donnees.banquemondiale.org>

L'Arabie Saoudite souhaite diversifier son économie.¹⁷ Les efforts de diversification se concentrent essentiellement sur la production d'électricité, les télécommunications, l'exploration du gaz naturel, et de la pétrochimie. Un nombre considérable de travailleurs étrangers jouent un rôle important dans l'économie saoudienne, en particulier dans les secteurs du pétrole et des services.

En plus de sa politique de saoudisation des emplois, le royaume tente de pallier au manque de compétences techniques exigées par le marché de travail des jeunes saoudiens afin de réduire le chômage chez cette population largement sous-employée. Le gouvernement a investi massivement dans la formation professionnelle et technique, comme avec l'ouverture de l'Université du Roi Abdallah, spécialisée dans le secteur des sciences et de la technologie. Toujours dans l'optique de diversifier son économie, le royaume déploie des efforts considérables afin d'attirer les investisseurs étrangers. Dans ce but, l'Arabie Saoudite a adhéré à l'OMC en 2005, après plusieurs années de négociations. Le gouvernement tente de promouvoir les centres urbains du pays, afin d'y attirer les investissements étrangers et prévoit investir 373 milliards de dollars entre 2010 et 2014 afin d'y développer les infrastructures.¹⁸

1.4.3 Profil socioéconomique

L'économie saoudienne est basée sur la rente provenant de la vente du pétrole brut sur le marché international. L'Arabie Saoudite est au premier rang des pays producteurs de pétrole. Comme mentionné précédemment, le secteur pétrolier représente environ 80% des recettes budgétaires. Il s'agit donc d'une économie rentière. Les efforts de diversification économique restent embryonnaires, mais les quelques projets non liés à l'extraction du pétrole se concentrent essentiellement sur la production électrique,

¹⁷ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchie et sociétés d'Arabie, Le temps des confrontations*, Les presses de Science Po, Paris, p. 55.

¹⁸ David Rigoulet-Roze, La « Saoudisation » de l'emploi : un défi démographique autant que socio-économique, sinon politique, *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 23-n°81, 2007, p. 5.

l'exploration du gaz naturel et le développement de secteurs comme ceux des télécommunications et de la pétrochimie. Après cinq années de prix élevés du brut sur le marché international entre 2004 et 2008, le royaume a pu accumuler d'importantes réserves financières. Le brut n'a connu qu'un seul ralentissement de quelques mois en 2009, depuis son envolée en 2004. Cela n'a eu que très peu d'impact sur l'Arabie Saoudite, d'autant plus que les surplus accumulés dans l'année précédente lui ont permis de soutenir son système bancaire suite à la crise financière.¹⁹

1.4.4 Le poids des jeunes

La population totale du royaume est de 28,1 millions d'habitants, incluant 5,2 millions d'étrangers essentiellement venus en Arabie Saoudite pour y trouver un travail.²⁰ Pour ce qui est des différents groupes d'âge, 38% de la population saoudienne se retrouve entre 0 à 14 ans. Les 15 à 64 ans, quant à eux, représentent environ 60% de la population du pays. La proportion des moins de 25 ans n'est pas présentée officiellement, mais l'âge médian de 21,5 ans laisse croire que cette proportion est très importante. Le taux de croissance de la population, qui autrefois était très élevée, s'est stabilisé progressivement dans les dernières années. C'est un phénomène qui entre en corrélation avec l'augmentation graduelle du niveau de vie des saoudiens et aussi avec l'urbanisation fulgurante qu'a connue le royaume. En 2010, le taux de croissance de la population est de 1,548%, ce qui est peu pour la région. Par contre, le taux de croissance de l'Arabie Saoudite reste largement supérieur à celui des pays occidentaux qui ne dépasse que très rarement le 1%. Parmi les pays du Golfe seul Bahreïn et le Qatar ont un taux de croissance de la population plus bas que celui de l'Arabie Saoudite.²¹

¹⁹ Devaux, Pascal. 2002. «Péninsule arabe : quel avenir pour le modèle rentier? ». Le Pétrole et le gaz arabes, no 34, p. 24.

²⁰ Ibid, p. 7.

²¹ World Factbook 2012, [En ligne] <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

1.5 Recension des écrits

Le corpus documentaire concernant l'Arabie saoudite est restreint si on le compare aux autres pays du monde arabe.²² Pour la plupart, ces ouvrages s'interrogent sur l'avenir du royaume et sur les défis qu'il lui incombe de relever en ce début de XXI^e siècle. Un des objectifs de plusieurs auteurs, dans les dernières années, était d'apporter une plus grande rigueur dans l'observation du cas saoudien ; ce fut entre autres le cas de Pascal Ménoret. Les ouvrages concernant l'Arabie Saoudite abordent souvent la logique sécuritaire, le terrorisme, mais aussi le wahhabisme. Par contre, pour certains auteurs comme Ménoret, ces logiques en masquent, en réalité, de bien plus complexes.²³ Une des logiques de légitimation qu'utilise l'État saoudien est celle de la protection de l'Islam et de l'unité de tous les musulmans. Cela vise essentiellement à désamorcer les logiques traditionnelles ou encore tribales qui pourraient nuire à l'unité et à la stabilité du pays. Sans proposer une articulation précise entre le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux, Ménoret propose tout de même de dépasser les causalités du terrorisme, de l'islam et du pétrole qui, selon lui, ne suffisent pas à comprendre l'Arabie Saoudite. Comme il le mentionne : « Il n'est pas certain en effet que l'islam ou le pétrole constituent les bonnes portes d'entrée dans la politique saoudienne. Essences commodes et causalités spectaculaires, ni la « nature islamique du régime », ni son « économie de rente » ne disent comment l'État s'est construit, comment il se maintient et comment il mobilise la population autour de lui. »²⁴ Nous devrions donc plutôt nous concentrer notre réflexion aux jeux de pouvoir internes et actuels qui se déroulent en Arabie Saoudite, comme ceux que nous aborderons dans les prochaines pages. Par exemple, les mouvements de contestation ou de mobilisation politiques, les dynamiques qui interviennent dans l'organisation du pouvoir saoudien, ou encore

²² Toby Craig Jones, *Desert Kingdom : How Oil and Water Forged Modern Saudi Arabia*, Cambridge, Harvard University Press, 2010, page 19.

²³ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, Paris, Éditions La découverte, 2003, p. 88.

²⁴ *Ibid*, p. 89.

celles qui opèrent au sein de la jeunesse du royaume. Un peu dans le même sens que la réflexion qui servait d'introduction à ce mémoire, Ménoret propose qu'à la question « Quand l'Arabie Saoudite s'effondra-t-elle? », nous préférions « Pourquoi cette remarquable stabilité? »²⁵

1.5.1 Les différents facteurs de légitimité

Nous interrogeant donc sur cette remarquable stabilité nous nous pencherons, dans les prochaines pages, sur les assises de la légitimité de l'État saoudien. De plus, ce détour est nécessaire afin de bien comprendre les assises du pouvoir et de la structure politique en Arabie Saoudite. En traitant des sources de légitimation du pouvoir nous comprendrons pourquoi le royaume emploie des méthodes comme la cooptation par la redistribution de la rente. Nous utiliserons ici les cinq grandes clés proposées par Tim Niblock pour ensuite y apporter certaines précisions.²⁶ Ces cinq grands facteurs de légitimité sont qualifiés d'idéologique, de traditionnelle, de personnelle, d'eudémoniste et finalement de démocratique. Niblock nous les présente comme étant cinq clés de légitimité dans le contexte saoudien. Elles sont des dérivés de clés universelles présentes dans les écrits de penseurs comme Rousseau et Weber.

Le *wahhabisme* a joué un rôle important tout au long des trois périodes qui ont mené à la création d'un État contemporain sur la péninsule arabique. Cette doctrine religieuse joue encore un rôle important aujourd'hui en faisant la promotion d'un idéal d'organisation de la société, c'est-à-dire une monarchie à caractère religieux. Elle est un facteur indéniable de légitimité idéologique et de religieuse. Cependant, Niblock met l'accent sur un point très intéressant. Pour lui, la légitimité idéologique de l'Arabie saoudite est aujourd'hui avant tout celle de la diffusion et de la protection de la foi islamique. L'on pourrait aussi ajouter à cela la protection des lieux saints. Ainsi, pour lui la légi-

²⁵ Ibid.

²⁶ Tim Niblock, *Saudi Arabia power, legitimacy and survival*, London, Routledge, 2006.

timité idéologique s'inscrit dans une idée beaucoup plus large. Cette légitimité a pour avantage d'être alors beaucoup plus rassembleuse, compte tenu du fait que la société saoudienne compte plusieurs autres groupes adhérant à des tendances différentes dans l'islam, comme les chiites et les sectes *sunnites non wahhabites*.

La légitimité traditionnelle (ou par tradition), proposée par Niblock, fait directement référence à un concept wébérien.²⁷ Cet élément de légitimité est sans aucun doute critiquable, parce que la tradition monarchique saoudienne est relativement jeune comparativement à d'autres monarchies dans le monde. La légitimité traditionnelle n'est donc pas encore bien installée, ceci d'autant plus, que les allégeances tribales, dans certaines régions, existaient bien avant l'apparition de la monarchie. L'État saoudien n'existe de façon continue que depuis 108 ans. Avant la période contemporaine, l'autorité des Saoud ne s'est pas constituée en monarchie au sens où on la connaît aujourd'hui. D'ailleurs, leur autorité sur la péninsule ne fut totale et consécutive qu'à partir de 1932. La monarchie saoudienne est bien réelle, mais tout de même récente. Niblock avance que ce qui distingue et renforce le caractère traditionnel de la légitimité des Saoud est leur volonté d'unifier la péninsule. Il est vrai que cette volonté caractérise leurs conquêtes depuis le tout début, mais elle relève davantage du tribalisme et de ce que Ibn Khaldoun appelle l'*asabiya* que de la légitimité traditionnelle au sens wébérien. Ceci dit, on peut quand même affirmer que la légitimité de la monarchie saoudienne est bien traditionnelle, non pas dans la forme institutionnelle du pouvoir, celle d'un royaume, mais dans sa référence aux liens tribaux, aux critères de préséance d'une tribu sur d'autres, aux modalités de négociation du pouvoir entre les tribus, et à la religion comme fondement de l'ordre social. La monarchie saoudienne va chercher des sources de légitimité dans ces divers éléments.

²⁷ Ibid.

La légitimité personnelle est elle aussi un concept wébérien. C'est celle de la qualité du chef, du charisme. C'est celle du leader qui, par mérite, assoie sa légitimité. Toujours selon Niblock, cela ne concerne que les rois 'Abd al-'Aziz et Faisal. Ce sont les deux seuls qui ont su afficher une personnalité et un leadership suffisant afin d'instaurer une légitimité personnelle. Nous pourrions ajouter à cette liste le roi actuel. Lorsqu'Abdallah accéda au trône en 2005 la légitimité personnelle joua un rôle. Dans les premières années de son règne, Abdallah était considéré comme progressiste, ce qui lui a conféré une popularité certaine auprès des libéraux et des jeunes saoudiens. Aujourd'hui la lune de miel est bel et bien terminée. Ne répondant pas aux attentes et retardant certaines réformes, l'effet du chef charismatique s'est estompé.

Quant à elle, la légitimité eudémoniste relève d'un phénomène plus complexe, mais très éclairant. L'eudémonisme est une doctrine philosophique tirant sa racine du mot grec eudaimonia, qui signifie bonheur. Aristote la décrit comme étant l'idée selon laquelle le bonheur représente le but ultime de l'existence. C'est pour atteindre le bonheur que nous accomplissons tous les autres actes, il est le génie de nos motivations.²⁸ Cette légitimité s'acquiert lorsque le pouvoir en place est perçu comme travaillant au bien-être de sa population. Cette idée qu'on pourrait assimiler au principe d'État providence est en réalité beaucoup plus large. L'eudémonisme va au-delà de la redistribution de la richesse entre les différentes couches de la société par la création d'institutions, de programmes ou bien encore de la mise sur pied de services. Niblock associe à la légitimité eudémoniste le développement, au début des années 1970 en Arabie saoudite, de services et d'institutions vouées à desservir la population. Il assimile cette notion à la création de la portion distributrice de l'État rentier saoudien. Dans la littérature sur l'État rentier, la distribution est avant tout considérée comme un moyen de cooptation. Elle est une forme d'entente tacite entre les dirigeants et la population.

²⁸ Jean-Marc Piotte, *Les grands penseurs du monde occidental : l'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Québec, Fides, 2005.

Cette notion s'avère être différente de l'eudémonisme. La distinction tient dans le fait que la redistribution n'assure pas nécessairement le bien-être de la population. Mais, dans une logique eudémoniste elle devient un outil contribuant à cette réalisation. La cooptation et l'eudémonisme sont intimement liés. La volonté d'assurer le bien-être de la population (eudémonisme) représente la monnaie d'échange (cooptation, entente tacite) contre laquelle les Saoud obtiennent une autonomie politique complète. L'État saoudien puise donc une partie de sa légitimité de la distribution de la rente. De plus, à long terme, cette pratique engendre une forme de dépendance de la population envers les institutions et les services fournis par l'État. Nous constatons ici un exemple de réciprocité suggérée dans la définition de Stinchcombe. Finalement, l'imbrication d'une partie importante de la société saoudienne à l'intérieur de ces institutions de par la participation de nombreux individus à la fonction publique peut être aussi perçue comme un facteur de légitimation.

Le cinquième et dernier grand facteur de légitimité proposé par Niblock est celui de la légitimité démocratique et structurelle. Cette légitimité est celle générée par les institutions et les processus démocratiques qui donnent l'opportunité aux individus d'exprimer leur point de vue dans le cadre de l'État. Par exemple, la consultation publique génère une forme de légitimité envers une décision prise par une instance. Cette décision est donc rendue légitime, en partie, par le fait que la population pouvait participer à l'élaboration de celle-ci. Cela n'est pas très présent en Arabie Saoudite. Cependant, on peut accorder un rôle de légitimité structurelle et démocratique à deux éléments. Le premier est celui du Majlis al Shura et de ses audiences publiques où un citoyen peut exposer un problème devant le roi ou un de ses proches. Le deuxième élément est celui des élections municipales de 2005. Toutefois, le roi a suspendu la tenue des élections qui devaient avoir lieu en 2009. Par ailleurs, l'élection progressive du deux tiers des sièges du conseil consultatif annoncée en 2005 et qui devait se dérouler sur une période de cinq ans n'a toujours pas débuté. C'est donc dire que la légitimité démocratique

et structurelle, telle que proposée par Niblock, est avant tout structurelle et très peu démocratique.

1.5.2 Système d'élaboration des politiques

Une des plus récentes observations effectuées sur l'architecture de l'État saoudien et de l'élaboration de ses politiques est celle de Steffen Hertog. Hertog s'interroge essentiellement sur l'influence de la rente sur « l'élaboration des politiques ».²⁹ Son approche s'inscrit principalement dans le courant du paradigme de l'État rentier. Elle est, toutefois, intéressante dans le sens où elle représente, à ce jour, l'approche la plus intégrée de la littérature. C'est-à-dire qu'elle cerne bien l'articulation entre « État rentier » et « liens primordiaux », mais elle met aussi en lumière le caractère structurant du paradigme de l'État rentier.

Hertog nous démontre à quel point les deux approches dominantes sont complémentaires afin de fournir des clés d'analyse efficaces, même si le concept d'État rentier joue un rôle structurant des rapports sociaux, établissant les conditions à l'intérieur desquelles les liens primordiaux entrent en jeu.

Afin d'imager la structure politique et les relations entre les différents organes institutionnels de l'État saoudien, Hertog nous parle de « hub-and-spoke system ». Cela fait référence à une roue de chariot, exprimant ainsi les relations verticales entre le centre et ses institutions. Tel que décrit par Hertog, il n'y a que très peu de relations entre les différentes institutions elles-mêmes. Chaque agence ou institution évolue en circuit fermé ne relevant que de l'autorité suprême; dans la plupart des cas, le roi ou bien un des nombreux princes s'est vu offrir la direction d'un secteur en particulier. Au sein de ces mêmes institutions ou agences, toujours selon Hertog, une logique clientéliste

²⁹ Steffen Hertog, *Princes, brokers and bureaucrats: oil and the state in Saudi Arabia*, Cornell University Press, Ithaca, 2011.

s'est installée, et ce, autant au niveau de la direction des institutions que des fonctionnaires qui y travaillent. Les organes qui constituent l'appareil politique saoudien pourraient être pratiquement considérés comme des États dans un État. Les institutions sont tellement puissantes et indépendantes les unes par rapport aux autres, comme nous l'exprime l'image du modèle « hub-and-spoke », qu'elles finissent par agir selon leurs propres règles et principes. Dans cette situation, une ligne directrice nationale est quasi inexistante. C'est donc dire que la création de l'appareil institutionnel saoudien, sous l'influence de la distribution de la rente, a affaibli les mésostructures et les mésorelations politiques dans le royaume.

Hertog appuie son développement sur le concept des « sentiers de dépendance ». Selon ce concept, les décisions prises dans le passé limitent la prise de décision dans le présent, et ce, même si le contexte est complètement différent.³⁰ Par exemple, les décisions politiques qui ont mené à l'élaboration de la structure organisationnelle de l'État saoudien ainsi qu'au partage des pouvoirs et responsabilités au sein de la famille royale limitent encore aujourd'hui la prise de décision politique. Comme Hertog le mentionne : « Lors de la création de la structure étatique, les ententes et accommodements hautement personnalisés ont laissé une empreinte permanente sur l'État, transformant certains ministères en fiefs et segmentant ainsi le système saoudien de la base jusqu'au sommet. (notre traduction) »³¹ À ses yeux l'État saoudien n'est qu'un ensemble d'îles bureaucratiques. « La communication entre agences est particulièrement centralisée; il y a des cas où des sous-ministres adjoints doivent demander l'autorisation à leur ministre afin de pouvoir rencontrer des représentants d'autres institutions, et ce, même si ces discussions n'impliquent pas d'engagement de leur part. »³²

³⁰ Arrow, Kenneth, *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, New Have, 1963.

³¹ Stephen Hertog, « These highly personalized early deals and accommodations left a permanent imprint on the state, turning specific ministries into fiefdoms and segmenting the Saudi system at the very top. » Page 17.

³² HERTOOG, Stephen « Communication with other agencies is particularly centralized; there are cases of assistant deputy ministers having to ask for permission from their minister to meet representatives of

Par la suite, le boom pétrolier de 1973 est venu consolider le système « hub-and-spoke » verticalement lié au centre, c'est-à-dire la famille Al Saoud, lorsqu'une quantité considérable d'organes institutionnels furent créés afin d'accommoder certaines élites. Durant les décennies 80, 90 et 2000 le royaume n'a pas disposé d'une très grande latitude en matière de décision politique et de réforme. Tout cela n'est pas causé par l'apparition de mouvements de contestation politique, ni par la mise sur pied d'une opposition ou encore d'une société civile organisée et active. Les limites d'autonomie de l'État saoudien proviennent plutôt du régime lui-même ou plus particulièrement de ses propres institutions. Le sable qui paralyse l'engrenage de l'appareil politique saoudien est celui du micro-clientélisme. Hertog nous mentionne qu' : « Une grande partie de la construction de l'État saoudien a consisté en l'élaboration de relations patron/client et en la cooptation concomitante d'individus par l'aspect distributif de l'État rentier. »³³ C'est donc dire qu'un régime peut donc perdre son autonomie sans rencontrer d'opposition organisée.³⁴ D'une grande liberté dans le « State building » émerge une surprenante incapacité à réformer. Le micro-clientélisme qui opère au sein de la fonction publique fige la mobilité et la réforme des appareils institutionnels.

1.5.3 Relations de clientélisme

Sans société civile, syndicat, patronat ou tout autre groupe d'intérêt, l'État saoudien assure le monopole de l'élaboration des politiques. Malgré la grande latitude résultant de ce monopole, l'application de nouvelles politiques s'avère excessivement ardue. C'est donc dire que l'image répandue de la grande liberté de l'État rentier autoritaire par rapport à un État conventionnel n'est pas aussi réelle que certains pourraient le prétendre.

other institutions even for noncommittal discussions. » Page 24

³³ HERTO, Stephen « Much of Saudi state-building has consisted of the building of patron-client relations and the concomitant cooptation of individuals into the distributive system. » Page 17.

³⁴ HERTO, Stephen « Limits on the regime's autonomy are not imposed by powerful, collective social forces but are rather created by the regime itself through building clienteles and incurring micro-level distributive obligations. A régime can lose autonomy without encountering organized opposition. » Page 20.

En réalité, le système politique de l'Arabie Saoudite est beaucoup plus complexe qu'il ne semble. Tout le processus d'implantation des politiques est sous l'influence de ce que Hertog appelle le « low-level veto ». Les fonctionnaires n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions et donc de mettre sur pied des politiques, cependant ils sont en mesure d'appliquer ou non certains aspects d'une politique et ainsi freiner la mise en œuvre complète d'une nouvelle politique. Comme Hertog l'indique : « Les micros acteurs tels que les administrateurs et les « courtiers » hiérarchiquement en dessous de l'élite technocratique n'influencent généralement pas les décisions politiques, mais ils ont un grand impact dans la mise en œuvre de ces politiques. »³⁵ Bien que toutes ces décisions se fassent au niveau micro-organisationnel, elles peuvent avoir un impact considérable. Plus un projet ou une politique est complexe, plus il est difficile de le réaliser. C'est ce que Hertog nous explique quand il mentionne que : « Plus il y a d'organismes impliqués, plus on doit mobiliser les micro-structures dans un domaine politique donné, plus il est difficile de produire des résultats. »³⁶ C'est pourquoi l'implantation de politiques, dans l'histoire de l'Arabie Saoudite, a eu un succès variable. Les agences ou ministères, avec une très faible pénétration du micro-clientélisme ont généralement du succès dans la réalisation de leurs projets. Certains organes comme la Banque centrale, l'Aramco (Arabian American Oil Company), l'autorité portuaire saoudienne et la SABIC (Saudi Basic Industries Corporation) sont très fermés et sous le contrôle exclusif des hauts membres de la famille Al Saoud, ce qui préserve leur efficacité. En revanche, c'est plutôt le contraire pour des ministères comme celui de l'économie et de la planification avec comme exemple l'échec retentissant de l'application d'une politique de « saoudisation » des emplois.

Les liens primordiaux, le tribalisme et le système familial patriarcal sont tous des élé-

³⁵ HERTO, Stephen « Micro-level actors such as administrators and brokers below the technocratic elite do not usually influence policy-making, but they have great impact in implementation. » Page 32

³⁶ HERTO, Stephen « The more agencies are involved and the more micro-structure need to be mobilized in a given policy area, the harder it is to produce results. » Page 33.

ments qui peuvent faciliter le développement des relations patron/client. Le micro-clientélisme favorise la création de liens entre la bureaucratie et la société. Chaque famille et chaque clan possèdent leurs entrées dans les différents ministères ou agences. Le clientélisme qui règne en Arabie Saoudite est différent de celui que l'on retrouvait en Amérique latine ou ailleurs dans le monde. C'est la logique imposée par la famille élargie et le clan qui avant tout stimule le clientélisme. Le micro-clientélisme envahit les relations entre les différents fonctionnaires, comme l'attribution de rôles, de responsabilités, de privilèges et même l'embauche sont tous affectées par le réseautage de celui qui détient l'autorité. Une fois qu'un individu accepte ce type de privilège, il contribue au renforcement d'une société hiérarchisée, il devient « client », il doit répondre de son patron, le pourvoyeur de sa bonne fortune, le patriarche ou encore le chef. Le clientélisme s'inscrit donc dans une catégorie particulière quand sa logique s'imprègne dans la mentalité et même dans l'identité d'une société. C'est ce genre de clientélisme que l'on observe, où la citoyenneté devient un bénéfice ou encore que l'appartenance à un clan ou une famille permet d'accéder à des privilèges, et qu'il devient tout simplement impossible d'appliquer un système méritocratique. Dans un clientélisme classique, les choses sont très différentes, et la plupart du temps seules les élites régionales sont « clients » du régime en place. La cooptation n'est que très sélective, mais quand les moyens sont plus grands, une distribution peut rendre systématique ce type de relation.

1.6 Hypothèse

À la lumière du contexte saoudien et de la littérature s'y intéressant nous sommes maintenant en mesure d'émettre une hypothèse. Par contre, avant de la formuler de manière précise, il est impératif d'en spécifier sa nature. Dans ce mémoire, nous ne favoriserons pas l'approche positiviste et la méthode hypothético-déductive qui consiste à poser une hypothèse qui serait validée ou invalidée de façon déductive. Nous privilégierons plutôt une approche heuristique. Notre hypothèse se veut donc un outil heuristique qui

oriente la lecture des faits empiriques et dont la validité se situe au niveau de la richesse de l'analyse et de l'orientation qu'elle permet, mais aussi des portes d'interprétation qu'elle ouvre. Cette approche est favorisée par certains courants épistémologiques en sciences sociales.³⁷ Nous avons fait le choix d'une approche heuristique parce qu'elle nous permettra de proposer un angle d'analyse profond et riche utile à la compréhension des phénomènes sociopolitiques saoudiens.³⁸ Nous procéderons donc étape par étape voyant successivement, via trois grandes problématiques sociopolitiques (Chômage chez les jeunes, contestation politique et organisation du pouvoir), l'apport de notre cadre théorique dans la compréhension de la stabilité actuelle de l'Arabie Saoudite. Ensuite, au-delà de cet apport nous tenterons aussi de voir quelle relation unit le paradigme de l'État rentier à la notion des liens primordiaux. Comment peuvent-ils s'articuler de façon plus précise afin d'enrichir notre compréhension?

Hypothèse : La stabilité de l'Arabie Saoudite peut être comprise avec davantage de profondeur par une articulation plus précise du paradigme de l'État rentier, dont le rôle structurant est réaffirmé, avec la notion de liens primordiaux, qui permettra d'examiner avec plus de précision la façon dont les questions du chômage et des jeunes permettent sont en lien avec la légitimité de l'État et avec sa stabilité.

1.7 Méthodologie

Nous avons introduit une réflexion au sujet de la stabilité de l'Arabie Saoudite qui nous a mené à formuler une question de recherche. Ensuite, cette question nous a amené à nous pencher sur la littérature et le contexte entourant le cas saoudien. C'est ce que nous avons exploré en traitant de certains auteurs comme Hertog, Niblock, Lacroix, Ménoret, etc., mais aussi du contexte historique, politique, économique et social du royaume. Cet exercice nous a permis, du même coup, d'émettre une hypothèse. Voici

³⁷ Quivy, R., Van Campenhoudt, L. 2006 (1995), *Manuel de recherche en sciences sociale*, Paris, Dunod

³⁸ Becker, H.S. 2002 (1998), *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociale*, Paris, La Découverte.

donc en détail la démarche avec laquelle nous tenterons d'explorer cette hypothèse afin de voir comment elle peut enrichir notre compréhension du cas saou-dien.

Notre objectif premier est de circonscrire la façon dont le paradigme de l'État rentier permet de comprendre l'évolution contemporaine de l'Arabie saoudite, et comment il s'articule avec d'autres logiques de rapports so-ciaux et de rapports de pouvoir, particulièrement avec la notion des liens primordiaux. On reproche quelquefois au paradigme de l'État rentier de faire une lecture occidentalisée des pays du Golfe. Comme Matsunaga le mentionne : « Le caractère stato-centré et non interactif des deux modèles (État rentier et État rentier distributeur) constitue leur faiblesse intrinsèque. » Par contre, il faut tout de même admettre que l'apport du paradigme de l'État rentier est considérable, entre autres dans la compréhension des dynamiques au niveau macroéconomique et macropolitique. Notre analyse va montrer comment la logique du pouvoir qui découle de la rente imprègne tous les niveaux de rapports sociaux, et comment elle permet aux liens primordiaux d'acquérir une vigueur renouvelée, alimentés par les modalités d'accès aux bénéfices de la rente. La notion de liens primordiaux n'est donc pas à négliger. Un texte d'Élizabeth Picard nous servira de base dans l'exploration de cet aspect des rapports sociaux, qui place au cœur de son développement les différents groupes définis par des liens primordiaux.

Dans un premier temps, nous examinerons l'apport de plusieurs concepts nécessaires à l'établissement des bases de notre cadre théorique. Ces concepts sont centraux dans le modèle cohérent proposé par le paradigme ou concernant la notion des liens primordiaux. Des concepts comme ceux de légitimité, de facteurs de légitimation, de mentalité rentière et d'identité seront mobilisés pour raffiner l'analyse. Ensuite, nous discuterons du concept d'État dans la littérature occidentale sur lequel s'assoient les bases du paradigme de l'État rentier. Finalement, nous verrons comment l'ensemble de ces concepts permet de mieux spécifier les relations entre État et société.

Dans un deuxième temps, nous analyserons le paradigme de l'État rentier et son articulation avec les rapports sociaux qui découlent des liens primordiaux. Cet exercice nous permettra d'extraire les grandes clés de compréhension fournies par ce paradigme, et la façon dont il a pénétré la culture politique pour subsumer les rapports sociaux qui découlent des liens primordiaux. Nous avons donc proposé comme hypothèse que la représentation de l'Arabie Saoudite offerte par le paradigme de l'État rentier peut être avantageusement enrichie par la notion de liens primordiaux, et ce, tout en affirmant que le paradigme de l'État rentier agit comme cadre structurant.

Dans un troisième temps, à l'aide des différentes clés fournies par notre cadre théorique, nous ferons une lecture interprétative de l'organisation du pouvoir, ou encore des problématiques sociopolitiques, concernant l'Arabie Saoudite. Ces problématiques nous permettront de discerner l'apport, mais aussi la relation entre le paradigme structurant de l'État rentier et la notion des liens primordiaux.

Tout d'abord, nous traiterons de la problématique du chômage chez les jeunes. Le chômage en Arabie Saoudite est important. Il touche plus particulièrement les jeunes. C'est un enjeu qui est régulièrement discuté publiquement. Ensuite, nous aborderons la problématique de la mobilisation et de la contestation politique. Nous avons choisi d'aborder cette problématique parce qu'elle a émergé de façon visible avec l'apparition d'élections municipales dans les dernières années. Il est donc essentiel de voir quels sont les éléments qui rythment la vie politique. Quelles clés le paradigme pourra-t-il nous fournir pour comprendre ce tout nouveau processus politique à travers lequel la société saoudienne est appelée à s'affirmer? Finalement, nous traiterons de l'organisation du pouvoir, de la structure et de la légitimité.

En guise de conclusion, nous discuterons des constatations que l'analyse nous aura

permis de réaliser, c'est-à-dire de l'apport et des limites du paradigme de l'État rentier, pour ensuite comprendre comment le para-digme de l'État rentier structure la notion des liens primordiaux, mais aussi comment cette notion peut enrichir l'analyse permettant ainsi une meilleure compréhension de l'Arabie Saoudite d'aujourd'hui.

Ce mémoire utilise une approche qualitative. L'objectif premier est de circonscrire l'apport du paradigme de l'État rentier et sa relation avec la notion des liens primordiaux dominant le corpus concernant l'Arabie Saoudite en sciences sociales. Afin de réaliser cette observation et aussi considérant l'ampleur du cadre théorique nous diviserons notre observation en trois temps. Pour chacune des trois problématiques, nous verrons comment le paradigme de l'État rentier permet leur compréhension, et comment la notion de liens primordiaux permet d'enrichir l'analyse à un niveau micro. L'approche interprétative sera menée en s'appuyant sur ce modèle de pensée qui domine le corpus concernant l'Arabie saoudite en sciences sociales. Donc, avec l'aide des différentes clés fournies par ces notions, nous ferons une lecture interprétative de certaines des problématiques qui meublent le paysage sociopolitique du pays.

Ce mémoire combine deux facteurs d'analyse: le théorique (État rentier et, dans une moindre mesure, liens primordiaux) et les données empiriques (les phénomènes socio-politiques en Arabie Saoudite subdivisés).

En ce qui concerne les données quantitatives, tout au long de nos recherches il nous a été très difficile de trouver des données fiables, détaillées ou encore récentes. Nous avons donc tenté de dresser un portrait le plus juste possible en recoupant des données provenant de plusieurs sources. Essentiellement, ces données nous proviennent du gouvernement saoudien, de la CIA et des organismes internationaux comme l'ONU ou la Banque mondiale. De plus, il nous a été impossible jusqu'à maintenant de mettre la main sur les données détaillées des résultats de la dernière élection municipale. Tout

chercheur travaillant sur l'Arabie Saoudite est tôt ou tard confronté à cette difficulté. Nous tenterons donc d'exploiter au maximum et de la meilleure façon possible les données disponibles.

Nous utiliserons aussi des données qualitatives. Il est important de mentionner que lorsque nous traiterons de la problématique du chômage chez les jeunes nous utiliserons ce type de données, afin de mettre en contexte les statistiques. Ces données sont une collection de commentaires recueillis sur des blogues saoudiens et dans les journaux du royaume. Nous avons choisi de nous concentrer sur les deux blogues anglophones les plus importants d'Arabie Saoudite. (Il s'agit de saudijeans.org et de saudialchemist.org). Nous avons choisi ces blogues parce que les internautes y sont très actifs y allant de leurs commentaires sur les différents sujets abordés. De plus, on y traite régulièrement d'enjeux politiques et socioéconomiques. Ils représentent donc des accès privilégiés et une tribune unique de l'opinion publique saoudienne, même si on ne peut pas dire qu'elle est représentative de l'éventail des attitudes politiques.

En terminant, il est nécessaire de mentionner que nous utiliserons majoritairement des sources secondaires, en raison de nos connaissances limitées de la langue arabe.

CHAPITRE II - CADRE THÉORIQUE

Une fois la démarche précisée, nous nous devons maintenant d'élaborer notre cadre théorique avec lequel nous porterons un regard détaillé sur les problématiques qui se jouent en Arabie Saoudite. Pour ce faire, nous avons choisi de présenter quelques concepts généraux, en ouverture. Pour ensuite, préciser tous les concepts formant le paradigme de l'État rentier et finalement détailler les différentes manifestations de la notion des liens primordiaux.

2.1 Concepts généraux

Chacun des concepts abordés dans cette section est essentiel afin de compléter l'élaboration du paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux employés dans ce mémoire, mais aussi afin de pouvoir les mettre en lien avec plusieurs enjeux sociopolitiques déclinés dans notre analyse.

2.1.1 Légitimité et légitimation

Puisque, la légitimité est une notion très présente parmi les notions qui constituent notre cadre théorique, nous nous devons, tout d'abord, de définir ce que l'on entend par « légitimité ». Nous nous arrêtons ici tout d'abord sur la littérature occidentale et son apport en ce qui a trait à la notion de légitimité. Avant d'entamer cette section du mémoire, il est important de préciser, qu'un peu plus loin dans le texte, une section sera consacrée à la contribution d'Ibn Khaldoun dans la compréhension de l'application et la légitimation du pouvoir dans le monde arabe.

En premier lieu, voici une définition de la légitimité proposée par Jean Leca. « Le terme légitimité désigne la qualité qui donne au détenteur d'un pouvoir d'injonction ou d'interdiction quelconque la capacité d'être obéi sans violence physique explicite ou, ce qui revient au même, la faculté reconnue comme normale d'y recourir avec succès

si besoin est. »³⁹

La légitimité est indissociable de la notion de domination d'une minorité sur la majorité; ce qu'elle caractérise, c'est l'acceptation de cette domination. Nous devons tout d'abord faire une distinction entre légitimité et légitimation. On dit d'un pouvoir ou d'une domination qu'ils sont légitimes, mais afin d'arriver à cette légitimité, différents moyens sont nécessaires et ce sont ces moyens et les processus qui entrent en jeu que l'on nomme légitimation. La définition classique est celle évoquée par Weber dans sa théorie de la domination légitime. Trois notions sont au cœur du principe de légitimation selon Weber : la légitimité traditionnelle, la légitimité charismatique et la légitimité légale rationnelle.⁴⁰

La légitimité légale repose sur une croyance en la légalité des règles édictées et sur le droit d'émettre des ordres revenant aux individus en position d'autorité. La légitimité traditionnelle rationnelle repose, quant à elle, sur la croyance quotidienne dans le caractère sacré de traditions immémoriales et dans la légitimité de ceux qui exercent l'autorité sous l'égide de ces traditions. Finalement, la légitimité charismatique repose sur la soumission au caractère sacré, à l'héroïsme et à la valeur exemplaire d'un individu particulier, ou à l'ordre révélé ou établi par celui-ci.⁴¹ En revanche, la légitimité d'un État moderne s'exprime de façon beaucoup plus diverse que ce que la vision wébérienne propose.

Dahl s'intéresse quant à lui à un aspect très important de la légitimité, celui de sa performance.⁴² Bien que la théorie de Dahl soit très eurocentriste et donc essentiellement

³⁹ Massimo Borlandi, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris. Presses Universitaires de France, 2005, p. 392.

⁴⁰ Max Weber, *Le savant et le politique, une nouvelle traduction*, Paris, La découverte, 2003.

⁴¹ Ibid.

⁴² Si l'on se permet de résumer rapidement la théorie de performance de la légitimité de Dahl elle gravite essentiellement autour de trois concepts. Output : la performance. Input : la capacité des gouvernés à

axée sur la démocratie comme critère de performance, elle reste néanmoins très éclairante.

Pour revenir à la légitimité elle-même et aussi afin d'élargir notre vision de celle-ci, l'apport de Ferrero est important. Il jette un regard différent sur la légitimation en la posant comme un élément structurant le système politique. Il tisse aussi un lien entre légitimité et société. Il affirme que la légitimité a plusieurs fonctions sociales comme réduire la peur collective envers les dirigeants, assurer une régularité de la gouvernance, humaniser l'autorité et limiter le pouvoir politique.⁴³

Cela nous mène à nous interroger davantage sur la relation entre légitimation et société. Une des grandes questions qui fait toujours débat entre les différentes définitions et conceptions de la légitimité est celle du système de valeurs. La légitimité dépend-elle d'un système de valeurs collectif? C'est en ce sens que la définition de Duverger est intéressante. Selon Duverger, « Dans une société donnée, on se fait une certaine idée de la forme, de la nature, de la structure que doit présenter le pouvoir, pour être reconnu comme bon, valable en soi (indépendamment des actes concrets qu'il accomplit), est légitime le pouvoir qui correspond à ces représentations collectives, à ce système de valeurs. Si le pouvoir existant est ainsi tenu pour légitime, il est obéi spontanément, naturellement. S'il est tenu pour illégitime, on tend au contraire à se dresser contre lui, et il ne repose plus alors que sur la force. »⁴⁴ La plupart des définitions s'intéressent aux différents visages de la légitimité, ainsi qu'aux différents moyens par lesquelles la population l'accorde aux dirigeants, c'est-à-dire la légitimation. En revanche, la définition de Duverger se tourne vers l'agent qui accorde cette légitimité, le dominé. Doit-

participer au processus décisionnel. Throughput : la qualité de la consultation publique et la croyance dans son équité.

⁴³ Guglielmo Ferrero, *Pouvoir: les génies invisibles de la cité*, Paris, Plon, 1944.

⁴⁴ Maurice Duverger, *Sociologie de la politique: éléments de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 105.

on retrouver au sein de ce groupe (les dominés) des valeurs collectives qui viennent valider les différents moyens de légitimation?

La définition de Stinchcombe vient elle aussi mettre l'accent sur la présence nécessaire de normes ou encore de valeurs venant valider la légitimité. Il mentionne qu' : « Un pouvoir est légitime dans la mesure où, par la vertu des doctrines et normes par lesquelles il est justifié, son détenteur peut faire appel à suffisamment d'autres centres de pouvoir comme des réserves auxquelles il peut recourir en cas de besoin pour rendre son pouvoir effectif. »⁴⁵

Si les normes, les valeurs ou bien les perceptions généralement acceptées dans la communauté viennent légitimer l'aspect du pouvoir en place, nous sommes en mesure de croire que les différents moyens de légitimation finissent par induire ces mêmes normes, valeurs et perceptions en s'inscrivant de façon durable dans l'imaginaire collectif d'une société. Cela agit donc comme un miroir. Les perceptions rendent légitime la forme ou l'aspect du pouvoir en place et la pérennité dans le temps de ce même pouvoir renvoie l'image que ces perceptions sont justes. L'impact ou encore les déclinaisons des moyens de légitimation sur une société n'ont pas qu'un rôle de validation, ils peuvent aussi influencer le développement politique, économique et social de l'État et de la société dans lesquels ils agissent. Parce qu'elle nous apparaît plus complète, nous retiendrons la définition de Stinchcombe pour la suite de ce mémoire.

2.1.2 Mentalités et Identité

Les concepts de mentalité et d'identité seront particulièrement utiles dans la section analyse traitant de la problématique du chômage chez les jeunes saoudiens. Ce sont aussi des notions qui peuvent être mises en lien avec paradigme de l'État rentier et avec la notion des liens primordiaux. Il y a alors peut-être ici une opportunité de tisser

⁴⁵ Arthur L. Stinchcombe, *Constructing social theories*, New York, Brace and World, 1968, p. 162.

des liens entre les deux approches ce qui constitue un des objectifs de ce mémoire. C'est donc pourquoi nous portons une attention particulière aux mécanismes sociaux et historiques à travers lesquelles les identités et les mentalités sont transmises et incorporées. Nous identifions ici la légitimation comme un des mécanismes ou facteurs par lesquels les identités communes sont formées, maintenues et transmises au sein d'un groupe au fil du temps. Nous abordons alors maintenant non seulement l'idée des « mentalités », mais aussi celle de l'identité; car nous tenterons de voir si les mentalités, dans le cas spécifique que nous étudierons, colorent l'identité des jeunes saoudiens au point où elles affectent toutes ses manifestations.

Nous pouvons définir l'idée de mentalité comme l'ensemble des dispositions psychiques et morales, et des manières habituelles de penser et de croire, caractéristiques d'une collectivité et communes à la majorité de ses membres.⁴⁶ Il est cependant important de faire la distinction entre la « mentalité » et les « mentalités ». Tout d'abord, la « mentalité », souvent aussi appelée la « mentalité primitive », est un objet d'étude de l'ethnologie. Ce qui nous intéresse ici, ce sont plutôt les « mentalités », de l'anthropologie historique, celles qui agissent sur les visions du monde et les courants de sensibilité. Comme Bernard Valade l'indique : « Le traitement des mentalités a été appliqué aux mythes, images, valeurs qui donnent leur contenu à la psychologie collective d'une époque et d'une société données. »⁴⁷ Ce que nous privilégions donc ici, c'est l'étude des visions du monde, des valeurs, des préjugés et des idées reçues; bref de l'inconscient collectif de la société saoudienne actuelle.

L'identité, quant à elle, est avant tout la capacité de se reconnaître et d'être reconnu. Le concept d'identité est paradoxal, il est composé à la fois de l'idée d'association et celle

⁴⁶ Loredana Sciolla, *Socialisation flexible: Transmission des valeurs et de l'identité chez les jeunes*, Turin, Bologna Il Mulino, 2006.

⁴⁷ Cité dans Ibid. Page 449.

de la dissociation, ou bien ce que Sciolla appelle l'identification versus l'individuation.⁴⁸ Aujourd'hui, la plupart des gens perçoivent leur identité comme quelque chose qui les distingue des autres. Cette perception est largement répandue, en raison de l'utilisation de plus en plus galvaudée de la notion d'identité. Celle-ci est aujourd'hui généralement assimilée à l'identité juridique ou légale. Pourtant, la racine du mot « identité » nous provient du mot *idem* ou bien identique. En sciences sociales, l'identité est donc d'abord et avant tout un moyen d'associer des individus à un groupe; de catégoriser pour mieux observer un groupe d'individus au caractère similaire. L'identité permet donc de à l'individu de s'associer à un groupe, une profession, une famille, une nationalité, etc., et d'un autre côté, comme mentionnée précédemment, et permet aussi de se distinguer par rapport aux autres comme un individu à caractère unique.

Puisant ses origines en psychologie, l'identité est pour Erickson et Freud diachronique. C'est-à-dire qu'elle évolue dans le temps de façon linéaire et elle est majoritairement influencée par le langage. Le concept d'identité s'élargit avec l'apport de certains auteurs en philosophie. C'est entre autres le cas avec W. James qui parle non pas d'identité, mais de « Soi » (*self*).⁴⁹ Le Soi n'évolue plus de façon linéaire telle que le proposait la psychologie. Il peut prendre plusieurs formes selon le contexte dans lequel se trouve l'individu. Le même Soi sera à la fois un père dans un contexte familial, un médecin dans un contexte professionnel ou riche dans un contexte de classe.

La sociologie s'approprie cette idée, selon laquelle l'identité peut être multiple et évolutive selon le contexte, pour en développer la dimension sociale. Le « miroir » désigne alors l'analogie parfaite de l'identité en sociologie. Cet effet que Cooley appelle « *looking-glass self* » induit l'aspect hautement social de l'identité; c'est-à-dire la perception de soi-même, mais aussi l'importance de la perception des autres. C'est ce qu'exprime

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ William James, *The principles of psychology*, New York, Dover Publications, 1957.

Sciolla quand elle mentionne que : « L'individu ne peut pas se former une identité sans faire implicitement référence aux autres. »⁵⁰ Piaget décrit même la quête de l'identité comme une partie importante de la socialisation des individus. Selon lui, la socialisation passe par une intériorisation des représentations sociales.⁵¹

Deux conceptions de l'identité s'opposent. Elles se distinguent dans leur façon d'expliquer le processus d'acquisition de l'identité. Nous avons choisi d'utiliser, dans ce mémoire, le processus d'acquisition d'identité objective ou encore « structurelle ». Selon cette approche, le « Soi » et le « nous » se créent par l'intériorisation d'un ensemble de normes, de valeurs et de modèles culturels collectifs.⁵² Cette conception de l'identité ne manque pas de souligner l'importance du collectif, mais aussi des institutions dans le processus de création de l'identité au sein de la personnalité d'un individu.

2.1.3 Le concept d'État dans la littérature occidentale

Dans ce mémoire, en amont de l'élaboration du paradigme de l'État rentier il est essentiel d'apporter certaines précisions au sujet de la notion d'État. Nous n'avons pas la prétention de faire un recensement complet du corpus pratiquement infini concernant l'État. Nous nous concentrons seulement sur les grandes lignes, simplement afin de mettre la table à l'élaboration des notions entourant l'État rentier.

Le concept d'État moderne doit largement aux travaux de Jean Bodin au XVI^e siècle. Bodin est à l'origine de la redéfinition du principe de souveraineté. À cette époque, la souveraineté est définie comme étant un caractère immuable d'une puissance qui rompt avec l'organisation du pouvoir jusque-là traditionnelle en Europe, c'est-à-dire celle d'un système de relations suzerain/vassaux. Cette définition de la souveraineté proposée par Bodin rompt avec l'idée selon laquelle la souveraineté est incarnée par le Roi,

⁵⁰ Citée dans Borlandi, Massimo. Op. cit., p. 338.

⁵¹ Jean Piaget. *The Relationship between social and cognitive development*, Hillsdale, L.Erlbaum, 1983.

⁵² Erik H Erikson. *Identity, youth and crisis*, New York, W. W. Norton, 1968.

le souverain. Bodin nous parle plutôt de la souveraineté comme d'un concept théorique et intemporel. Par le fait même, il invente « l'État moderne ». La souveraineté devient donc la principale caractéristique de l'État.⁵³

Une des définitions de l'État moderne est celle de Birnbaum qui, dans un premier temps, traite de l'importance de la forme de cet État, en spécifiant que l'État « [...] implique également une réelle institutionnalisation de ses structures ainsi que leur différenciation à l'égard de toutes les formes d'appartenances collectives particulières. »⁵⁴ L'État doit aussi être détaché de toute forme traditionnelle d'application du pouvoir, comme dans le cas qui nous intéresse, la forme tribale, religieuse et monarchique. La notion d'État implique donc nécessairement un détachement de ce qui pourrait éloigner une application rationnelle du pouvoir, et ce, dans le but, implicite ici, mais qui serait d'assurer le bien-être collectif sans aucune autre considération.

Il est en réalité très difficile de définir adéquatement l'État. Il est d'autant plus difficile de le circonscrire complètement qu'il n'est qu'une idée qui existe dans l'esprit des gens et cette idée peut alors prendre bien des formes. L'État, au fil de l'histoire, s'est révélé sous trop d'aspects différents pour que sa forme puisse être fixée de manière définitive et essentielle. Donc, si la forme ne peut définir adéquatement l'État, sa finalité le peut-elle? Pour ce faire, il faudrait que l'État poursuive un but, une fin unique et universelle. Or, l'histoire démontre que les États ne tendent pas à une telle finalité commune et unique. La fin ne peut donc pas être au cœur de la définition de l'État, car elle est trop variable. Il est vrai que certains auteurs comme Hobbes, Locke ou encore Rousseau, qui appartiennent à une tradition naturaliste, attribuent une finalité commune à l'État; celle de réguler les relations sociales entre les hommes, en acceptant le transfert en sa

⁵³ Jean Bodin, *Les six livres de la république*, Bordeaux, Bordeaux Confluences, 1999.

⁵⁴ Pierre Birnbaum, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 248-249.

structure de l'état naturel de l'homme. Cependant, cette vision de l'État s'avère un peu idéalisée et s'appuie sur des exemples trop restreints.

Revenons à la définition de Birnbaum. Si la première moitié de sa définition semble normative, faisant abstraction des multitudes de formes et finalités endossées par l'État au fil de l'histoire, la deuxième moitié de sa définition semble, quant à elle, beaucoup plus éclairante. Selon lui, « L'État constitue un mode spécifique de régulation politique de la société, une véritable invention résultant de la modernité : il se caractérise par une centralisation extrême, une forte maîtrise du territoire, l'exercice entier de la souveraineté [...] »⁵⁵ Cette deuxième moitié de la définition met l'accent sur l'autorité et le contrôle dont fait preuve l'État. C'est ce que Weber entend lorsqu'il dit que l'État possède « le monopole de la contrainte physique légitime ». Pour Weber, l'État se distingue donc par ses « moyens » et non par sa « finalité ou encore sa « forme ». Selon lui, seul le « moyen » d'acquisition du pouvoir peut distinguer l'État des autres types d'institutions et ce « moyen » est, dans l'optique où l'État a le monopole de la contrainte physique, la violence. Globalement, nous nous tournerons donc vers la définition wébérienne de l'État, afin de mettre sur pied un cadre d'analyse.

Revenons à l'énoncé de base de Weber selon lequel « l'État possède le monopole de la violence légitime ».⁵⁶ Si l'on décortique cet énoncé et que l'on s'attarde à la notion de violence, on constate que bien souvent, mais pas dans tous les cas, cette violence est latente. C'est-à-dire que l'État n'est que très rarement obligé de faire preuve de violence réelle, que seule la menace d'utilisation de cette violence est suffisante pour assurer l'ordre et l'obéissance. Il est aussi mentionné que l'État détient un monopole. Ce terme tiré de l'économie indique que l'État est le seul à avoir le droit d'autoriser l'usage de la violence. Finalement, Weber parle de légitimité. Selon lui la violence de l'État est

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Max Weber. *Le savant et le politique, une nouvelle traduction*, Paris, La découverte, 2003.

légitime et c'est ce qui la distingue des autres formes de violence. Selon McFalls, l'on peut déduire une quatrième notion de la définition wébérienne de l'État, cette notion est celle de la territorialité.⁵⁷ La définition wébérienne sous-tend la présence d'un territoire sur lequel l'État assure son monopole de la violence légitime. Cet élément recoupe la définition classique de l'État précédemment mentionnée. La territorialité de l'État est très importante, elle rend l'État tangible et circonscrit l'État, son territoire et ses frontières. L'État devient donc un acteur politique monolithique. Comme dans certains courants théoriques, comme le réalisme, l'État devient l'acteur principal autour duquel s'articulent toutes les relations, il revêt donc un caractère anthropomorphique.

Comme mentionné précédemment, il est vrai que l'État n'est pas tangible. Toutefois, nous sommes en mesure d'en identifier trois éléments essentiels qui sont plus tangibles. Tout d'abord, l'État doit pouvoir compter sur un territoire sur lequel il exerce son autorité. Ensuite, ce territoire doit être occupé par une population qui se trouve aussi sous l'autorité du dit État. Finalement, l'État doit aussi apparaître sous la forme d'une organisation politique.

2.1.4 Relation entre État et société

Il est important de considérer l'État dans une perspective plus large, comme dans ses relations avec les éléments qui lui permettent d'exister. « L'État et la société se construisent mutuellement à travers leur relation, l'un n'existant que par rapport à l'autre. »⁵⁸ Cet inventaire est nécessaire afin de dépasser la vision anthropomorphique et déterministe de l'État. L'un des éléments qui le constituent aujourd'hui est la société civile. Elle peut être définie comme étant « l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État. »⁵⁹ L'origine du terme remonte aux écrits de Thomas Hobbes. Il proposa la notion de société civile

⁵⁷ Laurent Mcfalls, *Construire le politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

⁵⁸ Ibid, p. 84.

⁵⁹ Jean-Louis Quermonne. *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Éditions le Seuil, 2006.

en opposition à son concept le plus connu, c'est-à-dire celui de l'état de nature. Selon Hobbes, l'état de nature où tous les hommes sont rationnels et égaux mène à un conflit perpétuel. La solution au conflit perpétuel serait le contrat social. Ce contrat permet de créer un pouvoir souverain limitant le pouvoir de chaque individu et ainsi mettant fin au conflit perpétuel. En optant pour le contrat social, les individus transfèrent, par la loi, une partie de leur pouvoir à une autorité, celle de l'État. Le pacte ou encore le contrat social chez Hobbes permet non seulement la création d'un pouvoir politique central, mais aussi la création d'une société civile. En renonçant volontairement à leur état naturel, les individus forment ainsi une société civile. La relation entre l'État et la société civile peut donc naître, et ce, dans une logique d'association et de soumission.

La société civile est le lieu du politique. La société civile apparaît aux yeux des économistes libéraux comme une création spontanée. Les attributs sociaux et la solidarité apparaissent spontanément sous l'effet de la main invisible du marché d'Adam Smith. Le marché régule le comportement des individus qui eux agissent selon leur besoin et leurs intérêts. « C'est donc la société civile qui est le lieu du politique, et non l'État »⁶⁰ Revenons à la définition initiale et contemporaine de la notion de société civile. La société civile n'a jamais été aussi tangible. Nous pouvons aujourd'hui circonscrire la société civile; elle est organisée et on peut lui attribuer des fonctions et des actes. Cette tendance est apparue dès les années 1960-1970 lorsque des membres de la société ont formé des groupes et que ceux-ci ont fini par se constituer en réseaux. Par exemple, dans certaines sociétés sous l'influence de régimes autoritaires la société civile est, selon plusieurs politologues, à l'origine du retour de la démocratie. Bouvet cite le cas du mouvement de masse initié par différents groupes de la société civile à l'origine de la chute du Mur de Berlin.⁶¹

⁶⁰ Sylvie Mesure et Patrick Savidan. *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris. Presses Universitaires de France, 2006, p. 1097.

⁶¹ Laurent Bouvet, *Le Communautarisme: Mythes et réalités*. Paris, Lignes de Repères, 2007.

Aujourd'hui, même dans les démocraties libérales, la société civile est bien installée, elle apparaît sous la forme de groupes engagés et militants constitués de citoyens ayant à cœur une cause. Elle a entre autres comme rôle de mettre de la pression sur le pouvoir en place en faisant la promotion d'un agenda qui reflète ses intérêts.⁶² La présentation des concepts liés à la relation entre État et société est nécessaire. Ils seront particulièrement utiles lorsque nous nous intéressons aux mouvements de mobilisation et de contestation politique.

2.2 Le paradigme de l'État rentier

L'Arabie saoudite est un État rentier tribal, plus grand producteur pétrolier au monde, qui a connu une modernisation technique et technologique fulgurante dans les 40 dernières années. En revanche, la modernisation sociale et politique tarde à venir. Le pays subit une remise en question interne et il s'y installe un malaise politique grandissant surtout chez les jeunes. Il est donc utile aujourd'hui de faire une lecture critique du paradigme dominant et d'en dégager un essai de synthèse.

Dans ce cadre théorique, nous aborderons le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux qui composent, tous deux, majoritairement le corpus de connaissance concernant l'Arabie Saoudite. Nous nous attardons tout d'abord sur le paradigme de l'État rentier, sur sa notion éponyme, ainsi que sur les autres notions qui le composent, pour ensuite se nous pencher sur la notion des liens primordiaux et ses différentes manifestations.

2.2.1 L'État rentier chez Luciani

Le concept d'État rentier fut développé au début des années 1980 par des économistes qui tentaient de dresser le portrait du système économique des pays du Golfe. Par la

⁶² Jean-Marc PIOTTE, *La pensée politique de GRAMSCI*, Montréal, Parti Pris, 1970.

suite, ce cadre d'analyse fut récupéré par des sociologues et des politologues afin de faire le lien avec la structure sociale et politique des pays de cette région. C'est en 1987 que Giacomo Luciani et Hazem Beblawi publient *The Rentier State* qui jette les bases de la définition et du cadre d'analyse de l'État rentier. Luciani et Beblawi proposent donc une typologie binaire des États arabes opposant l'État rentier et l'État producteur. Ils identifient quatre grandes caractéristiques de l'État rentier⁶³ : tout d'abord, pour eux, la rente est présente dans plusieurs pays, mais elle doit être prédominante afin qu'un État puisse être qualifié d'État rentier. Ensuite, ils précisent que la rente doit être fondée sur l'exportation, car une rente intérieure impliquerait un marché national trop important. Donc dans une économie intérieure aussi forte et diversifiée l'effet de rente ne peut être prédominant. De plus, seule une minorité de la population est engagée dans sa production. Finalement, la rente est concentrée entre les mains de l'État et celui-ci joue le rôle de distributeur au sein de la population. Dans les prochains paragraphes, nous tenterons de comprendre ces quatre caractéristiques et aussi de voir leur élaboration chez d'autres auteurs.

2.2.2 L'État rentier d'accumulation

Selon Luciani, un État rentier d'accumulation est celui dont la plus grande partie de la rente est convertie en monnaie nationale, afin de financer son fonctionnement. C'est un modèle institutionnel très lourd qui monopolise la rente. C'est aussi un modèle où la diversification de l'économie est très difficile. Un État rentier d'accumulation doit disposer d'un système monétaire efficace, afin de convertir et d'accumuler la rente à l'intérieur même du pays. Dans le cas qui nous concerne, l'Arabie Saoudite est un exemple d'État rentier d'accumulation. Le contre-exemple type serait le Sultanat de Brunei, qui ne convertit que le minimum de monnaie, c'est-à-dire seulement ce qui est nécessaire au financement de l'État. Le reste de la rente n'est pas converti, ce qui signifie qu'il n'est pas redistribué à l'intérieur du pays, mais plutôt investi à l'étranger,

⁶³ Hazem Beblawi et Giacomo Luciani. *The Rentier State*, Londres, Croom Helm, 1987.

afin de constituer ultimement une rente financière.

2.2.3 Une approche de science politique, celle de Skocpol

Le caractère instable de la rente représente une des faiblesses les plus importantes du modèle rentier. En effet, le financement de l'État fluctue en fonction du prix du brut sur le marché. Comme Larbi Talha le mentionne : « La rente dont [l'État] tire ses moyens d'accumulation est marquée du sceau de l'ambivalence et de l'indétermination, et de ce seul fait elle appelle des institutions régulatrices aptes à régler les tensions de la répartition qui en découlent. »⁶⁴ La rente fluctue selon l'évolution du marché, et elle ne représente donc pas une source de financement de l'État aussi stable et régulière que le prélèvement d'impôt. Par exemple, la hausse du prix du brut depuis 5 ou 6 ans crée une vague d'optimisme, les finances des pays du Golfe se portent mieux. Cela renverse complètement la tendance à la baisse observée lors des années 1990.

Dans un État rentier, l'économie et la politique sont indissociables. « La rente entrave l'autonomisation de l'économie vis-à-vis du politique. A l'inverse des sociétés salariales dans lesquelles la séparation entre les deux sphères fonde leur interdépendance, dans les économies à régime rentier, la logique du politique s'impose à l'économique. »⁶⁵ Dans un autre ordre d'idées, Skocpol explique qu'en plus d'être indissociables, l'économie structure la politique. « *Ecological and economic factors have conditioned the existence of state structure [...]* »⁶⁶ Selon lui la prédominance de certains types de production conditionne la structure étatique, comme le niveau de centralisation et l'autoritarisme. De plus, la source des revenus d'un État influence les règles de sa vie politique.

⁶⁴ Larbi Talha, *Le régime rentier et son mode de régulation*, Essai de problématique, Forum de la Régulation, 2003, p. 25.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Giacomo Luciani. *The Arab State*, Berkeley, University of California Press, 1990, P. 65.

2.2.4 L'État rentier comme frein à la démocratie

Un des apports du concept d'État rentier dans la littérature est de soulever la question du possible caractère antidémocratique de ce type de régime. La théorisation et le débat entourant le lien entre rente et autoritarisme, ou rapport entre impôt et démocratie, sont des incontournables lorsque vient le temps de traiter de l'État rentier. Si l'on observe tout d'abord la relation entre impôt et démocratie, il convient d'apporter certaines nuances. De nombreux articles établissent une relation entre l'arrivée progressive des impôts et le développement de la démocratie dans certaines régions. Au fil du temps, plusieurs auteurs se sont demandé si l'impôt était la seule condition à l'accès à la démocratie. Évidemment pas, la contribution des citoyens à la richesse de l'État via les impôts leur donnent un droit de regard sur l'État et elle est donc une condition nécessaire, mais pas suffisante, de la démocratie.

On peut identifier quatre grands facteurs qui peuvent contribuer à la naissance ou bien à la transition vers un système démocratique. Tout d'abord, l'usure et les abus de certains régimes autoritaires peuvent déclencher une transition, voire une révolution qui débouchera sur un nouveau système, comme les révolutions en marche dans plusieurs des pays arabes depuis le printemps 2011. La pression internationale est aussi un facteur important qui, dans bien des cas, peut favoriser une ouverture. Le troisième est celui du désir de la stabilité. Ce facteur est beaucoup plus large, mais il semble pouvoir inciter certains pays comme ceux d'Afrique à opérer une transition démocratique afin de trouver la stabilité. Le dernier, tout à fait dans la logique libérale, est de favoriser le développement économique. Un État pourrait opter pour un virage démocratique, afin de favoriser son développement économique.⁶⁷ Ce ne sont que quelques exemples des facteurs qui peuvent contribuer au développement des régimes démocratiques. Cela nous démontre donc qu'il est réducteur de placer l'impôt au centre de ceux-ci comme

⁶⁷ Michel Dobry, *Les transitions démocratiques : regard sur l'état de la transitologie*, Revue française de science politique, 2000, vol. 50, août-octobre.

facteur clé du développement de la démocratie.

L'impôt étant une condition nécessaire, mais insuffisante au développement de la démocratie, nous sommes donc en mesure de nous demander si l'on peut inverser la logique : « pas de représentation sans impôt ». ⁶⁸ Nous sommes en mesure de nous demander si la présence d'un régime rentier ou bien l'absence d'impôt étouffent la démocratie. Dans le cas qui nous intéresse, la présence d'une rente rend inutile la collecte d'impôt. La rente est distribuée afin d'acheter l'approbation des citoyens. C'est ce lien entre rente et citoyens qui sera étudié dans la section qui suit.

2.2.5 L'État rentier distributeur

L'État rentier distributeur est défini comme un État dont les dépenses représentent une très large part de la rente. ⁶⁹ La distribution est aussi généralement proportionnelle à la rente perçue. Le concept d'État distributeur est donc indissociable de celui d'État rentier. Dans le cas d'un État distributeur, la rente est presque en totalité investie sur le territoire national, afin de financer les activités de l'État. C'est aussi ce qu'on entendait précédemment par « État rentier d'accumulation ». La redistribution de la rente au sein de la population se fait sous la forme de services gratuits, d'allocations, de plein emploi dans le secteur public ou de prix subventionnés. La redistribution implique la création d'une structure du pouvoir très lourde, afin de faire fonctionner un État qui est largement impliqué dans plusieurs des aspects de la vie de ses citoyens. La redistribution de la rente est le réel facteur de dépolitisation qui rend difficile le développement d'une démocratie, puisqu'elle sert de moyen de cooptation. C'est par la redistribution que le régime coopte les élites exclues du cercle du pouvoir. Par le fait même, il réduit la possibilité de l'organisation d'une opposition politique qui pourrait représenter une alternative pour la population. Il en va de même pour la population en général, tant et aussi

⁶⁸ Giacomo Luciani, *op. cit.*.

⁶⁹ Yasuyuki Matsunaga, *L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie?*, Critique internationale, 2000, juillet, p. 46-58.

longtemps que la redistribution fonctionne, la stabilité et la non-politisation persistent. C'est une forme d'entente tacite entre les dirigeants et la population, un échange entre un certain niveau de vie et l'autonomie politique.

Même si la distribution de la rente est insignifiante par rapport aux revenus qu'elle génère et qui sont monopolisés par l'élite dirigeante, la distribution reste importante au regard du citoyen moyen bénéficiant des services et des avantages qu'elle procure. Ceux-ci apparaissent sous la forme de programmes, d'organismes, d'institutions ou de fonds monétaires destinés à fournir des services à la population. Le citoyen devient donc dépendant envers ces services, ce qui constitue un facteur de légitimation du régime. De plus, elle contribue aussi à la création d'une forme d'organisation d'État qui lui procure une légitimité au niveau international. Cette structure institutionnelle interne lui permet d'être un acteur étatique sur la scène internationale. Il ne faut donc pas sous-estimer la distribution de la rente tant au niveau du lien qui unit la population à l'organisation d'État, mais aussi par rapport à l'aspect de l'organisation du pouvoir vue de l'extérieur par la communauté internationale.

Le concept d'État distributeur génère une dynamique politique propre et on doit le distinguer de celui d'État providence. En comparaison, l'État providence ne génère pas une telle dynamique, car il n'est pas frappé par la « bénédiction » de la rente. Il crée son surplus lui-même en taxant de façon directe ou indirecte sa population et en faisant fructifier ses revenus. Donc la source de cette redistribution n'est pas extérieure; il s'agit plutôt d'une redistribution interne entre les différentes couches de la société. De plus, dans un modèle classique d'État providence, la redistribution est moins large et généreuse que celle d'un État rentier, le phénomène de dépolitisation ne suit donc pas automatiquement.

2.2.6 « La mentalité rentière » de Hazem Beblawi

Par agrégation, s'il existe un système économique rentier et un système politique correspondant, il peut aussi y avoir une répercussion sociale de ces deux systèmes. Cette répercussion sociale est ce que Hazem Beblawi appelle la « mentalité rentière ». Cette idée est basée sur la prémisse qu'un système économique génère un état d'esprit chez les gens qui y vivent. Contrairement à une économie traditionnelle, l'État rentier engendre une mentalité qui incarne une rupture dans ce que Beblawi appelle le « *work-reward* ». ⁷⁰ Au sens littéral, le « récompense pour travail », que l'on pourrait traduire par la rémunération liée au travail, est l'idée que pour bénéficier d'un revenu, il faut travailler. L'opposé serait la rente. Prenons par exemple une somme importante obtenue en héritage. Cette somme devient alors une rente qui évacue toute la notion du travail rattaché à la récompense ou au revenu. La récompense ou, en d'autres termes, le revenu, devient un gain attribuable au destin ou à la bonne fortune (*windfall*). C'est alors que la citoyenneté d'un État rentier devient une source de bénéfices économiques.

L'État rentier est donc le prisme à travers lequel la lecture de l'Arabie Saoudite s'est opérée depuis la fin des années 1980. Son apport au corpus de connaissances est considérable. Par contre, une autre notion a longtemps caractérisé les rapports sociaux dans l'ensemble de la péninsule arabe, c'est celle de « liens primordiaux ». Nous allons à présent l'examiner dans le but de développer la façon dont le paradigme de l'État rentier opère au niveau micro.

2.3 La notion de « liens primordiaux »

L'intérêt pour la notion de « liens primordiaux » vient de l'observation que les individus et les groupes dans les sociétés arabes traditionnelles privilégient généralement les liens de parenté ou d'ascendance afin de se situer et agir. ⁷¹ S'inscrivant dans le sillage

⁷⁰ Ibid, p. 88-89.

⁷¹ Dale Eickelman, *The Middle East. Anthropological Approach*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1989, p.154.

d'Ibn Khaldoun, ces approches mobilisent la notion de « liens primordiaux » et proposent « [...] la segmentarité comme théorie, la tribu comme concept opératoire, les liens primordiaux comme canaux privilégiés des modes d'action collective. [...] »⁷² Dans cette section, nous ferons la description des différents volets et manifestations de cette notion.

2.3.1 Les liens primordiaux

À l'origine, le concept de liens primordiaux vient de la théorie de l'ethnicité primordiale. Aujourd'hui, il est au cœur d'un paradigme théorique pluridisciplinaire qui a pour prémisses que les liens primordiaux jouent un rôle important dans la structure des sociétés arabo-musulmanes. Selon cette approche, les liens primordiaux façonneraient le comportement politique et social. L'accent est donc mis sur la genèse des sociétés arabes afin d'en expliquer les comportements politiques. Comme Mileti le mentionne : « Les liens primordiaux représentent l'attachement aux membres de la famille et aux parents. Les liens primordiaux sont dotés d'une signification ineffable que les individus attribuent aux liens du sang et qui ont une force coercitive sur les individus. Ces liens, fortement connotés émotionnellement sont considérés comme des attributs sacrés et sont caractérisés par l'intensité et la solidarité qu'ils suscitent. »⁷³ Les liens primordiaux sont souvent perçus comme un sentiment d'affinité naturelle, intrinsèque à un groupe. Toujours selon cette perception, ces liens ne seraient ni construits ou ni acquis, et ils sont considérés comme innés. Dans les faits, les liens primordiaux ne reposent pas sur un sentiment intuitif. Ils sont avant tout issus d'un processus social.

En science politique, la notion de liens primordiaux propose une approche complémentaire aux travaux sur l'État rentier et les sources de l'autoritarisme arabe. En se cantonnant au niveau macro, le paradigme de l'État rentier « n'a pas été apte à rendre

⁷² Élisabeth Picard, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 56.

⁷³ Poglià Miletì, *Théorie de l'ethnicité*, Fribourg, Université de Fribourg, 2006, p.2.

compte de la spécificité des trajectoires, des agencements complexes dans les relations entre État et société qui président aux politiques économiques [...] »⁷⁴ C'est ce que la notion des liens primordiaux tente d'accomplir, en mettant de l'avant une approche à forte teneur anthropologique sur les thèmes du patriarcat, du tribalisme ou encore de *asabiya*, qui seront ultérieurement décrits en détail. Les liens primordiaux, ainsi que les interprétations modernes du tribalisme, empreints du négativisme qui les caractérise, sont parfois évoqués comme facteurs pouvant possiblement freiner la démocratisation des pays arabes. Cependant, l'approche choisie par Élisabeth Picard dans son ouvrage sur la politique dans le monde arabe nous propose, tout au contraire, de considérer les liens primordiaux et le tribalisme comme éléments de la modernisation politique.⁷⁵ Le tribalisme est aussi proposé par Picard et ses coauteurs comme terreau à la construction nationale et à l'interaction entre État et société. Elle nous parle alors du « riche stock culturel des sociétés arabes ».⁷⁶ Tout comme l'islam, les liens primordiaux fonctionnent comme matrice identitaire, permettant de créer une continuité entre passé et présent et fixant le processus de reconnaissance de l'autre. Tout cela au cœur de sociétés comme celle de l'Arabie Saoudite qui ont connu une modernisation fulgurante, creusant ici le fossé entre les générations et les mentalités. La notion de liens primordiaux produit le portrait d'une nouvelle architecture identitaire et ainsi un nouveau rapport au politique qui se doivent d'être considérés lorsque nous abordons aujourd'hui, en sciences sociales et plus particulièrement en science politique, les pays du monde arabe. La construction des identités, ainsi que le rapport au politique passent par une série de concepts que l'on qualifie de « liens primordiaux » comme la *asabiya*, le tribalisme, le patriarcat, la famille élargie ou les liens de sang. C'est donc dire que selon la notion de liens primordiaux, peut avoir un caractère explicatif important pour comprendre la

⁷⁴ Jean-Philippe Bras, *La politique dans le monde arabe*, École des hautes études en science sociale, Institut d'étude de l'Islam et des sociétés du monde musulman. Ressource en ligne, consulté le 6 décembre 2010. [<http://iismm.ehess.fr/document.php?id=243>]

⁷⁵ Élisabeth Picard, *op. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*, p. 8.

société saoudienne et son rapport au politique. C'est ce qui distingue cette approche des autres. Cette notion apporte donc un complément utile au paradigme de l'État rentier.

Soulignons en terminant que la notion de liens primordiaux n'est pas du tout incompatible avec le paradigme de l'État rentier, et qu'elle permet une articulation plus fine de l'effet de la rente dans les rapports sociaux, y compris au plan identitaire. Le paradigme de l'État rentier demeure donc structurant dans l'explication des rapports sociaux de pouvoir dans les sociétés arabes du Golfe.

2.3.2 Les liens primordiaux et l'idéal-type du tribalisme

Le tribalisme est une notion complexe. Elle se manifeste sous plusieurs formes et possède de nombreuses ramifications. De plus, la métamorphose qu'elle subit aujourd'hui la rend à la fois volatile et galvaudée. La cerner et la définir s'avère être extrêmement difficile, cependant nous sommes en mesure d'en percevoir les manifestations au sein des différents États arabes modernes et en dégager les caractéristiques d'un modèle idéal-typique. Il est essentiel cependant de mentionner ici que l'Arabie Saoudite ne sera pas considérée comme un État tribal. Les liens primordiaux et la tribalité jouent un rôle important au niveau politique et social, mais ils ne sont que des éléments parmi d'autres qui structurent l'organisation du pouvoir et les rapports entre État et société dans les sociétés arabes et plus particulièrement en Arabie Saoudite.

Afin de bien circonscrire la notion de « liens primordiaux », Picard propose quatre grandes caractéristiques qui forment les fondations du modèle. La première est celle de l'autonomie du groupe tribal, au sens de son caractère originel. La tribu est le pré-décesseur des structures politiques modernes que sont l'État et ses institutions, le territoire ou encore la nation. Picard accorde de l'importance au fait que ce n'est pas une opposition entre modernité et tradition, mais plutôt une alternative entre ce qu'elle appelle le « lien territorial institutionnalisé » et le « lien personnel informel ». Dans

cette logique, le tribalisme n'est pas intégrable à l'État; il est plutôt subversif, puisqu'il ne peut être complémentaire à l'État. C'est donc dire que dans un contexte où l'État possède le monopole du pouvoir, le tribalisme se retrouve par défaut comme force subversive. Notons cette première rupture avec le paradigme de l'État rentier, qui place l'État comme principal acteur.

La deuxième caractéristique est celle du tribalisme comme « éthos ». Un éthos est un caractère anthropologique commun à un groupe d'individus appartenant à une même société. Picard nous décrit cette notion de façon beaucoup plus précise en disant que l'éthos est « [...] un ensemble de préférences esthétiques et de valeurs morales qui sont à la fois intériorisées, exaltées dans des représentations artistiques et tout particulièrement dans la poésie, et savamment codifiées jusqu'à faire partie du corpus et des institutions judiciaires de nombre d'États arabes dans lesquels le juge de siège ou certains juges spécialisés appliquent le *'urf*, le droit coutumier. »⁷⁷

La troisième caractéristique est celle de l'organisation et l'exercice du pouvoir au sein de la tribu. « Le groupe de solidarité tribale » comme Picard l'appelle, est dirigé par un chef unique, le cheikh. Il applique son autorité à travers une structure hiérarchisée, et ce dans toutes les sphères de la vie autant au niveau social, politique, économique que religieux. Le cheikh est donc un chef politique et économique, mais aussi un chef de guerre, appliquant son autorité non seulement sur un groupe, mais aussi sur un territoire. Au départ, ce territoire, de tradition nomade, fut surtout un pâturage. Mais au fil du temps, avec l'apparition de structures institutionnelles et l'augmentation du phénomène de sédentarisation, comme sous l'Empire ottoman, ce territoire devint une propriété foncière et même dans certains cas un État territorial.

⁷⁷ Ibid, p. 59.

La quatrième et dernière caractéristique du tribalisme comme modèle proposé par Picard est celle de la « référence au tribalisme ». Les références au tribalisme sont exploitées à tous les niveaux dans le monde arabe, pas seulement dans l'organisation du pouvoir politique, ou bien dans la structure familiale, mais aussi dans les pratiques religieuses. Les références au tribalisme se manifestent de plusieurs façons. En général, un « leader » fait appel à la solidarité et à l'unité du groupe (la région, le clan, la famille). Ainsi, les liens primordiaux qui unissent les individus sont exaltés et ramenés au premier plan. C'est à ce moment que l'identité et les intérêts du groupe dépassent ceux des individus. Dans ces circonstances, les pratiques tribales peuvent être proposées comme mode d'action ou de règlement dépendamment du contexte. À ce sujet, Picard cite en exemple, « L'affrontement armé comme mode de régulation » comme manifestation des références tribales en dehors d'un cadre où la tribu prédomine au niveau politique.

En résumé, Picard évoque quatre éléments qui ~~forment un modèle des~~ caractérisent la façon dont le modèle des liens primordiaux opère. Dans les faits, ce sont aussi ces manifestations qui confirment la présence de liens primordiaux. En plus d'être perceptible à travers une série de manifestations, la notion des liens primordiaux a des fondements théoriques dans les écrits de Ibn Khaldoun et de son idée de *asabiya*, que nous allons examiner à présent.

2.3.3 Ibn Khaldoun et la *asabiya*

Nous nous tournerons ici vers les écrits de Ibn Khaldoun, qui est considéré comme le père des sciences sociales dans le monde arabe, afin de bien comprendre quel genre de pratiques tribales peuvent être utilisées comme « référence » selon le quatrième élément du modèle de Picard. Un des aspects du tribalisme, qui est au cœur de la conquête et de la constitution d'un empire ou bien d'un État, est ce que Ibn Khaldoun appelle *asabiya*. Nous traitons dans ce mémoire de l'idée de *asabiya* parce qu'elle est un des éléments incontournables, mais aussi structurants de la notion de liens primordiaux.

C'est sur cette idée que repose la légitimité de l'Arabie Saoudite et de son roi dans une logique de liens primordiaux.

Au sens littéral, *asabiya* signifie « Esprit de corps ». Mais en réalité cette notion est très complexe et difficilement définissable par une simple expression. L'une des définitions rigoureuses de la *asabiya* est celle d'Yves Lacoste dans son ouvrage dédié aux écrits de Ibn Khaldoun. Lacoste décrit la *asabiya* comme étant certaines caractéristiques qu'une tribu doit posséder pour créer et conserver un empire ou un État.⁷⁸ Yves Lacoste passe en revue toute une série de définitions de la *asabiya* proposées par plusieurs auteurs, et estime qu'elles sont toutes soit trop inclusives ou encore trop restreintes.⁷⁹ Toujours selon Lacoste, la *asabiya* « ne désigne ni un sentiment ni un comportement psychologique, mais une réalité très complexe sociale, politique, dont les conséquences psychologiques sont importantes. »⁸⁰ L'activité guerrière est un élément indispensable de la *asabiya*. Par contre, dans la pensée d'Ibn Khaldoun, elle n'est pas le seul élément constituant la *asabiya*. Il y a aussi la *riasa*, « C'est-à-dire la puissance de fait et non de droit d'une aristocratie, l'autorité tacite, mais réelle d'une grande famille. »⁸¹ De là vient toute la distinction entre l'autorité morale d'un chef sur le groupe de type égalitaire, par opposition à l'autorité complète d'un chef sur un groupe qui possède la *asabiya*. La *asabiya* souvent assimilée aux nomades, à cause de leur grandes qualités guerrières, ne leur est pas exclusive. En fait, la *asabiya* apparaît souvent lorsqu'un groupe se sédentarise et que l'accumulation de richesses est rendue possible. Ainsi, lorsqu'une famille finit par accumuler d'avantage de richesses que la moyenne, on assiste au développement d'une hiérarchie, d'une aristocratie au sein de la tribu, la *riasa*. Celle-ci est indubitablement associée à l'esprit de solidarité et aux liens du sang. L'apparition de cette

⁷⁸ Yves Lacoste, *Ibn Khaldoun naissance de l'histoire, passé du tiers monde*, Paris, F. Maspero, 1981, p. 133.

⁷⁹ Vitalité de l'État, force vitale, force motrice du devenir de l'État, solidarité sociale, lien du sang, solidarité agnatique, agnation, le concept machiavélien de la « vertu », fanatisme tribal, nature d'être des nomades.

⁸⁰ Yves Lacoste, *Ibn Khaldoun naissance de l'histoire, passé du tiers monde*, Paris, F. Maspero, 1981, p. 138.

⁸¹ *Ibid*, p. 142.

aristocratie jumelée à l'esprit guerrier ou encore à l'esprit de corps mène directement à la constitution de la *asabiya* et des facteurs nécessaires au développement d'un empire ou d'un État. La *asabiya* est un concept important parce c'est ce sentiment, cet « esprit de corps », qui est à l'origine de la constitution des premiers États dans la péninsule arabe. Il est important de noter ici le caractère paradoxal d'un État fondé sur une valeur tribale qu'est la *asabiya*. Selon Picard, l'État et le tribalisme sont incompatibles, dû au caractère subversif du tribalisme. Le tribalisme est subversif parce qu'il est sans cesse en compétition avec la volonté de l'État de créer une unité nationale.

La *asabiya* est présente dans toutes les phases de la fondation de l'État saoudien que nous avons vus dans la section « contexte historique ». Lorsque le chef d'une tribu qui possède la *asabiya* arrive à imposer son autorité et constituer un État, le tribalisme se transforme. Le chef voudra bien souvent mettre sur pied une monarchie afin de remplacer ce que Lacoste appelle un « pouvoir de fait » par un « pouvoir de droit ». ⁸² Il tentera de dissiper certaines valeurs tribales afin de s'assurer le monopole du pouvoir, sans éliminer complètement la logique tribale qui est à l'origine de ce pouvoir. Les autres branches de la famille, ainsi que les autres tribus alliées, contribuent à la fois à la domination du pouvoir en place, mais sont aussi en compétition avec celui-ci. Dans le cas de l'Arabie Saoudite, ceci constitue un paradoxe. ⁸³ La *asabiya* est donc l'idée sur laquelle la notion des liens primordiaux s'assoit. La *asabiya* est l'étincelle, le dénominateur commun des manifestations des liens primordiaux.

2.3.4 Légitimité, allégeance et *Bay'ah*

Une autre manifestation des liens primordiaux est celle de l'idée du rituel d'allégeance, ou *bay'ah*. Dans la culture arabo-musulmane, le terme *bay'ah* est utilisé pour désigner le rituel d'allégeance d'une population à ses dirigeants, ainsi que le rapport d'allé-

⁸² Ibid. p.153.

⁸³ Élisabeth Picard, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

geance qui en résulte. Bay'ah signifie littéralement «vente », mais cela ne rend pas justice au sens complexe du terme. En réalité, *bay'ah* désigne le serment d'allégeance et l'acceptation de l'autorité du chef par la population.⁸⁴ L'ensemble de la population reconnaît ainsi le leadership du chef et se soumet à sa volonté.

Ibn Khaldoun traite aussi de la notion de *bay'ah*: « Il faut savoir que le serment d'allégeance est un contrat d'obéissance. C'est comme si la personne qui prête serment d'allégeance conclut un contrat avec son Émir. Il renonce à la gestion de ses propres affaires et celles des musulmans qui l'entourent et il ne contestera pas son autorité et lui obéira, que ce soit agréable ou désagréable. »⁸⁵ Cela confirme que la notion de *bay'ah* dépasse l'idée de légitimité. Nous sommes davantage dans une logique d'allégeance, de la relation qui peut exister entre un souverain et ses sujets.

La notion de *bay'ah* fait partie de la tradition tribale de relations de pouvoir préislamiques, qui ont été par la suite sacralisées par la tradition religieuse islamique. On retrouve la notion de *bay'ah* dans le Coran, mais aussi dans les propos du prophète (Hadith). La *bay'ah* fait donc partie de la Sunna (Tradition prophétique). On constate aussi qu'à travers ce serment d'allégeance au chef, il y a une forme implicite de légitimation du pouvoir en place.

2.3.5 Le Néopatriarcat

Une autre de ces manifestations, et qui est cette fois plus concrète, est celle du néopatriarcat. À une échelle plus restreinte, la cellule familiale élargie est un des nom-

⁸⁴ Lanes Lexicon, *Bay'ah 'he sold'' and al-bay'ah :The making of a covenant, a compact, an engagement*, Wellington, E.J. Brill, 1965.

⁸⁵ It should be known that the *bay'ah* is a contract to render obedience. It is as though the person who renders the oath of allegiance made a contract with his amir, to the effect that he surrenders supervision of his own affairs and those of the Muslims to him and that he will not contest his authority in any of (those affairs) and that he will obey him by (executing) all the duties with which he might be charged, whether agreeable or disagreeable.

breux ensembles qui compose un groupe tribal. Il est donc normal de s'intéresser aux phénomènes qui régissent cet ensemble. Le patriarcat, sous toutes ses formes, est un élément important de la notion de liens primordiaux. Gilseman écrit : « La valorisation de la généalogie enferme les cadets, les femmes, les membres des lignages latéraux, dans un système de soumission à une autorité patriarcale [...] »⁸⁶ Les coutumes et la culture arabes accordent une considération primordiale au rôle des aînés masculins ainsi qu'aux chefs de tribus. Ce pouvoir paternel serait donc reproduit dans l'autoritarisme qui caractérise certains États arabes. Un important penseur arabe comme Hisham Charabi avance même que le néopatriarcat représente le fondement des rapports de force entre individus au sein des sociétés arabes modernes.⁸⁷ Toujours selon Charabi, la famille élargie se retrouve sous l'autorité du patriarche et ce pouvoir patriarcal est reproduit à tous les niveaux d'autorité, du plus petit groupe jusqu'à l'État tout entier. Pour sa part, le mode de production caractérisant les États rentiers aurait un rôle important à jouer. Selon cette perspective, il : « [...] aurait engendré nécessairement des formes de rapports sociaux qui réinterprètent et reproduisent le fonctionnement de la cellule familiale. »⁸⁸ Même si certains jeunes saoudiens décident aujourd'hui de fonder leur foyer à l'extérieur de la famille élargie et donc se diriger dans un mode familial nucléaire, le pouvoir patriarcal reste prédominant. Comme nous le verrons, le chômage élevé chez les jeunes hommes, ainsi que la stigmatisation des rapports hommes-femmes, par le fait même la difficulté des jeunes hommes à se trouver une partenaire, sont des éléments qui renforcent tous deux l'ordre patriarcal au sein de la société saoudienne.

Cette manifestation des liens primordiaux sera particulièrement importante lorsque nous aborderons la problématique du chômage chez les jeunes, dans la section « analyse ».

⁸⁶ Michael Gilseman, *Lords of the Lebanese marches: violence and narrative in an Arab society*, Berkeley, University of California Press, 1996.

⁸⁷ Hisham Sharabi, *Neopatriarchy: a theory of distorted change in Arab society*, Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 41.

⁸⁸ Abubaker Bagader, *La jeunesse saoudienne: identité, mutations, défis, enjeux et perspectives à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 41.

2.3.6 Tribalisme virtuel

Cette dernière manifestation des liens primordiaux est sans aucun doute la plus moderne d'entre toutes. Le tribalisme virtuel prend de l'ampleur en Arabie Saoudite et tend ainsi à confirmer que les liens primordiaux sont toujours aussi importants. L'intérêt concernant les origines tribales connaît une augmentation depuis les années 1990. Lors des événements de la guerre du Golfe, la population saoudienne ne se reconnaissait plus dans l'élite en place. Les décisions politiques controversées, comme de laisser des soldats américains fouler la terre du royaume protégeant les lieux saints de l'Islam, ont momentanément coupé les liens unissant la population et ses dirigeants. C'est alors que dans un désir de combler un vide identitaire, une partie de la population s'est tournée vers son identité passée. Les gens se sont mis à redécouvrir leur généalogie, leurs origines tribales et donc leurs liens primordiaux les unissant à une communauté alternative, remplaçant ainsi le vide laissé par la rupture entre l'État et la société.⁸⁹

Les liens primordiaux ont toujours été importants dans la péninsule arabique. Cependant cette importance a largement dépassé les ensembles de liens comme ceux de la famille, du clan ou du village. Les gens se sont mis à s'intéresser davantage à des ensembles plus grands, comme les confédérations tribales de leurs ancêtres. Aujourd'hui, cette quête généalogique se passe aussi de façon virtuelle. Chacune des communautés ou confédérations tribales a maintenant son site internet sur lequel on recense l'histoire et la généalogie de la tribu et où ses membres peuvent échanger sur différents sujets dans de nombreux forums de discussion. Depuis les vingt dernières années, tout cela a ramené à l'ordre du jour l'origine et le parcours des différents groupes qui ont façonné cette terre et par le fait même à quel point l'arrivée d'un groupe dominant a nivelé les origines et effacé les liens primordiaux. Ces communautés de liens primordiaux représentent de plus en plus une force au niveau régional et communautaire. C'est un

⁸⁹ Ibid.

phénomène que firent ressortir les résultats des premières élections municipales en Arabie Saoudite. Sans recréer la tribu, ce phénomène permet l'émergence de groupes de la société civile calqués sur les pourtours des anciennes confédérations tribales. Ce phénomène est encore à ce jour embryonnaire, mais son influence semble prendre de l'importance, en particulier depuis l'instauration d'élection municipale en 2005. Ce niveau d'activité politique correspond très bien à l'organisation de type tribale de par sa nature locale et son attachement à la terre.

Tableau 2.1 Les tribus présentes en ligne

La tribu bédouine 'Utayba, dont le territoire s'étend sur le Hedjaz et le Nadjd.	http://www.otaibh.net
La confédération bédouine 'Aneza, qui vit à cheval entre l'Arabie Saoudite, la Syrie et l'Irak et dont la famille royale saoudienne se réclame.	http://www.3nzh.com
La confédération bédouine Mutayr, originaire du nord-est du pays.	http://www.mutir.com
Harb, tribu bédouine du Hedjaz.	http://www.harb-tribe.net

CHAPITRE III - ANALYSE

Après avoir décrit en détail notre cadre théorique et après avoir dressé un portrait passé et actuel de la situation de l'Arabie Saoudite, nous passons maintenant à la section analyse du mémoire. Cette section nous permettra de d'examiner l'apport du paradigme de l'État rentier et de la notion des liens primordiaux sur des problématiques spécifiques telles que le chômage chez les jeunes, la mobilisation et la contestation, et finalement l'organisation du pouvoir, sa structure et ses processus de légitimation.

3.1 Le chômage

Cette section dresse un portrait socio-économique du marché du travail saoudien. La récolte et l'analyse de données démographique sur l'Arabie Saoudite représentent un défi important. Le dernier recensement réalisé dans le royaume remonte à 2004. Il faut donc rester vigilant et prendre avec une certaine réserve les données plus récentes qui sont mises de l'avant par plusieurs organismes. Vu l'incohérence que l'on rencontre parfois entre les différentes sources, et dans le but de dresser un portrait démographique le plus fiable possible, nous recouperons les données de quatre sources différentes: le ministère saoudien des finances et de la planification, le service de statistiques des Nations Unies, la Banque mondiale et le World Factbook de la CIA.

3.1.1 La « saoudisation » des emplois

Le roi et ses conseillers firent inclure dans le plan de développement de 2000-2004 une politique de préférence nationale à l'embauche. Cette politique visait tout d'abord à imposer un maximum de 51% de non-Saoudiens occupant un emploi dans le secteur privé. Comme l'indique David Rigoulet-Roze, en parlant du plan de développement 2000-2004 : « Il avait prévu que les Saoudiens, employés à plus de 80 % dans la fonction publique, devraient constituer, dès 2001, au moins 30 % des effectifs des entreprises de plus de vingt salariés et ce quota était censé augmenter de 5 % par an afin de

parvenir au remplacement de 466 600 travailleurs étrangers par des actifs saoudiens à l'horizon 2005. »⁹⁰ Les objectifs de ce plan ne sont toujours pas atteints et la « saoudisation » des emplois dans certains secteurs a même été repoussée à une date ultérieure. C'est le cas entre autres du secteur du taxi qui à l'origine était le fer de lance de cette politique. Finalement, les conditions de l'embauche des Saoudiens ont dû être revues. Les entreprises craignaient que les travailleurs nationaux n'exigent des salaires trop élevés, ce qui aurait eu pour effet de mettre en péril leur secteur. Malgré les nombreuses difficultés à imposer une politique de préférence nationale à l'embauche, le Code du travail fut réformé en 2001 pour y inclure officiellement cette réglementation. Le Code prévoit qu'au moins 75% des employés d'une entreprise embauchant 20 travailleurs et plus doivent être d'origine saoudienne. Un chiffre largement supérieur aux 49% prévu par le plan quinquennal de 2000-2004.

Certaines solutions de rechange ont été proposées à la « saoudisation » des emplois. L'une d'elles consisterait à investir dans les pays susceptibles de représenter un bassin de main-d'œuvre exportable, sous forme d'aide au développement. L'objectif serait de stimuler l'économie nationale de ces pays, afin d'y créer des emplois mieux rémunérés et plus stables, avec pour effet recherché la diminution des travailleurs étrangers en Arabie saoudite. Cette politique viserait surtout à réduire le transfert de travailleurs venus d'Asie et du Moyen-Orient à la recherche d'emplois en Arabie Saoudite. Il est aussi vrai qu'elle pourrait favoriser la création d'une économie régionale permettant peut-être la diversification de l'économie rentière. Il est aussi à considérer qu'une quantité importante de travailleurs étrangers, qui ne possèdent pas la citoyenneté et qui n'y ont pas accès, représente pour une économie nationale une fuite de capitaux considérable. La masse de travailleurs étrangers est donc en soi un défi pour l'économie saoudienne

⁹⁰ David Rigoulet-Roze, *La « Saoudisation » de l'emploi : un défi démographique autant que socio-économique, sinon politique*, Revue européenne des migrations internationales, Vol. 23-n°81, 2007, p. 5.

et pour son marché du travail; cependant la question qui s'impose est pourquoi trouve-t-on en Arabie Saoudite un peu plus de 5 millions de travailleurs non nationaux? Dans cette perspective, la solution des investissements à l'étranger est intéressante, mais inefficace. C'est la jeunesse saoudienne qui laisse libre cette place qu'elle devrait combler. Réduire l'arrivée de travailleurs étrangers en Arabie Saoudite, sans trouver une solution afin de combler les emplois que cette masse de travailleurs occupe, pourrait mettre le marché du travail saoudien dans une posture difficile.

3.1.2 Profil démographique et chômage

Selon le *World Factbook*, la population totale du royaume est actuellement de 28,7 millions d'habitants, incluant 5,6 millions d'étrangers. Pour ce qui est de nos trois autres sources, la base de données des Nations Unies fournit un chiffre datant de 2006 pour une population de 23,7 millions d'habitants. La troisième donnée est celle de la Banque mondiale qui fournit une donnée datée de 2008 avec 24,6 millions d'habitants. En revanche, la donnée sur la population officielle rendue disponible par le Ministère des Finances et de la Planification est de 20,8 millions d'habitants. Cependant ce chiffre date de l'année 2000 c'est-à-dire quatre ans avant le dernier recensement. Cela nous démontre à quel point il peut être difficile d'obtenir des données fiables sur l'Arabie Saoudite, et ce même pour des données relativement peu complexes comme celles de la population totale du pays.

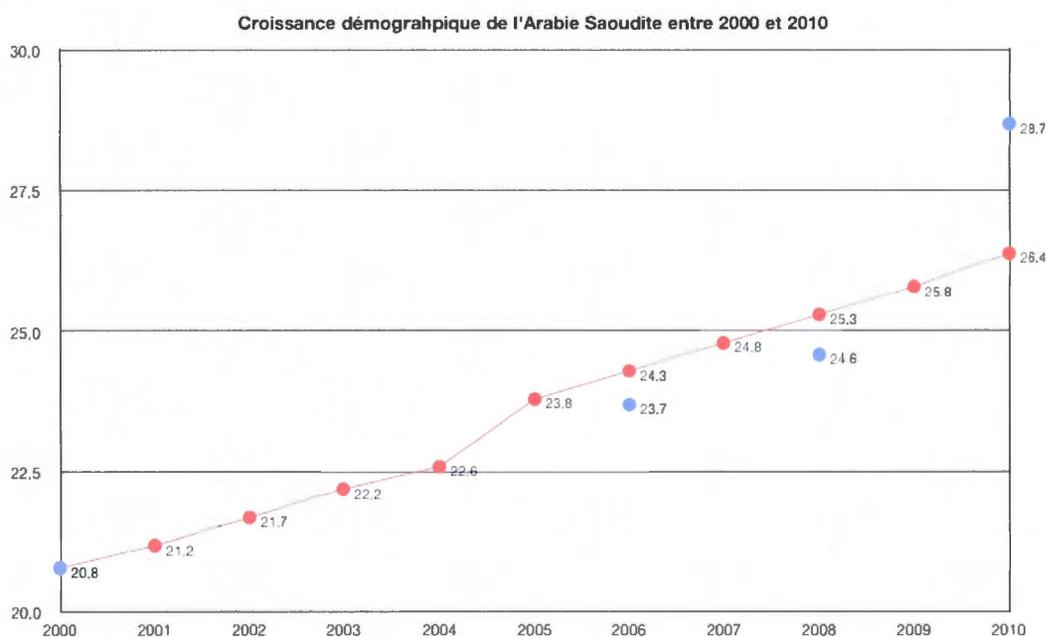
Tableau 3.1

Source	Année	Population	Population selon la moyenne du Taux de Croissance entre 2000 et 2010 (moyenne : 2,13)
Ministère des Finances et de la Planification	2000	20,8	20,8
	2001		21,2
	2002		21,7
	2003		22,2
	2004		22,6
	2005		23,8
O.N.U.	2006	23,7	24,3
	2007		24,8
Banque mondiale	2008	24,6	25,3
	2009		25,8
<i>World Factbook</i>	2010	28,7	26,4

Le taux de croissance de la population qui, autrefois, était très élevé, s'est stabilisé progressivement dans les dernières années. Ce phénomène entre en corrélation avec l'augmentation graduelle du niveau de vie des Saoudiens et l'urbanisation fulgurante du royaume. Selon le *World Factbook*, en 2010 le taux de croissance de la population est de 1,848%, ce qui est relativement peu pour la région. Par contre, le taux de croissance de l'Arabie Saoudite reste supérieur à celui des pays occidentaux qui ne dépasse que très rarement le 1%. Comme mentionné précédemment, seul Bahreïn et le Qatar ont un taux de croissance de la population plus bas que celui de l'Arabie Saoudite. Dans les tableaux 3.1 et 3.2, nous présentons tout d'abord les données sélectionnées datant de quatre années différentes. Ensuite, l'extrémité droite du tableau et la courbe rouge du graphique nous indiquent l'évolution démographique ayant comme point de départ la population officielle selon le ministère en y appliquant la moyenne du taux de

croissance de la population dans dernière décennie.⁹¹

Tableau 3.2



Le graphique ci-dessous présente la répartition de la population selon différents groupes d'âge tout en comparant deux sources différentes. Malheureusement, les données sont présentées d'une façon qui ne nous permet pas de prendre pleinement conscience de l'importante proportion de jeunes en Arabie Saoudite. En revanche, les tableaux 3.3 et 3.4 nous exposent de façon plus précise les différentes tranches d'âge.

⁹¹ La moyenne du taux de croissance de la population entre 2000 et 2010 est de 2,13%

Tableau 3.3

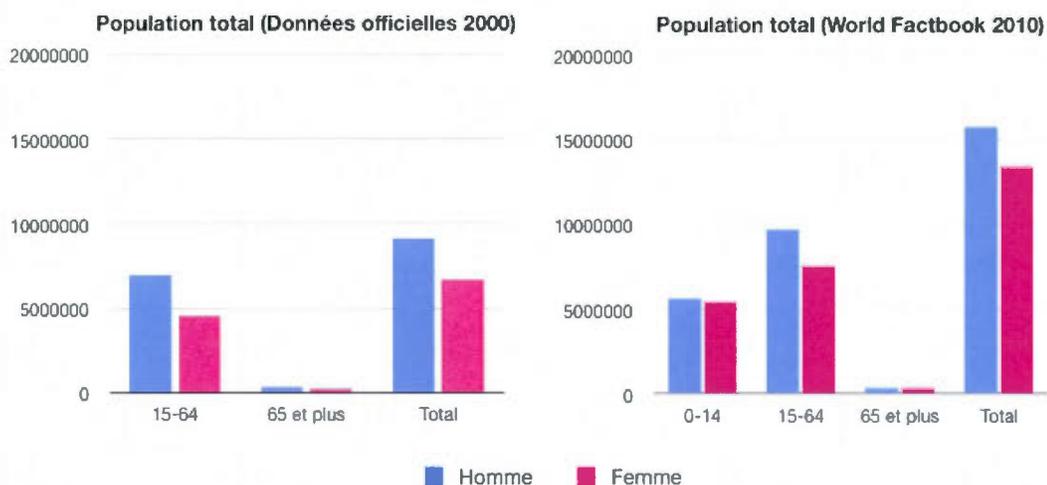
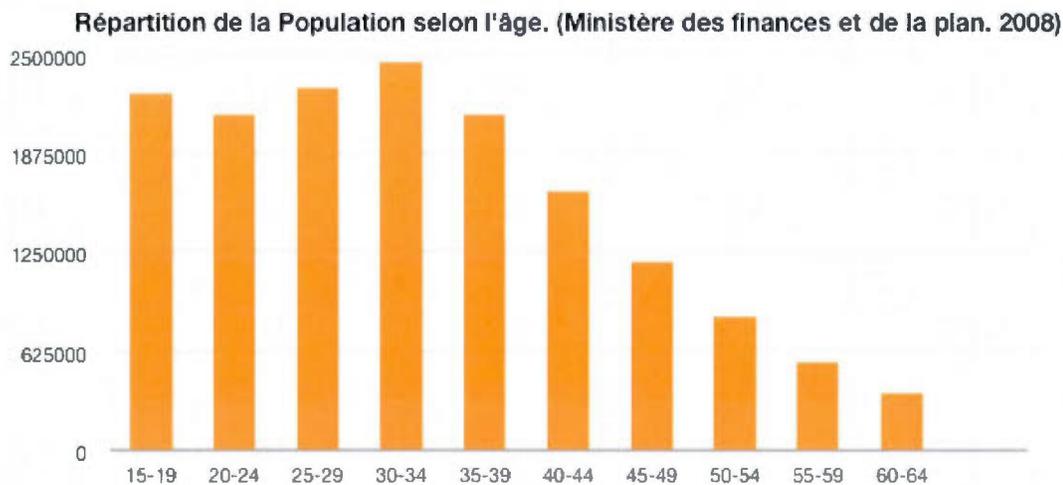


Tableau 3.4



Selon les données officielles fournies par le Ministère des Finances et de la Planification, près de 10 % des jeunes hommes saoudiens âgés de 15 à 24 ans sont inactifs. Ils ne sont ni travailleurs, ni étudiants, ni dans l'incapacité d'être actifs et ils n'appartiennent pas non plus à la catégorie des jeunes hommes aisés qui, dû à leur statut financier, ne sont pas dans l'obligation d'être actifs sur le marché du travail. Les données démontrent aussi que la proportion de jeunes hommes inactifs est beaucoup plus élevée

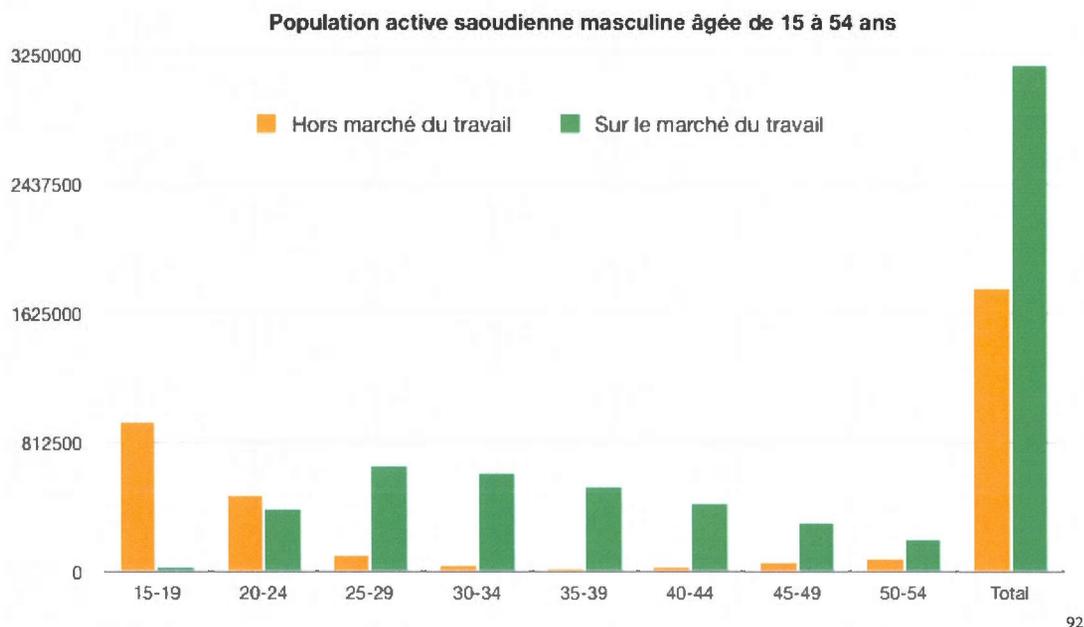
dans les régions urbaines que dans les régions rurales. Le tableau 3.5 nous indique les trois régions où la proportion d'hommes saoudiens inactifs âgés de 12 ans et plus faisant partie de la population active est la plus élevée.

Tableau 3.5

	Inactifs ayant déjà travaillé	Inactifs n'ayant jamais travaillé	TOTAL
Al-Riadh	14 113	44 560	58 673 (27%)
La Mecque	27 564	78 318	105 882 (49%)
Al Sharquiya	10 187	40 199	50 386 (24%)
TOTAL	51 864 (24%)	163 077 (76%)	214 941

Les données officielles fournies par le ministère nous permettent de relever une différence entre le nombre de chômeurs chez les jeunes hommes saoudiens âgés de 15 à 24 ans et le nombre de personnes inactives pour le même échantillon. Selon le ministère, les chômeurs pour cette tranche de la population sont au nombre de 136 429 versus 151 777 jeunes hommes inactifs. Le graphique ci-dessous expose la proportion de Saoudiens et de Saoudiennes sur et hors marché du travail entre 15 et 54 ans. Il est important de mentionner ici que les travailleurs étrangers sont exclus de toutes les données présentées jusqu'à maintenant. Ce graphique nous permet de constater qu'une large majorité de la population saoudienne n'est pas sur le marché du travail. Deux facteurs peuvent expliquer ce résultat. Premièrement, une forte proportion de la population est âgé de 24 ans et moins, c'est donc dire que la plupart sont encore aux études. Deuxièmement, la majorité des femmes, qui représentent 46% de la population, ne travaillent pas.

Tableau 3.6

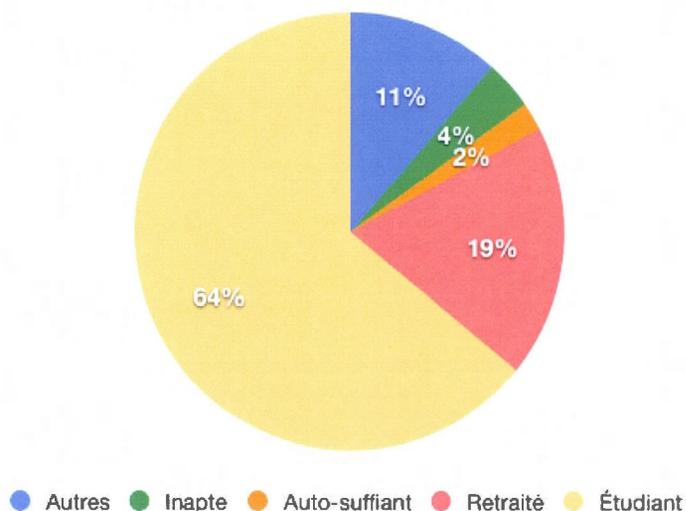


Toujours selon les données du ministère, 2,5 millions d'hommes sont considérés comme étant hors du marché du travail. Le graphique ci-dessous dresse un portrait de cette partie de la population qui ne travaille pas. Ce graphique nous révèle que 11% des 2,5 millions d'hommes ne sont pas sur le marché du travail, et ce sans raison apparente, ce qui correspond au taux de chômage le plus récent avancé par le *World Factbook*, c'est-à-dire pour l'année 2009 et pour les hommes seulement à 11,7%.

⁹² Ministère des finances et de la planification, 2000, [En ligne] <http://www.mof.gov.sa>

Tableau 3.7

Statu des hommes saoudiens qui ne font pas partie du marché du travail



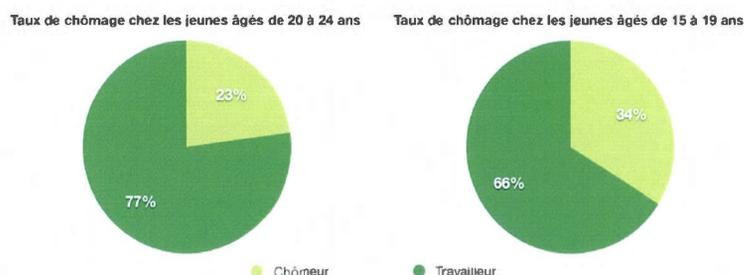
Le taux de chômage en Arabie Saoudite est élevé. Le royaume occupe le 127^e rang mondial sur 199 pays relevés par le *World Factbook* de 2010. La situation de l'Arabie Saoudite est particulièrement inquiétante par rapport à certains autres pays du Golfe comme le Qatar, le Koweït et les Émirats Arabes Unis qui affichent tous des taux de chômage très bas.⁹³ En revanche, le taux de chômage observé en Arabie Saoudite n'est que légèrement supérieur à celui de la plupart des pays occidentaux qui oscille autour de 8,5%.⁹⁴ Cependant, si l'on se tourne vers le groupe qui nous intéresse, le chômage chez les jeunes est alarmant. Les données fournies par le ministère révèlent une forte proportion de chômeurs parmi les jeunes hommes sensés être actifs.⁹⁵ Comme les deux graphiques ci-dessous le démontrent, on constate, pour la tranche des 15 à 19 ans, un taux de chômage de 34% et pour les 20 à 24 ans un chômage de 23%.

⁹³ Qatar : 0,5% (2009) Koweït : 2,2% (2004) E.A.U. : 2,4% (2001) *Seule exception, Bahreïn avec un taux de chômage pointant à 15% (2005).

⁹⁴ Grande-Bretagne : 7,6% (2009) Italie : 7,7% (2009) Canada : 8,3% (2009) France : 9,1% (2009) Etats-Unis : 9,3% (2009).

⁹⁵ Les jeunes hommes qui ne sont pas dans la catégorie statistique « hors marché du travail ».

Tableau 3.8



Si l'on se fie aux chiffres officiels disponibles, on dénombrerait un peu plus de 20 millions de Saoudiens dans le royaume. Selon Abubaker Bagader, 27% d'entre eux seraient en chômage.⁹⁶ Encore une fois, il est difficile de déterminer avec précision le taux de chômage en Arabie Saoudite, d'autant plus que ce chiffre avancé par Bagader n'est appuyé par aucune source primaire. Selon nos estimations, réalisées grâce au recouplement de plusieurs sources crédibles, le taux de chômage oscillerait actuellement entre 11 et 12%. Certaines études affirment même que le taux de chômage pourrait en réalité atteindre 25% à 30%, alors que d'autres tel Ramady, plus pessimistes, font des projections qui dépassent la barre des 55%.⁹⁷

Selon Fatiha Dazi-Héni, cela risque de prendre encore environ 20 ans avant que le royaume n'arrive à satisfaire la demande en matière d'emploi. Selon elle, chaque année ce sont 200 000 jeunes Saoudiens qui sont prêts à entrer sur le marché du travail, qui lui n'est en mesure que d'absorber 30% de cette nouvelle cohorte de travailleurs.

Il est aussi important de mentionner que le taux de chômage officiel du royaume ne prend en compte que les hommes. Les femmes n'ont officiellement toujours pas le droit de travailler, même si beaucoup le font depuis de nombreuses années et que la

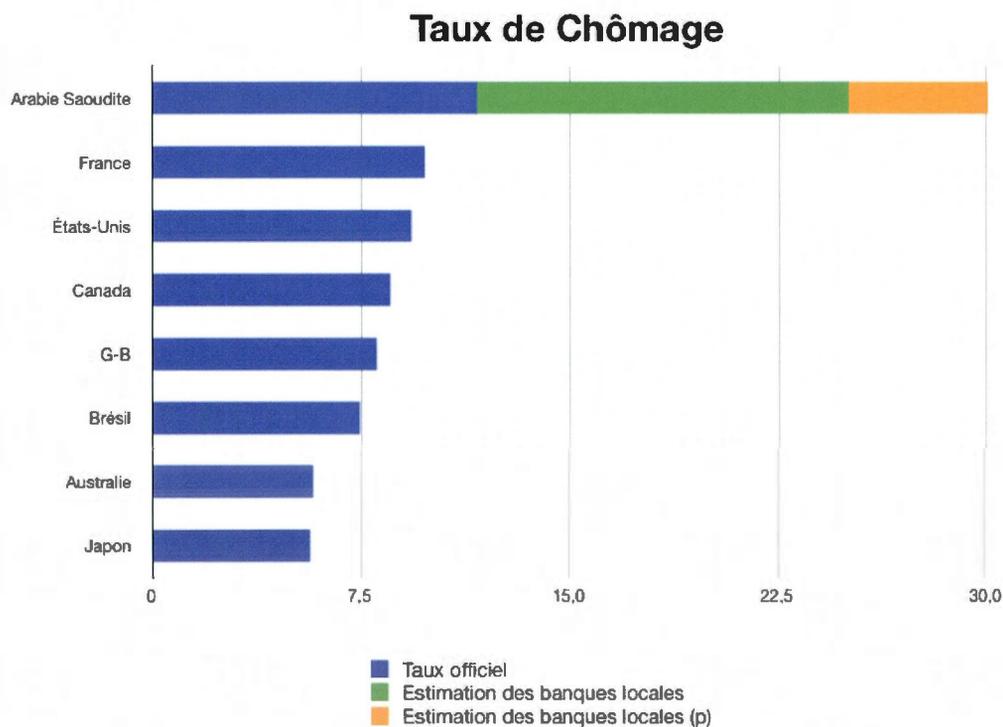
⁹⁶ Abubaker Bagader, *La jeunesse saoudienne: Identité, mutations, défis, enjeux et perspectives à l'aube du XXIe siècle*, l'Harmattan, Paris, 2010, p. 76.

⁹⁷ Mohamed A. Ramady, *The Saudi Arabian Economy*, Springer-Verlag, New York, 2005, p. 350.

pratique est de plus en plus acceptée. D'ailleurs, dernièrement, certaines chaînes de magasins ont fait la manchette en appliquant une nouvelle politique d'embauche de jeunes femmes saoudiennes comme caissières.

Si l'on s'attarde au portrait général du chômage, on constate que la situation de l'Arabie Saoudite n'est pas si différente de celle des plus grands pays industrialisés. En revanche, c'est sur le plan du fort taux de chômage chez les jeunes que la situation est bien différente. Il faut aussi jeter un coup d'œil aux estimations réalisées par plusieurs organismes qui dressent un portrait beaucoup plus dramatique que ne le font les données officielles.

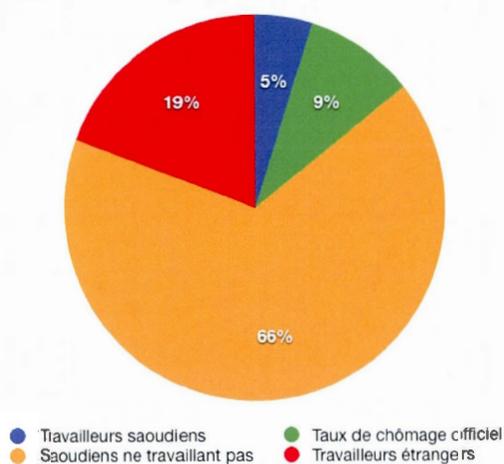
Tableau 3.9



À la lumière des données précédentes, si l'on met sur pied un profil complet de la population saoudienne incluant les hommes et les femmes de toutes les tranches d'âges, la proportion de personnes ne travaillant pas est beaucoup plus élevée que le taux de chômage officiel.

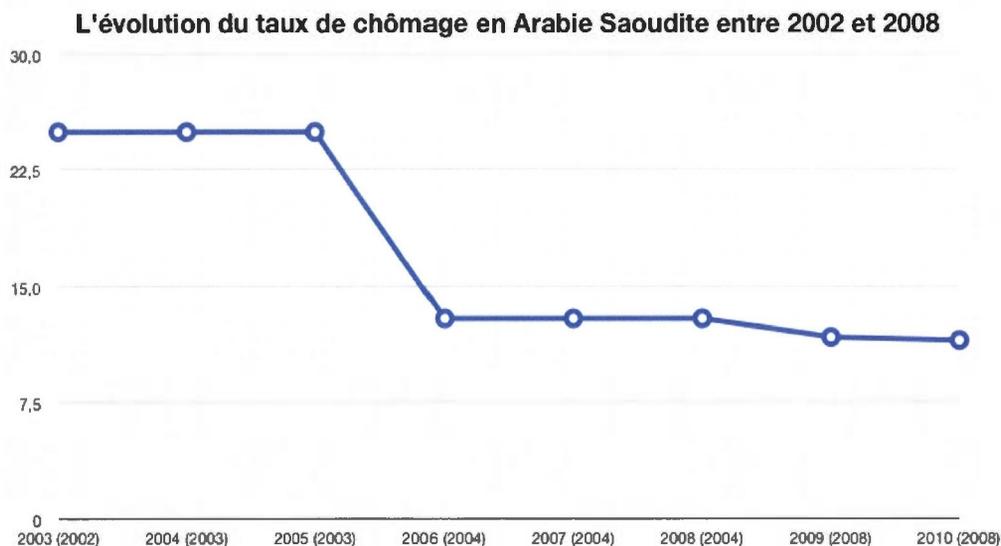
Tableau 3.10

Profil de la population saoudienne



Malgré tout, les données semblent démontrer que la situation du chômage s'améliore depuis 2005 en Arabie Saoudite.

Tableau 3.11



3.1.3 « Les jours de l'abondance »

En 1973, l'Occident connut son premier choc pétrolier. Période noire pour les puissances économiques européennes et nord-américaines, le choc pétrolier permit aux pays exportateurs de pétrole d'émerger. C'est à partir de cette date et jusqu'à la fin des années 80 que l'Arabie Saoudite connut une période de développement fulgurant. C'est cette période que les Saoudiens appellent aujourd'hui *'asr al-tafra*. Signifiant littéralement « l'ère du bond », *'asr al-tafra* est désigné dans la littérature francophone par l'expression : « Les jours de l'abondance ». C'est à cette époque que la rente pétrolière fut massivement redistribuée au sein de la société, avec la mise sur pied de l'État providence. Le système public d'éducation scolarisa plusieurs générations de Saoudiens qui se sont vu offrir de très bons emplois dans la fonction publique ou bien des postes importants dans des entreprises publiques. « Les journées commençaient à 10 heures pour finir vers 14 heures. [...] Les familles et surtout l'État assuraient plus que le nécessaire. Chaque étudiant touchait environ 1 500 francs par mois. »⁹⁸ Le royaume ne

⁹⁸ David Rigoulet-Roze, *La « Saoudisation » de l'emploi : un défi démographique autant que socio-économique, sinon politique*, Revue européenne des migrations internationales, Vol. 23-n°1, 2007, p. 6.

disposait pas d'une politique officielle de plein emploi, mais pendant environ 20 ans, la réalité était que chaque étudiant obtenait instantanément un emploi à la fin de ses études. Parallèlement à ce phénomène, un besoin important de main-d'œuvre engendra l'arrivée d'une quantité considérable de travailleurs étrangers. Le développement économique fulgurant que le royaume a connu durant ces deux décennies fit augmenter le besoin de main-d'œuvre, d'autant plus que la masse de travailleurs nationaux fut presque complètement monopolisée par le secteur public, lui aussi en pleine expansion. En juillet 2007, on dénombrait 5,6 millions d'étrangers en Arabie Saoudite. Ils sont essentiellement Indiens, Égyptiens, Pakistanais, Philippins, Bangladeshis et Yéménites. En majorité des hommes, ils travaillent dans le secteur privé et dans le domaine pétrolier. Ces travailleurs s'étant exilés dans le but de subvenir au besoin de leur famille, ils investissent très peu dans l'économie locale.

3.1.4 Le chômage chez les jeunes saoudiens

L'Arabie Saoudite est-elle stable ou non? Cette fameuse question mentionnée dans les premières pages de ce mémoire persiste. Certains se demanderont pourquoi choisir, pour cette section, de parler des jeunes? C'est simple, les jeunes sont la première source potentielle d'instabilité. Ils représentent, pour le régime, la mèche qu'il ne faut pas allumer. Quel regard le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux permettent-ils de poser sur la jeunesse saoudienne? C'est à travers la problématique du chômage chez les jeunes que nous verrons où se situe le corpus de connaissance concernant l'Arabie Saoudite, et ce, à une échelle réduite, c'est-à-dire celle des jeunes et de leur rapport au travail et à la société. La problématique du chômage et de l'oisiveté chez les jeunes hommes saoudiens exprime une facette actuelle des relations entre État et société dans le royaume. De plus, elle peut faire la différence dans l'attitude des jeunes face au pouvoir en place. Finalement, elle met aussi de l'avant les concepts d'identité et de mentalité autour desquelles s'articule l'État rentier et les liens primordiaux, ce qui en fait donc un terrain d'observation idéal.

3.1.5 Peut-on parler de mentalité rentière?

On peut penser qu'il y a un lien entre la formation des mentalités à l'intérieur de la jeunesse saoudienne et le type de développement économique, voire le mode d'organisation du pouvoir qu'on retrouve dans le royaume. Fatiha Dazi-Héni exprime cette idée en parlant des : « habitudes entretenues par l'économie rentière. »⁹⁹ Nous avons déjà évoqué dans le chapitre 2 les définitions de Hazem Beblawi sur la mentalité rentière et sur la récompense du travail. Rappelons ici qu'elle éclaire une partie de la problématique du chômage chez les jeunes.

3.1.6 Famille et travail

Si le paradigme de l'État rentier jette un éclairage sur la problématique du marché du travail à la lumière du concept de « mentalité rentière », le concept de « liens primordiaux » peut-il apporter des éléments additionnels?

La majorité des familles saoudiennes sont de type élargi. Elles regroupent donc sous le même toit plusieurs générations. Ces familles évoluent sous l'influence du patriarcat et de ses fils qui agissent comme chefs. Même si de jeunes familles s'établissent de plus en plus dans des logements séparés, le modèle traditionnel élargi est encore aujourd'hui le plus répandu à travers le royaume. C'est ce modèle élargi qui rend possible la prise en charge de jeunes chômeurs au sein du groupe.

Quand les jeunes hommes de la famille élargie se trouvent pris en charge par le groupe cela renforce inévitablement le pouvoir patriarcal. Pourquoi la famille élargie accepte-t-elle de prendre en charge ces jeunes chômeurs? C'est dans l'espoir que les jeunes hommes, qui auront un rôle primordial à jouer au sein de ce groupe dans le futur,

⁹⁹ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchie et sociétés d'Arabie, Le temps des confrontations*, Les presses de Science Po, Paris, p. 77.

puissent accéder à un statut qui leur permettra d'assumer ce même rôle. Un emploi considéré dégradant ne leur permettra pas de prendre une place importante dans leur communauté de liens primordiaux, ce qui aura un impact sur le statut de toute la famille. Cet esprit de corps qui anime la dynamique familiale est aussi une manifestation de la *asabiya* décrite par Ibn Khaldoun. La cellule familiale a probablement le rôle le plus important à jouer dans l'éducation au travail. Toutes les familles souhaitent que leurs fils fassent des études et ainsi atteignent un statut professionnel et social intéressant. Les jeunes sur le chômage sont bien souvent dépendants de la cellule familiale. Comme Abubaker Bagader nous l'explique: « Il n'est pas excessif de dire qu'une catégorie croissante de familles de classe moyenne se trouve face à des choix de dépenses difficiles, comme assurer un argent de poche quotidien à des jeunes désirant mener le même train de vie que leurs collègues en les accompagnant aux restaurants, en passant du temps libre au sein de clubs situés dans des lieux de promenade ou des cafés modernes. »¹⁰⁰ La pérennité du statut de la cellule familiale et même du groupe de liens primordiaux dans l'avenir passe par le succès de ses jeunes hommes. C'est donc un élément d'identité du groupe et de l'individu déterminant pour cette problématique.

La formation professionnelle et technique est une avenue très peu empruntée par les jeunes saoudiens. Cela peut s'expliquer par le désintérêt de la société en général, mais aussi des familles par rapport à ce type de formation.

« Tout le monde, y compris les jeunes, refuse d'accorder une valeur positive au travail globalement et aux activités sollicitant l'effort personnel et l'autonomie en particulier. Cela a de plus abouti à une fable désormais répandue selon laquelle la société « saoudienne » méprise les activités manuelles et techniques au prétexte qu'elles seraient dégradantes pour l'homme en société et par suite pour sa réputation et son rang. En conséquence, les familles font feu de tout bois pour éviter aux enfants de s'engager, même provisoirement, dans des activités

¹⁰⁰ Abubaker Bagader, *La jeunesse saoudienne: Identité, mutations, défis, enjeux et perspectives à l'aube du XXIe siècle*, l'Harmattan, Paris, 2010, p. 116.

manuelles et épuisantes. Ainsi s'explique la tendance à préférer les activités officielles et gouvernementales, qui garantissent aux jeunes un salaire respectable, une sécurité d'emploi et une évolution de carrière. »¹⁰¹

Au niveau institutionnel, le pouvoir en place a doté la société d'un système d'éducation qui contribue à sa légitimation. Essentiellement axé sur l'enseignement théorique et religieux, le système d'éducation n'offre que très peu d'alternatives aux élèves tout au long de leur parcours.

Au-delà d'une problématique reliée au marché du travail, le fort taux de chômage chez les jeunes inquiète. Abubaker Bagader, qui s'est penché sur la situation des jeunes dans le royaume, exprime ce sentiment de la façon suivante : « Si la société ne retire aucun bénéfice des forces de la jeunesse, celle-ci pourrait s'orienter vers des pratiques indésirables pour la société dont le désœuvrement et le gaspillage du temps libre dans des pratiques nocives voire la violence, le crime et le terrorisme. »¹⁰² L'oisiveté des jeunes hommes fait couler beaucoup d'encre dans les médias, mais aussi beaucoup de familles s'inquiètent que cette errance mène à des issues plus sombres, comme la délinquance.

3.1.7 La jeunesse saoudienne et le marché du travail

Des politiques coercitives, comme celles du plan de développement 2000-2004 et du nouveau Code du travail, cernent mal le problème. Elles se heurtent à la réalité sociale saoudienne, voire à ce que l'on a appelé la « mentalité rentière », c'est-à-dire que très peu de Saoudiens sont prêts à accepter des emplois dans le secteur privé. Ils jugent les salaires insuffisants et que leurs compétences dépassent les exigences de ces emplois. De plus, la jeunesse saoudienne éduquée par le réseau d'éducation publique ne possède pas une formation qui est adaptée aux réalités du secteur privé. Ce système d'éducation est aujourd'hui désuet. Axé essentiellement sur l'enseignement religieux, mode

¹⁰¹ Ibid, p. 111.

¹⁰² Ibid, p. 115.

de légitimation pour le régime, il semble former des jeunes destinés au chômage. L'incompétence est un des problèmes importants, qui contribue au taux de chômage élevé dans le royaume. Cependant, ce qui freine le plus les Saoudiens dans leur mise au travail, ce sont les préjugés entretenus au sein de la communauté. La plupart des jeunes préfèrent rester sans emploi plutôt que d'en accepter un dans le secteur privé ou bien dans le domaine pétrolier. Comme l'explique Fatiha Dazi-Héni, les jeunes saoudiens refusent massivement de s'abaisser à ce genre d'emploi.¹⁰³ Cette attitude de la jeunesse saoudienne est ancrée dans le comportement social. Il dérive, en partie, des habitudes entretenues par l'État rentier distributeur.

Les blogues et les médias foisonnent de commentaires et d'opinions concernant la situation du chômage chez les jeunes hommes.¹⁰⁴ Selon la majorité des commentaires relevés, les préjugés et la pression sociale engendrés par ceux-ci auraient un rôle à jouer dans la situation du chômage. Comme un jeune saoudien de la région de Riyad l'indique :

“ I try to don't have prejudices. But Saudi society prejudices are deeply rooted, particularly against manual jobs. In this case it's difficult to don't have prejudices. ”¹⁰⁵

Ce dernier commentaire résume bien les propos et les opinions relevés sur les différents blogues et aussi dans les médias traditionnels saoudiens. Cette façon d'aborder la vie d'adulte et la vie professionnelle dans la perspective d'une rupture entre le travail et la rémunération peut avoir une incidence sur l'avenir politique et social du pays. La jeu-

¹⁰³ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchie et sociétés d'Arabie, Le temps des confrontations*, Les presses de Science Po, Paris, p. 77.

¹⁰⁴ Les citations proviennent de deux blogues saoudiens importants. Ces blogues sont rédigés en anglais, il s'agit de saudijeans.org et de saudialchemist.org.

¹⁰⁵ J'essaie de ne pas avoir de préjugés, mais les préjugés entretenus par la société saoudienne sont profondément enracinés, en particulier contre les emplois manuels. Dans ce cas, il est difficile de ne pas avoir de préjugés.

nesse est la matière première du changement. Comme une jeune étudiante saoudienne l'écrit :

“ They would rather be unemployed and tented to by their parents than work a job they believe to be sub-standard, which doesnt only affects the labor market; but also their outlook on life and capacity to taking up responsibilities.”¹⁰⁶

Ce commentaire est aussi important dans la mesure où la plupart du temps on mentionne aussi que les jeunes préfèrent bien souvent rester sans emploi. C'est donc dire que ces préjugés seraient si forts aux yeux de certains blogueurs, lecteurs ou journalistes saoudiens qu'il est mieux perçu au sein de la société d'être chômeur plutôt que d'accepter un emploi qu'on pourrait qualifier de dégradant. C'est ce que les propos d'un jeune architecte de la région de Riyad expriment :

“ I do have some prejudices with regards to certain labour jobs like manual labour or those mainly physical activity oriented jobs like mechanical or so. So the bottom line is this, there are a significant number of youths that severely have – to say the least – restrictions on the jobs that they might work in. It's why most of the time they prefer to stay unemployed.”¹⁰⁷

D'autres commentaires permettent de constater que certains jeunes ont aussi de grandes attentes face aux emplois qu'il leur sera permis d'occuper à la sortie des bancs d'école.

Comme ce citoyen saoudien de quarante-cinq ans l'explique :

“ Manual labor job is out of question to most of our youth. A person who is fresh graduate will show up in a interview with minimum experience

¹⁰⁶ Ils préfèrent être au chômage et être dépendants de leurs parents, que d'avoir un emploi qu'ils estiment être sous leurs standards. Cela ne concerne pas seulement le marché du travail, mais aussi leur regard sur la vie et leur capacité à prendre leurs responsabilités.

¹⁰⁷ J'ai des préjugés à l'égard de certains emplois, comme le travail manuel comme par exemple l'emploi de mécanique. Il y a un nombre important de jeunes qui ont des restrictions sur les emplois qu'ils pourraient occuper. C'est pourquoi, la plupart du temps ils préfèrent rester au chômage.

and ask for a bundle and expect to be the manager.”¹⁰⁸

Nous pouvons donc penser que cette mentalité est en lien avec l’esprit entretenu par la portion distributrice de l’État rentier. Tels les emplois de fonctionnaires disponibles à l’époque des jours de l’abondance, certains jeunes saoudiens cherchent à obtenir les mêmes avantages que leurs parents à cette époque. C’est ce que nous décrit ce commentaire recueilli sur un blogue saoudien :

“Many of graduates request initial high payment and less hours. They prefer governmental jobs as it’s guaranteed and very low chance of being fired - and no much monitoring, less hours plus high incomes.”¹⁰⁹

Ces observations ne sont pas l’exclusivité des nouveaux médias et des commentaires de lecteurs. De nombreux articles publiés dans les médias traditionnels abondent aussi dans le même sens. C’est entre autres le cas d’*Arab News* qui s’identifie comme « the Middle East’s leading English language daily ». Dans un article intitulé « Hey, Young men! » de Saeed Al-Yami, le journaliste dit des jeunes hommes saoudiens que:

“ Most of them are dependent on their families. Most of them do not want the situation to change as long as they can eat, live for free and drive their cars – which were bought by their families who also give them a monthly allowance. ”¹¹⁰

Le journaliste attribue même aux préjugés l’insuccès des programmes du gouverne-

¹⁰⁸ Choisir un emploi manuel est hors de question pour la plupart de nos jeunes. Une personne qui est jeune diplômé et qui se présente avec peu d’expérience, a bien souvent des exigences particulières et s’attendre à être le gestionnaire.

¹⁰⁹ Beaucoup de diplômés exigent un salaire élevé et peu d’heures de travail. Ils préfèrent les emplois de fonctionnaires car ils garantissent un bon salaire, une faible charge de travail et un très faible risque d’être congédié.

¹¹⁰ La plupart d’entre eux sont dépendants de leurs familles. La plupart d’entre eux ne veulent pas que la situation change tant qu’ils peuvent manger, vivre librement et conduire leurs voitures - qui ont été achetées par leurs familles et qui leur donnent aussi une allocation mensuelle.

ment saoudien visant à réduire le chômage chez les jeunes. Selon lui :

“The main reason why the program was unpopular is that they felt these jobs did not suit them because the jobs were below their standard.”¹¹¹

3.1.8 Le chômage dans l'opinion publique

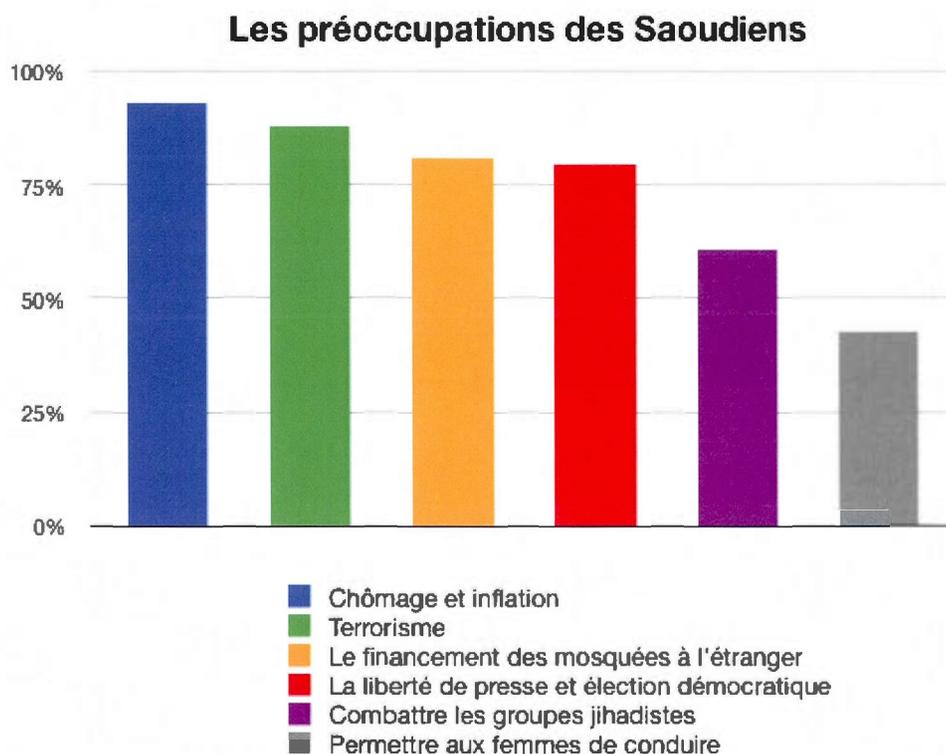
Malgré la pression sociale, mais aussi celle provenant de la cellule familiale, les Saoudiens semblent préoccupés par l'enjeu du chômage. En effet, le chômage, le marché du travail et l'inflation représentent les premières priorités pour la population saoudienne. Selon deux sondages d'opinion publique indépendants, la problématique du chômage arrive en tête de liste pour ce qui est des préoccupations des Saoudiens. Les deux seuls sondages sur le sujet nous démontrent que le chômage surpasse même les autres problématiques proposées comme : le terrorisme, la corruption, la démocratisation, la liberté de presse et les droits de la femme. Le premier sondage fut réalisé en 2003 à travers tout le royaume avec un échantillon de 15 452 personnes et une marge d'erreur de 3 % avec un taux de confiance de 19 fois sur 20. Cette enquête fut mise sur pied par le Saudi National Security Assessment Project, un groupe indépendant de 75 chercheurs, et administré par la firme de sondage Gallup. Selon les résultats partiels de ce sondage publiés en 2004 dans *The New York Times* et *The Daily Star* (Liban) 79,6 % des Saoudiens considèrent le chômage comme la problématique qui les inquiète le plus.¹¹² Le deuxième sondage fut réalisé en 2007 auprès de 1 004 répondants de 18 ans et plus par entrevue téléphonique entre le 30 novembre et le 5 décembre, avec une marge d'erreur de 3 % et un taux de confiance de 19 fois sur 20. Ce sondage fut réalisé par *Terror Free Tomorrow*, un organisme de recherche indépendant sur l'opinion publique, qui s'intéresse plus particulièrement à l'opinion de la population des pays arabes par rapport au terrorisme et à l'extrémisme idéologique. Encore une fois, la problématique du chô-

¹¹¹ La principale raison pour laquelle le programme était impopulaire, c'est parce que les jeunes estiment que ces emplois ne leur conviennent pas et sont inférieurs à leurs standards.

¹¹² Nawaf Obaid, *An unprecedented poll of Saudi opinion : Yes to bin Laden rhetoric; no to Al Qaeda violence*, *The New York Times*, 28 juin 2004.

mage, qui est cette fois-ci jumelée à celle de l'inflation, arrive en première position des préoccupations des Saoudiens avec un taux d'inquiétude de 93 %.

Tableau 3.12



La décennie qui se termine est la première depuis la crise pétrolière où les familles saoudiennes sont confrontées à des problèmes comme le chômage, l'absence d'emplois dans les différents secteurs publics, une très faible mobilité professionnelle ou encore une sous-qualification face aux réalités actuelles du marché du travail, et ce, en particulier concernant le secteur privé. Tout cela, combiné à des habitudes et à un certain rythme de vie apparu lors de la période d'abondance et entretenu par la distribution de la rente; ou encore au bombardement, de plus en plus présent, des jeunes par la culture occidentale et de sa société de consommation. Cette problématique du chômage et de la mise au travail de la jeunesse saoudienne est aujourd'hui centrale. Le paradigme

de l'État rentier et la notion des liens primordiaux permettent des lectures différentes, mais cette fois-ci complémentaires, de ce phénomène. L'argument de la mentalité rentière est intéressant, mais à lui seul il est insuffisant pour expliquer et comprendre cette problématique. Il faut aussi tenir compte des concepts comme ceux de la famille, du patriarcat et de la communauté de liens primordiaux comme éléments facilitant la naissance de cette problématique. Sans eux, les effets de la rente resteraient plus marginaux. Il faut aussi prendre en considération la pression sociale et les préjugés auxquels sont confrontés les jeunes saoudiens et leurs familles.

3.2 Mobilisation et contestation

Après avoir traité du cas des jeunes, quelles sont les autres sources potentielles d'instabilité dans le royaume? La mobilisation politique au sens large, ainsi que la participation à des événements démocratiques est chose rarissime en Arabie Saoudite. Nous pourrions penser que la société civile est inexistante. Même s'il est vrai qu'elle n'est pas très active politiquement, nous tenterons de voir quelle forme elle prend et quelle place elle occupe. Dans ce chapitre, nous porterons notre regard sur l'activité politique saoudienne, sous plusieurs de ses formes. Nous nous intéresserons donc aux différentes mobilisations politiques, ainsi qu'au rôle et à la place de la société civile saoudienne. Nous ferons aussi un petit détour, pour se pencher sur le cas du Koweït qui pourrait nous en apprendre concernant certaines clés de compréhension proposées par le paradigme de l'État rentier.

3.2.1 Mobilisation politique

Dans les médias on présente souvent l'Arabie Saoudite comme étant au bord de la crise. Pourtant, l'Arabie Saoudite affiche une incroyable stabilité. Selon le paradigme de l'État rentier, la rente pétrolière représente un frein au développement de la démocratie : plus la rente est élevée, moins de mobilisation politique ne devrait se manifester. Dans cette logique, nous serions tentés de croire que lorsque le prix du brut s'écroule

sur les marchés internationaux, l'État rentier s'expose à l'apparition de certaines mobilisations politiques, voire certains mouvements de contestation. C'est cet argument qui est proposé dans l'ouvrage de Terry Karl, *The Paradox of Plenty*. Selon lui, la rente contribue à la mise sur pied d'un réseau de clientélisme, dépolitisant ainsi la société rentière. Il avance qu'une baisse significative du prix du brut met de la pression sur les différents réseaux de clientélisme entretenus par le régime et celui-ci s'expose ainsi à une crise causée par des mobilisations, tout cela s'appuyant sur le cas du Venezuela.¹¹³ Même si cette analyse semble convenir à des cas comme ceux du Venezuela, de l'Algérie ou même de l'Iran, qu'en est-il des États rentiers du Golfe? Selon F. Gregory Gause, le cas des pays du golfe est très différent. Il donne entre autres l'exemple du Koweït qu'il qualifie de « super État rentier » tout comme son voisin l'Arabie Saoudite. Il est intéressant de constater qu'au Koweït tous les mouvements de mobilisation politique ont eu lieu dans des périodes où le prix du brut était élevé sur le marché mondial. Cela contredit donc l'analyse avancée par Terry Karl.

F. Gregory Gause identifie trois grandes mobilisations politiques dans l'histoire moderne du Koweït. Nous observerons donc l'analyse qu'en fait Gause pour ensuite voir si celle-ci est transférable au cas saoudien.

3.2.2 Le mouvement Diwaniyya (1989-1990)

En arabe *Diwaniyya* signifie « conseil informel ». Le mouvement souhaitait donc qu'il soit possible de créer des conseils informels formés de citoyens. Une sorte d'embryon d'une implication citoyenne dans la gestion des affaires de l'État. Il est à noter que selon le paradigme de l'État rentier, un mouvement de mobilisation ou de contestation politique aurait dû émerger en 1986 lorsque le Koweït traversa une crise économique importante. Pourtant cela ne fut pas le cas; c'est plutôt en 1989 que le mouvement

¹¹³ Terry Karl, *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*, University of California Press, Berkeley, 1997.

Diwaniyya prit racine. Si l'on observe la situation économique sous-jacente à ce mouvement, on constate qu'il n'est pas apparu durant une période de crise. Au contraire l'économie koweïtienne était florissante. Le prix du brut passa de 15 à 18 dollars entre 1988 et 1989, pour ensuite passer de 18 à 23 dollars entre 1989 et 1990. De plus, en 1989 le PIB a connu une croissance fulgurante de 24%.

3.2.3 La mobilisation post-libération (1992)

Durant cette période, il est vrai que l'économie fut dévastée par l'invasion du pays par les troupes de Saddam Hussein. Cependant, après la libération le gouvernement injecta une quantité importante de fonds dans l'économie nationale afin de la relancer. Cet investissement engendra une croissance de 86% du PIB en 1992. Pourtant, un mouvement de contestation apparu, avec des revendications politiques comme la remise sur pied du parlement. Après l'élection de 1992 la mobilisation s'estompa.

3.2.4 Le mouvement Nabiha 5 (2006)

La mobilisation créée autour du mouvement Nabiha 5, du nom de plume d'un blogueur influent, est la dernière en date. Cette mobilisation est à saveur de révolution technologique. Elle caractérise parfaitement l'importance des communautés de blogueurs dans les différents pays du monde arabe. C'est via plusieurs blogues importants que la mobilisation a pris naissance. Le débat grandissant entourant la réforme de la loi électorale engendra une mobilisation populaire importante, en particulier en mai 2006 lorsque des milliers de personnes envahirent les rues de la capitale entourant le parlement. Encore une fois, le contexte économique lors cette mobilisation était très bon. En 2006, le prix du brut fit un bond, passant de 38 à 65 dollars, d'autant plus que le PIB a connu une croissance soutenue entre 2004 et 2006.¹¹⁴

¹¹⁴ Une croissance du PIB soutenue s'est traduite par des taux de croissance de 23% en 2004, 35% en 2005 et finalement de 25% en 2006.

Tableau 3.13

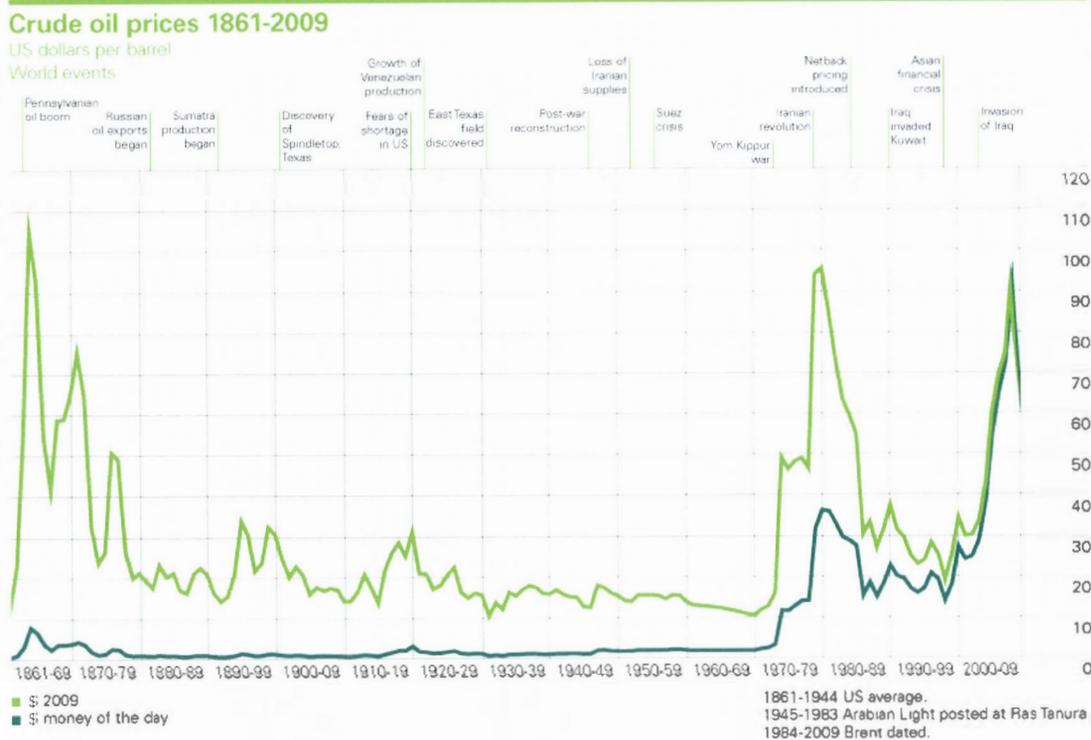
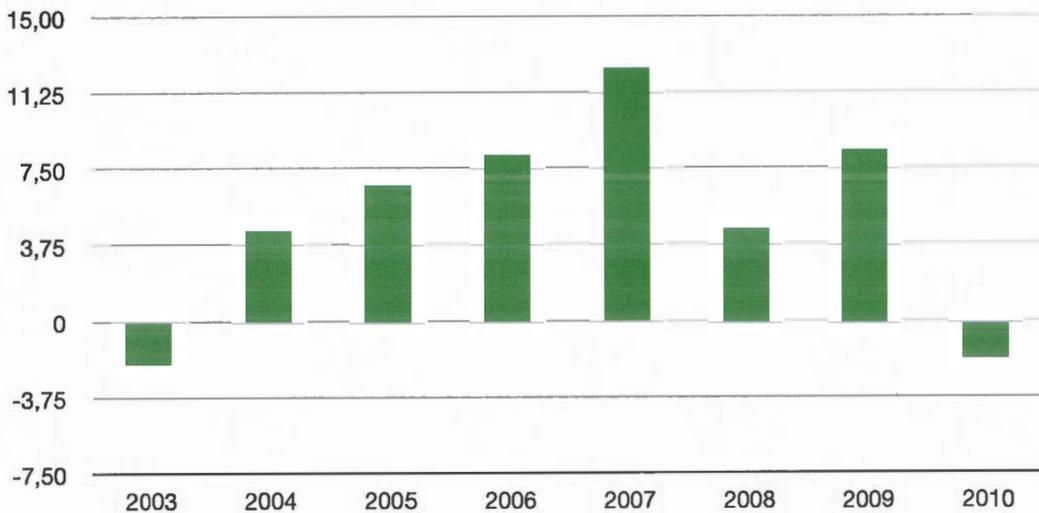


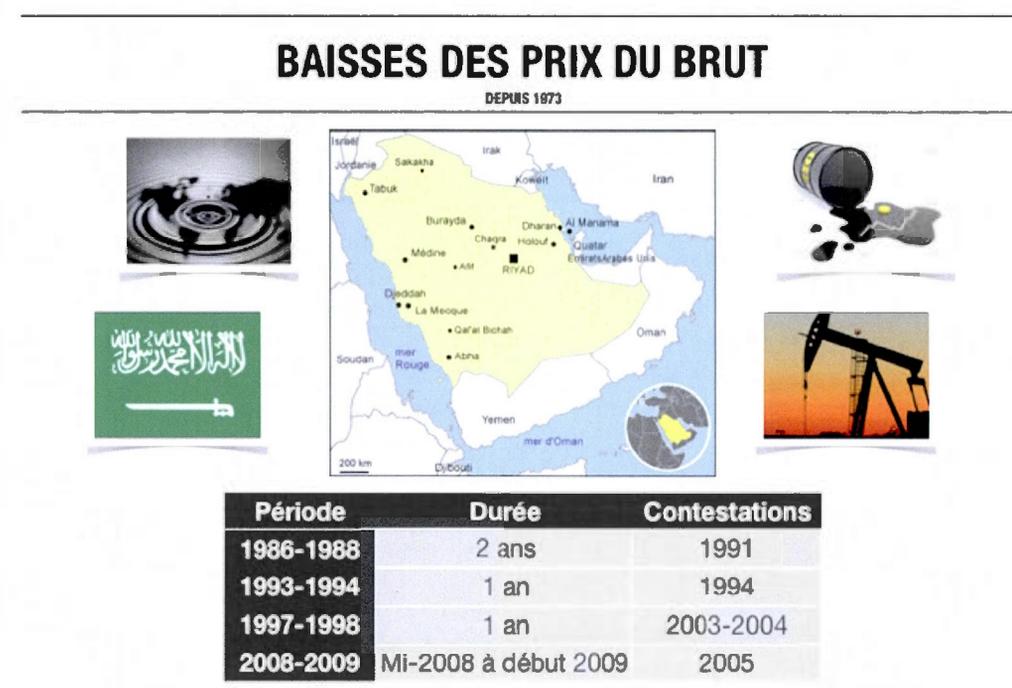
Tableau 3.14

Croissance du PIB au Koweït entre 2003 et 2010



L'analyse du cas du Koweït semble mettre en péril les prémisses de base du paradigme de l'État rentier. Qu'en est-il du cas saoudien? Nous passerons en revue les quelques cas de mobilisation politique, ainsi que les élections historiques de 2005, afin de mesurer la validité de l'analyse proposée par Gause, mais aussi d'évaluer l'efficacité des clés fournies par le paradigme de l'État rentier.

Tableau 3.15



On peut identifier deux grandes vagues de contestation ou de mobilisation dans l'histoire moderne saoudienne. À travers ces deux mêmes vagues, on peut distinguer quatre groupes qui se sont mobilisés sur des bases distinctes. C'est surtout par le biais de pétitions ou bien de manifestes que ces différents groupes ont tenté de faire valoir leurs revendications. Nous tenterons de voir si ces mouvements de contestation peuvent être associés à une baisse du prix du brut et donc une réduction marquée de la rente. Depuis 1973 et l'explosion du prix du brut sur les marchés internationaux, les pays produc-

teurs de pétrole ont essuyé quatre chutes majeures des prix. Le tableau 3.15 recoupe les périodes de baisse du prix du brut avec celle des soubresauts de contestation qu'a vécus l'Arabie Saoudite depuis 1973.¹¹⁵

3.2.5 Les mouvements de mobilisation ou de contestation

En mai 1991, à peine sortis de la guerre du Golfe, plus de 400 oulémas font parvenir une pétition au Roi. Ce mouvement de mobilisation est important compte tenu du fait que les oulémas représentent l'autorité religieuse suprême en Arabie Saoudite. La pétition vise à dénoncer l'intervention de forces étrangères en sol saoudien. Deux mois plus tard, en juillet, une autre pétition est envoyée au Roi. Cette fois-ci, les revendications sont beaucoup plus claires et le ton se fait de plus en plus insistant. Dans cette nouvelle pétition, les oulémas exigent une réforme des lois existantes pour qu'elles respectent les principes de l'Islam. Ils demandent aussi que la politique étrangère du pays respecte les principes islamiques. Finalement, ils exigent aussi la création d'une section de la garde nationale de 500 000 hommes qui seraient chargés de protéger la terre sainte, pour ainsi assurer la pleine autonomie du pays en matière de défense, et ce afin d'éviter que dans le futur d'autres non-musulmans soient chargés de cette tâche. Ils s'indignent aussi devant la corruption qui règne au sein du régime et aussi contre le favoritisme et le clientélisme qui sont devenus coutume dans l'attribution d'emplois ou bien de contrats. Pour eux, l'égalité des chances est un principe inhérent à l'Islam et il doit être préservé à tout prix.

Cette première vague de contestations fut largement médiatisée autant en Arabie Saoudite qu'à travers le monde. La famille royale s'est donc vue contrainte de répondre à cette critique. Le régime procéda à plusieurs arrestations au sein du groupe des 400, mais cela ne sembla pas calmer les ardeurs de ce mouvement de contestation, car en juillet toujours, le roi reçoit une série de recommandations de la part de 107 oulémas.

¹¹⁵ *World Factbook* 2012, [En ligne] <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

Ces recommandations sont dans la même veine que les critiques formulées dans les deux premières pétitions. Cette fois-ci cependant, le ton est beaucoup plus formel et constructif.¹¹⁶

Cette première vague qui s'opéra en trois temps ne déboucha sur rien de concret. Cependant, elle pava la voie pour un autre groupe un peu plus organisé cette fois qui se fit appeler le Comité pour la défense des droits légitimes (CDDL).¹¹⁷ C'est au début du mois de mai 1994 que ce groupe fit parler de lui pour la première fois. Les droits légitimes sont, ni plus ni moins, les droits fondamentaux qui constituent la citoyenneté saoudienne, et qui sont reconnus par la loi islamique. Le porte-parole de ce petit groupe de professionnels est un professeur de physique de l'Université de Riyad, Mohammed Al Massaari. Suite à la création de son groupe de contestation, monsieur Massaari est arrêté et emprisonné durant 6 mois. Aucun acte marquant de contestation n'a été perpétré par ce groupe, mais seulement la réaction du régime suffira pour créer une polémique. En novembre, une fatwa est décrétée pour interdire la lecture des écrits du CDDL. En août 2005, un des dirigeants du CDDL est arrêté et décapité à Riad pour avoir défiguré un agent de police.¹¹⁸

C'est suite à cet événement qu'un des membres créa un nouveau groupe en réaction à la radicalisation du CDDL. Il fonde le Mouvement de la réforme islamique en Arabie (MIRA).¹¹⁹ Cependant, ces deux groupes finirent par disparaître, sans représenter des mouvements importants et significatifs de contestation. Toutefois, il est à noter que ces deux groupes ont marqué une transition dans les mouvements de contestation en Arabie Saoudite; c'est-à-dire que le mouvement de contestation islamique s'est déplacé des

¹¹⁶ Laurence Louër, *Changez ou vous serez changés: Démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe*, Potique étrangère, Hiver 2005, p. 774.

¹¹⁷ International Crisis Group, « Can Saudi Arabia Reform Itself? », ICG Middle East Report, n.28, 14 juillet 2004, p.11 [en ligne] <http://crisis12rollp.org/library/documents/middle>.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Madawi Al-Rasheed, *Contesting the Saudi State. Islamic Voices for a New Generation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 122.

religieux que sont les oulémas, vers des intellectuels et des professionnels tels que des universitaires, des avocats et des théologiens. C'est donc dire que la population s'est approprié les revendications de ce mouvement de contestation. Nous pouvons donc croire que si un resserrement de la religion au sein du régime trouve écho chez la population, c'est que l'attitude de l'Arabie Saoudite face aux règles religieuses à l'époque de la guerre du Golfe inquiète.

Même si des groupes comme le Comité pour la défense des droits légitimes ou bien le Mouvement de la réforme islamique en Arabie se réclament comme étant à caractère islamiste, leurs revendications, pour la plupart, n'ont rien à voir avec l'Islam. Dans bien des cas, les mobilisations politiques à référent islamique fonctionnent comme matrice identitaire. L'Islam comme matrice permettant de poser l'altérité préalable aux processus de reconnaissance de l'autre.

3.2.6 La contestation « libérale-réformiste »

Des intellectuels ou bien des professionnels formés dans les universités occidentales prennent, depuis 1991, de plus en plus de place au sein de la contestation populaire. On qualifie cette élite de « libéro-réformiste ». À ce jour, sa plus grande réclamation est celle d'une monarchie constitutionnelle. Le mouvement de contestation s'est tout d'abord formé autour du fait que ces élites sont tenues à l'extérieur du cercle du pouvoir et que selon eux le mécanisme de consultation est défaillant. Ce mouvement de contestation a pris racine lui aussi au courant de la Guerre du Golfe de 1991. Profitant de la faiblesse du régime, au mois de février 1991, une première pétition est envoyée au roi, elle est signée par 43 hommes d'affaires et hauts fonctionnaires saoudiens. Les signataires proposent une réforme du *Comité pour la prévention du vice et la propagation de la vertu*, qui est ni plus ni moins la police religieuse. Ils se plaignent du zèle de celle-ci, mais ils souhaitent aussi une presse libre, une amélioration du statut de la femme et la création d'une assemblée représentative telle que le suggère l'Islam. L'im-

fact de ce mouvement fut significatif, car il mena à la création d'un conseil consultatif. Cependant, il est vrai que cette réforme n'a été qu'un moyen de coopter la population. Comme le prince héritier de Doubaï le disait : « Changez ou vous serez changé ». Selon lui il faut changer pour mieux durer. C'est donc un moyen pour le régime de conserver le pouvoir.

En 2003, on assista à une autre vague de contestations modernistes. Plusieurs pétitions sont alors envoyées au prince héritier qui, en 2005, deviendra le Roi actuel. C'est deux ans après les événements du 11 septembre, où le royaume se remet encore des critiques des États-Unis et de la communauté internationale pour son attitude des dernières années envers les groupes islamistes, que le mouvement repart de plus belle et cette fois avec beaucoup plus de vigueur. En janvier 2003, le prince reçut ce qu'on a appelé « la lettre des 104 » qui exige la tenue d'élections municipales et l'élection des membres du conseil consultatif. En avril, c'est au tour d'un texte rédigé par 13 intellectuels qualifiés d'islamistes et libéraux d'exiger des réformes du même type. En septembre, le prince reçut un manifeste de réformes politiques et sociales signé par 305 intellectuels, dont 51 femmes. Parallèlement aux contestations modernistes, en avril toujours de la même année, 450 chiites envoient une pétition au prince exigeant l'égalité pour leur communauté.¹²⁰

Le prince, nouvellement aux commandes de l'État, semble plus ouvert et décide de rencontrer ces différents groupes. Cet épisode de consultations publiques est une première dans le royaume et on le surnomma le « printemps de Riad ». Entre 2003 et 2005, une série de conférences impliquant des gens de tous les horizons, incluant des universitaires, sont tenues sur des sujets névralgiques comme la religion, le statut de la femme et les jeunes. Au niveau des réformes, le régime accepta la tenue d'élections municipi-

¹²⁰ Ibid.

pales en 2005¹²¹ et proposa une démocratisation partielle, à mettre en oeuvre dans les 5 ans, du conseil consultatif.¹²² Finalement, une Association nationale des droits de l'homme fut créée en février 2004. Cependant, dès le mois de mai on a pu ressentir les limites de cette ouverture lorsque le militant Jamal Khashoggi et rédacteur en chef du journal *Al Watan* fut brutalement agressé. Au début de l'année 2004, 116 réformistes demandent des réformes permettant de créer une monarchie constitutionnelle. Même s'ils prennent le soin de mentionner qu'ils ne contestent pas l'autorité de la famille royale, la plupart des signataires sont arrêtés.

À travers toute cette contestation moderniste surtout masculine, une contestation féministe se met en place. Plus de 60% des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes. En revanche, elles ne représentent que 5% de la population active. Aujourd'hui, elles forment une élite hautement scolarisée qui est en mesure de mettre de plus en plus de pression sur le régime et les religieux, afin d'améliorer leur statut. Un des exemples est celui des manifestations au volant de voitures, qui s'organisent sporadiquement depuis quelques années.

L'historique des mouvements de mobilisation ou encore de contestation semble confirmer que l'analyse de Gause s'adapte au cas saoudien. Tout d'abord, le déclenchement de ces mouvements ne concorde pas avec les périodes de baisse du prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux. C'est donc dire que tout comme Gause le suggérait pour le Koweït, la baisse du budget de l'État et donc, par le fait même, l'affaiblissement de l'État rentier et ses systèmes de clientélisme et de cooptation, ne sont pas à l'origine du déclenchement des mouvements de contestations. De plus, ces mouvements semblent avoir pris racine lorsque le régime paraissait affaibli, non pas au plan

¹²¹ Où les femmes n'ont pas pu voter, mais la famille royale promet qu'elles pourraient le faire au prochain scrutin prévu pour 2009. En 2008, ce scrutin fut remis à une date ultérieure par le roi.

¹²² Prévues pour 2012 et qui à ce jour n'ont toujours pas eu lieu.

économique, mais politique. Les deux grands événements déclencheurs furent ceux de la Guerre du Golfe de 1991 et les attentats du 11 septembre 2001, deux périodes où le régime saoudien fut vivement critiqué et par le fait même en perte d'appuis au niveau international. Cette approche par l'analyse des mouvements de contestation rend apparentes les faiblesses du paradigme de l'État rentier.

Après avoir fait l'exercice de comparaison entre le prix du brut et les mouvements de contestation, nous nous attarderons aux élections municipales de 2005. Nous verrons quelles raisons ont pu pousser le régime à mettre sur pied ces élections et aussi si les liens primordiaux ont pu y jouer un rôle.

3.2.7 Les élections municipales de 2005

En 2005, l'Arabie Saoudite a tenu les premières élections de son histoire. La décision de mettre sur pied des élections municipales fut prise en 2003 par le conseil des ministres. Durant ces deux années de préparation, les 178 conseils municipaux, qui autrefois découpaient le pays, furent remis sur pied afin de conduire l'élection de la moitié de leurs membres, c'est-à-dire 608 candidats.¹²³ Il fut établi par le conseil des ministres que tout Saoudien souhaitant faire valoir son droit de vote devrait s'inscrire lui-même sur la liste électorale de sa région. Les inscriptions se déroulèrent entre le premier novembre et le premier décembre 2004. Finalement, c'est entre février et avril 2005 que les Saoudiens furent progressivement appelés à voter dans leur municipalité respective. Seulement un peu moins de 800 000 Saoudiens ont fait valoir leur droit de vote à ces élections historiques sur un électorat d'environ 16,5 millions de personnes. Il faut aussi mentionner que les femmes, les militaires ainsi que les jeunes de moins de 21 ans n'avaient ni la possibilité de se présenter comme candidat, ni le droit de voter à ces élections.¹²⁴

¹²³ Hendrik Jan Kraetzschmar (2010): Electoral rules, voter mobilization and the Islamist landslide in the Saudi municipal elections of 2005, *Contemporary Arab Affairs*, 3:4, 515-533.

¹²⁴ Ibid.

Avec un simple coup d'œil sur les chiffres, il est facile de conclure que ces premières élections n'ont pas suscité un grand intérêt. Cependant, il ne faudrait pas tirer de conclusions trop rapides. Avant toute chose, l'on se doit de regarder cet événement marquant et hautement politique via les clés fournies par notre cadre théorique. Plusieurs pourraient douter de la valeur de cet événement politique, en raison du fait que les conseils municipaux et leurs élus, qui ne représentent de surcroît que la moitié des conseillers n'ont, dans les faits, que très peu de pouvoir dans le schéma étatique saoudien. Tout cela est bien vrai, par contre toute manifestation politique et toute variation dans l'organisation du pouvoir, aussi mince soit-elle, est un événement marquant en Arabie Saoudite et possède ainsi une grande valeur analytique.

La mobilisation entourant les élections fut plus faible en région urbaine. À Riyad, c'est dans une proportion de 65% que les Saoudiens inscrits sur la liste électorale ont voté. Cette proportion semble bonne et elle s'approche même du taux de participation classique que l'on retrouve un peu partout en Occident au niveau municipal, cependant 65% de la liste électorale de la capitale ne représente qu'un pour cent de la population totale de la ville. C'est donc dire que malgré les apparences, l'intérêt suscité par cette élection reste très minime. Le taux de participation fut raisonnablement bon compte tenu d'une tradition électorale inexistante. C'est plutôt un manque de mobilisation lors de l'inscription sur la liste électorale qui fit défaut. Selon Pascal Ménoret, le délai d'inscription trop court (un mois seulement) aurait découragé les électeurs ainsi que le délai trop long entre l'inscription et l'élection, c'est-à-dire plus d'un an. Paradoxalement, malgré le faible enthousiasme observé chez les électeurs, une quantité importante de candidats se sont présentés aux élections.¹²⁵ Parfois même, plus d'une cinquantaine de candidats étaient en compétition pour seulement quelques postes disponibles. On assista aussi à une forte représentation tribale autant à Riyad que dans les régions ru-

¹²⁵ Pascal Ménoret, *Apprendre à voter? Élections saoudiennes de 2005*, Genèses 4, Berlin, 2009.

rales. Les médias saoudiens ont identifié trois grandes tendances: celle des candidats islamistes, celle des candidats tribaux et finalement celle des hommes d'affaires.¹²⁶ Un examen attentif du déroulement de la campagne montre que les considérations tribales ont joué un rôle important dans cette première élection. Elles ont même dépassé les limites de la catégorisation, plusieurs candidats identifiés comme hommes d'affaires par les médias locaux ont fait campagne en misant sur leurs affiliations tribales et communautaires. De plus, l'appartenance tribale joua un rôle primordial dans la création d'alliances entre candidats. Elle fut aussi une des raisons pour lesquelles les électeurs se rendirent aux urnes, certains candidats faisant appel à la solidarité du groupe.¹²⁷

Dans la perspective du paradigme de l'État rentier, pourquoi l'Arabie Saoudite a-t-elle mis sur pied des élections municipales? Ni le paradigme de l'État rentier et ni la notion des liens primordiaux ne sont en mesure de suggérer des réponses à cette question. Dans un premier temps, dans une logique d'État rentier engendrant de l'autoritarisme et cooptant sa population par un large système clientéliste, la tenue d'élection et l'ouverture démocratique sont tout à fait illogiques sauf peut-être en période de grave crise budgétaire, ce qui n'est pas le cas. Du même coup, un des champs insuffisamment explorés du paradigme de l'État rentier est celui de l'influence extérieure. Les auteurs adhérant à la théorie de l'État rentier diront qu'il va de soi qu'un État rentier puisse être influencé par ses partenaires commerciaux importants et que tout cela est lié à l'importance de la rente au cœur du processus décisionnel des élites dirigeantes. Malgré tout cela, la théorie rentière n'a jamais dépassé le cadre de l'État.

Quelle est la nature des relations entre État rentier et société? Ce sont toutes des questions qui se retrouvent au centre de la théorie de l'État rentier. Cependant, l'influence possible des grandes puissances politiques et économiques mondiales n'est pratique-

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷ Ménoret, Pascal. 2009. «Apprendre à voter? Le cas des élections saoudiennes de 2005». *Genèses* 4, vol. 77, p. 51-74.

ment pas abordée. Dans le cas des élections municipales de 2005, l'explication la plus plausible de cette ouverture démocratique serait l'influence des États-Unis sur l'élite régnante saoudienne. En effet, après les attentats du 11 septembre 2001, l'Arabie Saoudite se retrouva dans une position difficile subissant beaucoup de pression afin de mettre sur pied certaines réformes visant à contrecarrer l'extrémisme religieux. Dans cette foulée, au début février 2005, le prince Turkî al-Faysal, ambassadeur à Londres, déclare lors d'une entrevue au quotidien *Al-Watan* que : « La liberté dont jouissent des dizaines de candidats pendant les élections municipales est la solution pour assécher les sources du terrorisme. »¹²⁸

Nous sommes en mesure de conclure que si on le déconnecte du contexte international et des dynamiques de contestation locales, le paradigme de l'État rentier s'avère être dans l'incapacité de poser des clés pouvant aider à comprendre la tenue des élections. En revanche, un article rapporté par *Courrier international* et publié dans le quotidien saoudien *al-Jazira* fait état d'un sondage qui met en lumière l'impotence des liens primordiaux dans le comportement et l'affiliation politique des électeurs au suffrage municipal. Comme Philippe Mischkowsky le mentionne : « L'un des principaux enseignements de ce sondage est que l'appartenance tribale a été le principal facteur du vote aux municipales de 2005 avec 36 % de réponses, suivi des rapports familiaux, sociaux ou de simple connaissance (29 %). L'orientation idéologique n'est déterminante que pour 23 %, alors que la compétence ne compte que pour 11 %. »¹²⁹ Comme la notion des liens primordiaux le suppose, les individus et les groupes privilégient généralement les liens de parenté ou d'ascendance, afin de se situer et agir politiquement. Nous sommes donc en mesure d'affirmer que dans le cas des élections municipales de 2005 les liens primordiaux furent les canaux privilégiés du mode d'action collectif et politique.

¹²⁸ Citation du prince Turkî al-Faysal, 8 février 2005, [En ligne] <http://cy.revues.org/1395#tocto3n6>

¹²⁹ [<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2009/11/23/la-democratie-a-bien-du-mal-a-s-implanter>][<http://archive.al-jazirah.com.sa/2009jaz/nov/16/ar2.htm>]

3.2.8 Le printemps arabe

Plus récemment, le monde arabe a traversé, et pour certaines régions traverse encore, une période marquée par la contestation populaire. L'Arabie Saoudite n'a pas échappé à cette vague. Cependant, malgré quelques manifestations le royaume est encore une fois un exemple de stabilité en comparaison de plusieurs de ses voisins.

Tout commence, au début de l'année 2011, avec un mouvement de contestation de la minorité chiite. Au départ, ils n'étaient que quelques centaines de manifestants, mais rapidement le mouvement prit de l'ampleur. Au plus fort du mouvement, à la mi-février, ils étaient quelques milliers à manifester dans la province à majorité chiite de Ach-Charqiya.

Le 10 février on assiste à la création d'un premier parti politique dans l'histoire de l'Arabie Saoudite, le parti de la Oumma Islamique. La plateforme de ce parti est toujours en ligne sur son site internet.¹³⁰

Fin février, une série de pétitions est envoyée au roi. Les pétitions sont un moyen de contestation très courant en Arabie Saoudite, comme l'a pu le démontrer la chronologie politique des dernières années. Ces pétitions proposent encore une fois de réformer le conseil consultatif pour qu'une partie de ses membres soient élus par la population. De plus, on demande d'abaisser la moyenne d'âge des conseillers qui y siègent afin d'être plus en phase avec la réalité démographique du pays. Finalement, une des pétitions à caractère plus libéral propose encore une fois la création d'une monarchie constitutionnelle.

On parle souvent du rôle des médias sociaux dans le printemps arabe, et l'Arabie Saou-

¹³⁰ <http://www.islamicommaparty.com/Portals/default/>

dite ne fait pas exception. Les médias sociaux, combinés à l'utilisation des téléphones intelligents, ont joué un rôle majeur dans la diffusion et l'organisation du mouvement de contestation. Ils y occupèrent, pour une première fois, une place déterminante. Mais les médias sociaux ne sont pas la contestation en soi et ils ont un rôle dominant non pas à cause de leur efficacité, mais avant tout parce que ce sont leurs fervents utilisateurs qui manifestent. Les jeunes sont ceux qui aujourd'hui sont à l'origine du mouvement de contestation, d'où l'implication du web 2.0 et des nouvelles technologies. Cela marque un changement en matière de contestation en Arabie Saoudite. Autrefois, les jeunes n'étaient que très peu impliqués. Par contre, ils sont au cœur des contestations du printemps arabe dans le royaume. Ce changement marque aussi une coupure importante entre les sources traditionnelles motivant la contestation et les sources contemporaines. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les jeunes qui descendent dans la rue ne semblent plus motivés par les attitudes idéologiques habituelles qui ont encadré la scène politique depuis des décennies dans le royaume. Ils sont plutôt animés par des convictions plus personnelles, des problèmes et des enjeux qui les touchent directement, résultat de la création d'une identité davantage individualiste, calquée sur une attitude qui caractérise les sociétés occidentales depuis de nombreuses années. Comme Stéphane Lacroix le mentionne : « Ils apparaissent comme des électrons libres échappant au contrôle des cheiks religieux ou tribaux ».¹³¹ Il est aussi intéressant de constater que les jeunes sont eux-mêmes conscients de ce renouveau. Sur internet on assista à la création d'une « coalition de la jeunesse libre ». C'est donc dire que ce désir de se détacher des luttes idéologies traditionnelles, qui ont sclérosé le paysage politique saoudien, est tout à fait lucide et volontaire.

Cependant, une identité plus individualiste a aussi un effet sur la motivation. Généralement, la contestation motivée par des motifs personnels est beaucoup moins tenace que

¹³¹ Stéphane Lacroix, *L'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*, Les Presses de sciences po, 2011, p. 2.

celle au nom d'une cause qui nous apparaît plus grande que soi.

Devant ce mouvement de contestation, le royaume utilise encore une fois la redistribution de la rente comme moyen de cooptation. Le royaume injecte 130 milliards de dollars américains dans les programmes sociaux, création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et la mise sur pied d'un programme favorisant l'accès au logement. Voici quelques un des investissements, en dollars américains¹³²:

Tableau 3.16

10,2 milliards pour financer des crédits au logement.
7,5 milliards pour augmenter le capital de la Banque de crédit saoudienne.
255,3 millions pour permettre à la sécurité sociale d'augmenter le nombre de personnes couvertes dans une même famille.
307 millions pour le développement des services sociaux.
895,4 millions pour aider les nécessiteux à entreprendre des travaux dans leurs logements.
121,8 millions pour soutenir les programmes destinés aux étudiants démunis.
3,6 milliards pour financer l'Autorité générale du logement.
Une augmentation de 15 % des salaires pour les membres de la fonction publique.

Après l'utilisation de cet outil de l'État rentier, le mouvement de protestation a fini par décliner progressivement dès le début avril pour s'éteindre complètement au début mai.

Le symbole de la mobilisation du printemps saoudien est sans aucun doute celui de Khaled. Khaled Muhammed Obied Aljuhani est un professeur et père de famille de 40 ans. Il fut porté disparu durant deux mois après une entrevue qu'il a accordée à une journaliste de la BBC le 11 mars 2011 à Riyad. Nous savons maintenant qu'il est emprisonné depuis ce jour. Il est le seul manifestant à s'être présenté au point de ren-

¹³² Anthony Cordesman, *Pourquoi le royaume est stable?*, Courrier International, 10 mars 2011, En ligne: [<http://www.courrierinternational.com/article/2011/03/10/pourquoi-le-royaume-est-stable>]

dez-vous pour ce qui devait être une grande manifestation contre le régime et en faveur de la liberté. Surnommé le « Jour de la rage », ce rendez-vous avait été lancé sur les réseaux sociaux, appelant les jeunes saoudiens à se mobiliser. Cependant, pratiquement personne ne s'est rendu au départ de cette manifestation qui devait avoir lieu dans une dizaine de villes du royaume. C'est aujourd'hui le symbole de l'effritement drastique et la quasi-disparition du mouvement de contestation après que le roi ait redistribué 130 milliards de la rente pétrolière.¹³³

La stratégie de la redistribution des richesses de l'État rentier semble encore une fois avoir contribué à limiter la contestation. Bien sûr, la répression des forces de sécurité saoudienne joua un rôle durant cette période de contestation. En revanche, le faible nombre de manifestants peut être perçu comme un indicateur de l'effet de dépolitisation qu'a l'État rentier sur la population. La réaction du régime saoudien tend à réaffirmer la validité de certaines notions clés du paradigme de l'État rentier, comme le pouvoir de cooptation et de dépolitisation de la redistribution de la rente. La redistribution sert aussi à légitimer le pouvoir en place via des programmes et des services mis sur pied à coup de millions. De plus, en comparant la situation en Arabie Saoudite avec celle de plusieurs autres pays du monde arabe qui ont connu des soulèvements durant le printemps, nous constatons que le modèle de l'État rentier génère une stabilité politique étonnante et efficace.

La notion des liens primordiaux, quant à elle, ne semble pas jouer un rôle prédominant dans les événements que nous observons ici. Les jeunes qui sont au cœur de la mobilisation, à l'exception de la minorité chiite persécutée, n'agissent pas selon une identité collective en phase avec les liens primordiaux. Ce ne sont pas des clans qui s'opposent à un autre. L'organisation, la mobilisation et la motivation de ces mouve-

¹³³ Lacroix, Stéphane. 2011. *l'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*. Paris: Les Presses de Science Po, p. 3.

ments de contestation n'ont pas de caractère tribal prédominant. Les jeunes sont surtout animés par leurs convictions personnelles, qui ne sont ni tribales, ni idéologiques. Ce qui correspond davantage à l'idée de la création d'une identité plus individualiste chez les générations de jeunes saoudiens.

3.2.9 Élections municipales de 2011

Les deuxièmes élections municipales de l'histoire du royaume ont eu lieu le 29 septembre 2011. À l'origine, ces élections devaient avoir lieu en octobre 2009. Reportées à plusieurs reprises elles se sont finalement déroulées, mais une fois encore sans la participation des femmes. C'est le 22 mars 2011 suite aux protestations dans le royaume, lié aux soulèvements du printemps arabe, que le Roi annoncera, finalement, la tenue des élections municipales, en suspens depuis 2009.

Le Roi a aussi annoncé le 25 septembre 2011 que les femmes pourraient voter aux prochaines élections municipales de 2015. Les Saoudiennes auront aussi le droit de se présenter comme candidates lors de ces élections. Cette annonce augmentera le niveau de participation et d'engagement de la population lors des élections municipales. Il semble que cette annonce historique du Roi a complètement occulté les résultats et le niveau de participation à la dernière élection. Nulle part dans les médias saoudiens ou internationaux on a traité de cette information. À première vue, les chiffres ne semblent pas avoir encore été rendus publics par les autorités saoudiennes. Pour le moment, il est donc difficile de savoir si le vote fut autant corrélé en fonction des appartenances des liens primordiaux, comme se fut le cas en 2005. En revanche, plusieurs campagnes menées par certains candidats démontrent encore une fois la volonté de faire appel aux liens de sang ou aux liens tribaux afin d'attirer le vote d'une partie de l'électorat. Cet enjeu central, que sont les appartenances tribales, nous permet de croire qu'encore une fois, il y aurait correspondance entre le vote et les liens primordiaux.

3.3 L'organisation du pouvoir

Dans ce chapitre nous nous intéresserons à l'organisation du pouvoir étatique et à ses déclinaisons, en passant par l'État saoudien, sa structure organisationnelle, ainsi que son processus d'élaboration des politiques. Dans la première section, nous nous attarderons à la famille royale. Ensuite, nous nous tournerons vers la portion exécutive de l'État pour terminer avec une analyse des ministères et de la fonction publique. Nous nous interrogerons donc sur ce qu'est l'Arabie Saoudite. À la lumière de notre cadre théorique, est-elle avant tout un État rentier, ou bien est-ce que la structure tribale, construite sur des liens primordiaux, vient perturber le modèle de l'État rentier ? Dans quelle mesure le fait-elle ? Quels sont les réseaux de concepts qui nous aident le plus à comprendre ce qu'est l'Arabie Saoudite aujourd'hui ?

3.3.1 La famille royale

L'Arabie Saoudite est une monarchie, c'est donc dire que le roi trône au sommet de la structure étatique. Il est l'ultime décideur et sa personnalité dicte l'alignement des politiques et de la gestion des affaires de l'État en général. Prenons simplement par exemple, l'arrivée du roi actuel en 2005. Depuis la succession, l'alignement idéologique a passablement changé. Le royaume a fait preuve d'une ouverture relative, caractéristique du règne du roi Abdallah, comme avec le dialogue des générations, l'amélioration des relations interreligieuses, la création d'une université des sciences et des technologies et la mise sur pied d'élections municipales. Dans la mesure où la personnalité du roi a une telle influence, il est très important de comprendre les dynamiques politiques entourant la succession du roi.

3.3.2 La maison des Saoud

Dans l'histoire des peuples arabes et même au sein de l'Islam, les questions entourant la succession ont toujours été une source d'instabilité et de conflit. L'Arabie Saoudite n'en fait pas exception. Depuis la fondation du deuxième État saoudien, c'est-à-dire

celui précédant l'État contemporain fondé en 1932, les tensions dans le processus de succession ont toujours été grandes.

Depuis la fondation du deuxième État saoudien, le processus de succession est basé sur des fondements tribaux.¹³⁴ C'est-à-dire que le mode de succession, contrairement aux monarchies occidentales, n'est pas agnatique (de père en fils), mais plutôt fraternel. Selon ce mode, c'est le membre masculin le plus influent et possédant le plus de pouvoir, au sein de la famille, qui prendra la succession. C'est donc dire que tous les membres masculins du lignage peuvent potentiellement être le prochain roi, dans la mesure où ils sont influents. Se joue alors une lutte de pouvoir entre les différentes branches du clan, afin d'accéder au pouvoir. Dans une succession de type tribal ou fraternel, il n'y a donc pas vraiment de processus établi de succession. L'unique règle rigide est que seuls les hommes peuvent accéder au pouvoir.

Dans la mesure où aucun principe de succession n'est écrit ou clairement établi par la tradition, il est évident que les conflits internes sont nombreux. Ces luttes risquent de s'intensifier dans les prochaines années en raison du vieillissement des fils du roi fondateur. À ce jour, il ne reste plus que 10 fils toujours en vie sur un total de 53, que les mariages du roi fondateur lui procurèrent. Lorsque la première génération de fils sera éteinte, le royaume devra désigner un successeur parmi une famille royale qui compte plus de 20 000 princes et princesses. Plus précisément, le choix devra se faire parmi 4 000 princes de sang royal, dont les 500 petits-fils du roi fondateur. La compétition et les luttes de pouvoir risquent donc de grandement s'intensifier dans les années à venir. Étant donné que l'État saoudien est en fait une tribu, un clan, une famille avec ses nombreuses branches, tout cela habillé de ministères et d'institutions, les liens primordiaux se retrouvent en plein cœur des dynamiques étatiques. À chacune des fois

¹³⁴ Nabil Mouline, *Pouvoir et transition générationnelle en Arabie Saoudite*, Critique internationale, no.46, 2011, p. 127.

où une succession survient, le visage de l'État s'en retrouve complètement transformé.

3.3.3 Le Conseil de famille ou « comité d'allégeance »

Malgré le désir de la plupart des branches de la famille, et ce, depuis le début des années 1930, le processus de succession n'a jamais été institutionnalisé. La succession reste donc basée sur des principes tribaux relevant des liens primordiaux. Il est vrai qu'en apparence, le processus semble avoir évolué vers une certaine institutionnalisation depuis 1992 avec proclamation de la Loi fondamentale. Cette loi visant justement à encadrer le processus de succession.

Alinéa B de l'article 5 : « Le pouvoir se transmet uniquement aux fils du roi fondateur et à ses petits-fils. Un d'entre eux est reconnu roi [...] »

Toujours dans le même alinéa, on indique que le futur roi doit être *Al Aslah*, ce qui signifie le plus vertueux, le plus apte, le plus capable ou le plus pieux. Malgré les apparences, cette loi n'encadre pas vraiment le processus qui reste encore une fois soumis à des valeurs et des principes flous caractéristiques d'un mode de transmission du pouvoir de type fraternel ou tribal.

En 2006, le Roi réforma le conseil familial. C'est ce conseil qui nomme le nouveau roi. Avant sa réforme le conseil comptait un nombre très restreint de membres et était quasi secret. Il avait le monopole du pouvoir en ce qui a trait au processus de succession. Depuis sa réforme en 2006, il détient toujours ce monopole. Cependant, il est maintenant plus ouvert et plus transparent. Lors de la réforme, le roi le dota d'un nouveau nom, le Comité d'allégeance. Ce comité expose le processus au jeu des pouvoirs. Le choix d'un candidat est donc au cœur de tractations politiques au sein des différents sous-clans de cette grande famille.

Stéphane Lacroix a tenté de cerner les principes de base, implicites du processus de

succession de type tribal ou fraternel. Selon lui, trois éléments peuvent être invoqués pour écarter un prince du trône : son état de santé, son niveau d'ambition, d'engagement et de conviction politique, ou enfin le fait que sa candidature déplaît aux membres influents du conseil.¹³⁵

Comme mentionné précédemment, le processus de sélection risque de se complexifier dans les années à venir. En effet, le nombre de successeurs potentiels est relativement restreint pour l'instant. Par contre, une fois la lignée directe du roi fondateur éteinte, le conseil familial (Comité d'allégeance) devra choisir parmi des centaines - de successeurs potentiels.

Certains pourraient penser que la récente réforme du conseil familial réduirait le nombre de tractations en coulisse. Nous sommes plutôt d'avis que la plus grande transparence et la plus grande accessibilité du conseil au sein des membres de la famille risque de complexifier les rapports de forces. À l'époque où le Conseil était réduit à un nombre de membres très restreint et presque secret, les décisions s'imposaient rapidement. L'ouverture du conseil familial a donc pour effet d'alourdir tout le processus décisionnel et d'attiser les conflits parmi les clans de la famille royale. Chacun des sous-clans est animé par l'idée de *asabiya*, qui insuffle au groupe le désir de toujours augmenter son pouvoir et son autorité.

Même si le Conseil familial fut réformé pour le doter d'une plus grande ouverture, il reste un organe excessivement méconnu à l'extérieur des cercles de pouvoirs de la dynastie Al Saoud. Très peu d'informations filtrent à l'extérieur de la famille au sujet de ce conseil, contrairement au Conseil consultatif qui est un organe public. Dans les faits, la proclamation de la loi fondamentale en 1992 et la réforme du conseil familial

¹³⁵ Stéphane Lacroix, *L'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*, Les Presses de sciences po, 2011, p. 2.

en 2006 s'avèrent être davantage des manoeuvres politiques afin de rassurer une partie de la population qui craint l'instabilité qui pourrait suivre l'éventuelle disparition du Roi, et non, une réelle institutionnalisation du processus de succession que reste, quant à lui, encore une fois soumis aux principes des liens primordiaux.

Au niveau macropolitique aucune des deux approches ne suffit à elle seule afin de comprendre l'État saoudien. C'est-à-dire que la structure d'État est celle d'un État moderne qui répond aux critères de la définition posée par le paradigme de l'État rentier. En revanche, si on dépasse l'habillage de cette organisation, nous constatons que derrière se cache une famille. C'est donc à ce moment que la notion des liens primordiaux intervient. Ses clés de compréhension permettent de comprendre comment les dynamiques du pouvoir opèrent à l'intérieur de ce clan dans une logique tribale.

CHAPITRE IV - CONCLUSION

La mentalité rentière, qui est à l'origine des problèmes socioéconomiques des jeunes saoudiens selon le paradigme de l'État rentier, semble être bien réelle. Cette mentalité particulière est générée par les habitudes entretenues par la redistribution massive de la rente par l'État. En revanche, le contexte de la famille élargie rend possible le développement de cette mentalité. La logique de clan supporte les jeunes hommes du groupe dans l'espoir qu'ils accèdent à un emploi au statut prestigieux qui rejaillira sur la famille.

De plus, les préjugés entretenus autour de certains secteurs et types d'emploi sont amplifiés par le système d'honneur présent en Arabie saoudite. Ce système lie l'individu à sa profession, ainsi que le statut et l'honneur de la famille aux membres de celle-ci. La pression est particulièrement grande sur les jeunes hommes de la famille. Le groupe compte sur eux afin de maintenir ou même améliorer son statut. Ce système de valeurs et d'honneur s'inscrit dans une logique de liens primordiaux.

Les problématiques des jeunes et du chômage ne peuvent être comprises qu'à travers l'articulation du paradigme de l'État rentier et de la notion des liens primordiaux. Le paradigme de l'État rentier nous propose la clé de la mentalité rentière, et il a un rôle structurant dans la construction de l'ordre social. En revanche, pris sans le contexte tribal, ce concept perd un peu de sa valeur explicative. Ce phénomène de mentalité rentière est un des effets de la redistribution massive de la rente. Cependant, c'est dans le contexte social particulier des sociétés du Golfe et de l'Arabie Saoudite que cet effet de la rente peut prendre autant d'ampleur et avoir un impact sur la vie économique et sociale du royaume, comme le démontre la problématique du chômage chez les jeunes.

Toujours selon le paradigme de l'État rentier, la redistribution de la rente génère de

la stabilité politique, voire carrément une dépolitisation par la cooptation massive des élites et de la population. Dans cette logique l'État rentier s'exposerait donc à de l'instabilité s'il se voyait obligé de réduire la taille de l'État et donc la redistribution rentière. Le paradigme de l'État rentier suggère donc qu'une baisse du prix du brut sur les marchés puisse être à l'origine d'une instabilité politique. L'analyse du cas Koweïtien par Gause démontre qu'il n'y a pas de correspondance directe entre la baisse du prix du brut, la réduction de la redistribution et la montée de mouvements de contestation. Notre analyse du cas saoudien suggère aussi que la réduction de la redistribution de la rente n'est pas à l'origine d'une instabilité menant à l'apparition de mouvements de contestation. C'est là une des limites du paradigme de l'État rentier. Quant à elle, la notion des liens primordiaux ne fournit pas de clés afin d'expliquer la montée des mouvements de contestation qui ont ponctué l'histoire récente de l'Arabie Saoudite.

En revanche, il y a une forte corrélation entre les appartenances tribales, régionales et familiales. Il semble que les dynamiques associées aux liens primordiaux se reproduisent en matière de politique municipale. Les enjeux entourant les élections municipales sont surtout en rapport avec l'affiliation du candidat et non son programme ou encore son idéologie. Donc le caractère régional de ces élections en fait un lieu idéal où peuvent se reproduire les dynamiques du clan. De plus, la dépolitisation du royaume rend obsolètes les luttes idéologiques entre candidats. Les candidatures et les débats politiques s'organisent donc essentiellement autour de deux pôles. Celui des hommes d'affaires représentant leur famille ou leur clan, et orientant donc les débats autour d'enjeux tribaux, et celui des religieux, orientant cette fois-ci le débat autour d'une certaine vision de l'Islam. Pour l'instant l'expérience démocratique dans le royaume n'est qu'embryonnaire. Nous sommes tout de même en mesure de constater que la notion de liens primordiaux semble fournir les clés de compréhension nécessaires en ce qui a trait aux élections municipales saoudiennes. Par contre, il ne faut pas oublier que même ces élections sont globalement structurées par le contexte de l'État rentier,

et son effet sur la dépolitisation des débats, qui contribua à la polarisation des enjeux politiques en matière de politique municipale autour d'enjeux tribaux plutôt que de choix d'orientation politique.

Le Printemps arabe nous a démontré qu'une partie de la jeunesse saoudienne souhaitait s'extraire d'une logique religieuse ou tribale lorsque vient le temps de s'unir afin de contester le régime, ce qui peut être expliqué par la revalorisation d'identités plus individualistes. La modernisation de l'État saoudien, grâce à la rente, est en partie responsable de ce phénomène. En revanche, les événements du printemps saoudien sont bien marginaux en comparaison de ceux de certains de ses voisins arabes. Encore une fois, la faible mobilisation de la population lors du printemps arabe nous fait dire que les concepts de cooptation, de clientélisme et de dépolitisation par la redistribution de la rente créent bel et bien une certaine stabilité politique.

L'Arabie Saoudite est un État rentier, composé de structures administratives comme des ministères. Un État moderne, avec un pouvoir exécutif, législatif, judiciaire et consultatif. Mais, l'Arabie Saoudite est aussi une monarchie islamique fondée sur des principes religieux et organisé selon une logique tribale de la domination d'un clan sur les autres. Dans ces termes, nous pourrions penser qu'à un niveau macropolitique le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux décrivent l'Arabie Saoudite de façon parallèle. Mais en réalité, ces deux logiques interagissent l'une avec l'autre, la première ayant un rôle structurant par rapport à la dernière.

La structure étatique est un outil au service des gens qui détiennent le pouvoir. Les ministères, les programmes, les universités, les fonctionnaires, etc., constituent des outils de pouvoir, dont le maintien est rendu possible par la rente pétrolière. L'effet de ces outils de pouvoir, conçu dans le cadre du paradigme de l'État rentier, est mieux compris si on prend en considération l'organisation sociale qui est sous-jacente. Sous

ses allures d'État, l'Arabie Saoudite est en réalité une monarchie basée sur les liens primordiaux structurés par l'État rentier. L'organisation du pouvoir est réalisée autour du clan Saoud. Cependant, ce clan dispose d'un outil puissant en matière de contrôle du pouvoir, c'est-à-dire l'État rentier.

Encore une fois, le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux font preuve d'une grande complémentarité, permettant de dresser un portrait plus juste de l'État saoudien. Cette fois les distinctions sont purement ontologiques. Ces deux approches possèdent une base d'observation complètement différente. C'est pourquoi chacun d'eux fait intervenir une série de variables et d'acteurs bien présents, mais en faisant abstraction d'éléments pourtant essentiels. Cependant, malgré leurs prémisses ontologiques distinctes le paradigme de l'État rentier et la notion des liens primordiaux sont complémentaires à tous les niveaux d'analyse.

Nous sommes en mesure d'affirmer que notre hypothèse initiale est donc confirmée. En revanche, même si les deux approches sont complémentaires, il est important de préciser que le paradigme de l'État rentier agit comme cadre structurant. L'organisation du pouvoir, mais aussi de la société saoudienne sous le modèle de l'État rentier distributeur encadre toutes les dynamiques sociales se situant à moyenne ou petite échelle comme celles de la famille et du clan. Nous espérons que ce mémoire aura pu poser un regard qui précisera et enrichira le corpus de connaissance concernant l'Arabie Saoudite.

BIBLIOGRAPHIE

- Aburish, Saïd K. 1996. *The rise, corruption, and coming fall of the House of Saud*. New York: St. Martin's Griffin.
- Al-Husseini, Sadad. 2005. «Oil capacity for the arabian Gulf five ». En ligne. <<http://www.energyintel.com/om/pdf/2005/husseini.pdf>>.
- Al-Rasheed, Madawi. 2002. *A History of Saudi Arabia* Cambridge: Cambridge University Press.
- Al-Rasheed. 2007. *Contesting the Saudi State. Islamic Voices for a New Generation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ashford, David E. 1989. «l'État providence à travers l'étude comparative des institutions». *Revue française de science politique*, no 39, p. 276-295.
- Bagader, Abubaker. 2010. *La jeunesse saoudienne: idenité, mutations, défis, enjeux et perspectives à l'aube du XXIe siècle*. Paris: l'Harmattan.
- Basbous, Antoine. 2002. *L'Arabie Saoudite en question : du wahhabisme à Bin Laden, aux origines de la tourmente* Paris: Perrin.
- Becker, H.S. 2002. *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociale*. Paris: La Découverte.
- Birnbaum, Pierre. 2005. *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bodin, Jean. 1999. *Les six livres de la république*. Bordeaux: Bordeaux confluences.
- Borlandi, Massimo. 2005. In *Dictionnaire de la pensée sociologique* Paris: Presses universitaires de France.
- Bouvet, Laurent. 2007. *Le communautarisme: mythes et réalités*. Paris: Lignes de Repères.
- Bras, Jean-Philippe (2010). La politique dans le monde arabe. Institut d'étude de l'Islam et des sociétés du monde musulman, École des hautes études en science sociale En ligne. <<http://iismm.ehess.fr/document.php?id=243>>.

- Cheneval, Francis. 2005. *La cité de peuples : Mémoire de cosmopolitismes* Paris: Cerf.
- Courbage, Youssef. 2001. «l'Arabie Saoudite : une démocratie en changement ». *Maghreb-Machrek*, no 174, p. 28-37.
- Cristal, Jill. 1994. «Authoritarianism and its Adverseries in the Arab World ». *World Politics*, no 46, p. 262-289.
- Dazi-Héni, Fatiha. 2001. «Le pouvoir AL Saoud face aux enjeux d'une société urbaine en mutation». *Maghreb-Machrek*, no 174, p. 28-37.
- Dazi-Héni, Fatiha. 2006. *Monarchie et sociétés d'Arabie, Le temps des confrontations* Paris: Les presses de science Po.
- Dekmedjian, Richard. 2003. «The Liberal Impulse in Saudi Arabia ». *Middle East Journal*, no 57.
- Devaux, Pascal. 2002. «Péninsule arabe : quel avenir pour le modèle rentier? ». *Le Pétrole et le gaz arabes*, no 34, p. 38-46.
- Dobry, Michel. 2000. «Les transitions démographiques: regard sur l'état de la transitologie». *Revue française de science politique*, vol. 50, no août-octobre.
- Doran, Michael Scott. 2004. «The Saudi Paradox». *Foreign Affairs*, no Janvier-février
- Duverger, Maurice. 1973. *Sociologie de la politique: éléments de science politique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Eickelman, Dale. 1989. *The Middle East, Antropological Approach*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Erikson, Erik H. 1968. *Identity, youth and crisis* New York W. W. Norton.
- Ferrero, Guglielmo. 1944. *Pouvoir: les génies invisibles de la cité*. Paris: Plon.
- Giacomo Luciani, Hazem Beblawi 1987. *The Rentier State* Londres: Croom Helm.
- Gilseman, Michael. 1996. *Lords of the Lebanese marches: violence and narrative in an Arab society*. Berkeley: University of California Press.
- Hertog, Steffen. 2011. *Princes, brokers and bureaucrats: oil and the state in Saudi*

Arabia. Ithaca: Cornell University Press.

ICG. 2004. «Can Saudi Arabia Reform Itself?». *Middle East Report*, no 28.

Isobel Coleman, Rachel Bronson. 2006. «The Kingdom's clock ». *Foreign Affairs*, no spet/oct, p. 55-61.

Jones, Toby Craig. 2010. *Desert kingdom how oil and water forged modern Saudi Arabia*. Cambridge: Harvard University Press.

Karl, Terry. 1997. *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*. Berkeley: University of California Press.

Katz, Mark N. 2003. «What do We Do if the Saudi Monarch Falls? ». *Comparative Strategy*.

Kenneth, Arrow. 1963. *Social Choice and Individual Values*. New Have: Yale University Press.

Kostiner, Joseph. 2000. *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity* Boulder: Lynne Rienner.

Kraetzschmar, Hendrik Jan. 2010. «Electoral rules, voter mobilization and the Islamist landslide in the Saudi municipal elections of 2005». *Contemporary Arab Affairs*, no 3:4, p. 515-533.

Kuhn, Thomas S. 1996. *The Structure of Scientific Revolutions* Chigaco: Univerisity of Chicago Press.

Lacoste, Yves. 1981. *Ibn Khaldoun naissance de l'histoire, passé du tiers monde* Paris: F. Maspero.

Lacroix, Stéphane. 2004. «Between Islamists and Liberals : Saudi Arabia's New Islamo-Liberal Reformists». *Middle East Journal*, no Été, p. 345-365.

Lacroix, Stéphane. 2005. «Post-Wahhabism in Saudi Arabia? ». *ISIM News Review*, p. 1-3.

Lacroix, Stéphane. 2005. «Vers un nouveau printemps de Ryad ». *CERI Alternatives internationales*, no Septembre, p. 1-2.

- Lacroix, Stéphane. 2010. *Les islamistes saoudiens: Une insurrection manquée*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lacroix, Stéphane. 2011. *l'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*. Paris: Les Presses de science Po.
- Lage, Olivier Da. 2006. *Géopolitique de l'Arabie Saoudite* Bruxelles: Complexe.
- Lexicon, Lanes. 1965. *Bay'ah "he sold" and al-bay'ah: The making of a covenant, a compact, an engagement*. Wellington: E.J.
- Louër, Laurence. 2005. «Changez ou vous serez changés. Démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe». *Politique étrangère*, no Hiver, p. 769-780.
- Luciani, Giacomo. 1994. «Rente pétrolière, crise fiscale de l'État et démocratisation ». In *Démocrates sans démocraties : Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique* Paris: Fayard.
- Luciani, Hazem Beblawi & Giacomo. 1987. *The Rentier State*. Londres: Croom Helm.
- Matsunaga, Yasuyuki. 2000. «l'État rentier est-il réfractaire à la démocratie? ». *Critique internationale*, no Juillet, p. 46-58.
- McFalls, Laurent. 2006. *Construire le politique* Québec: Presses de l'université Laval.
- Menoret, Pascal. 2003. «Pouvoir et oppositions en Arabie Saoudite : de la contestation armée à l'institutionnalisation de l'islamisme? ». *Maghreb-Machrek*, no 177.
- Ménoret, Pascal. 2007. *L'énigme saoudienne: Les Saoudiens et le monde, 1744-2003*. Paris: La découverte.
- Ménoret, Pascal. 2009. «Apprendre à voter? Le cas des élections saoudiennes de 2005». *Genèses 4*, vol. 77, p. 51-74.
- Mileti, Poglea. 2006. *Théorie de l'ethnicité*. Fribourg: Université de Fribourg.
- Mouline, Nabile. 2011. «Pouvoir et transition générationnelle en Arabie Saoudite». *Critique internationale*, vol. 46, p. 127.
- Namey, Rashed Aba. 1993. «The Recent Constitutional Reforms in Saudi Arabia ».

International and Comparative Law Quarterly, no 42, p. 295-331.

Niblock, Tim. 2006. *Saudi Arabia power, legitimacy and survival*. London: Routledge.

Obaid, Nawaf. 2004. «An unprecedented pool of Saudi opinion». *The New York Times*, vol. juin.

Okruhlik, Gwenn. 2002. «Networks of Dissent : Islamism and Reform in Saudi Arabia ». *Current History*, no Janvier.

Piaget, Jean. 1983. *The Relationship between social and cognitive development* Hillsdale L. Erlbaum.

Picard, Élizabeth. 2006. *La politique dans le monde arabe*. Paris: Armand Colin.

Piotte, Jean-Marc. 1970. *Le pensée politique de Gramsci*. Montréal: Parti pris.

Piotte, Jean-Marc. 2005. *Les grands penseurs du monde occidental : l'éthique et la politique de Platon à nos jours*. Québec: Fides.

Quermonne, Jean-Louis. 2006. *Les régimes politiques occidentaux*. Paris: Éditions le Seuil.

Quivy, R., Van Campenhoudt, L. 2006 *Manuel de recherche en sciences sociale*. Paris: Dunod.

Ramady, Mohamed A. 2005. *The Saudi Arabian Economy*. New York: Springer-Verlag.

Rémy leveau, Abdellah Hammoudi. 2002. *Monarchies arabes : Transitions et dérives dynastiques*. Paris: La documentation française.

Rigoulet-Roze, David. 2007. «La Saoudisation de l'emploi: un défi démographique autant que socio-économique, sinon politique». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23-n1, p. 5.

Savidan, Sylvie Mesure Patrick. 2006. *Le dictionnaire des sciences humaines* Paris: Presses Universitaires de France.

Sciolla, Loredana. 2006. *Socialisation flexible: Transmission des valeurs et de l'identité chez les jeunes*. Turin: Bologna Il Mulino.

Sharabi, Hisham. 1988. *Neopatriarchy: a theory of distorted change in Arab society*. Oxford: Oxford University Press.

Stinchcombe, Arthur L. 1968. *Constructing social theories* New York: Brace and World.

Swartz, M.J. 1968. *Local Level Politics* Chicago: Adline.

Vassiliev, Alexei. 1998. *The History of Saudi Arabia*. Londres: Saqi Books.

Weber, Max. 2003. *Le savant et le politique, une nouvelle traduction*. Paris: La découverte.

William, James (1957). *The principles of psychology*. New York, Dover Publications